



***DEUXIÈMES ASSISES
NATIONALES DE LA JEUNESSE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
DE LA RÉPUBLIQUE***

Les Actes

Palais d'Iéna

Vendredi 17 octobre 2008



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	5
PROPOS D'ACCUEIL DE JACQUES DERMAGNE Président du Conseil économique, social et environnemental de la République française.....	7
1^{ère} TABLE RONDE : « L'EMPLOI DES JEUNES » (porte-parole : Aurelie Collin, Julie Coudry, Ronan Dubois, Olivier Esteban, Cécile Nicolas)	15
Discours de Mme Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi	34
2^{ème} TABLE RONDE « LE LOGEMENT DES JEUNES » (porte-parole : Eric Dohollou, Anthony Douet, François Dubrau, Isabelle Remars, Julie Urbach).....	51
Discours de Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative	61
3^{ème} TABLE RONDE : LES JEUNES ET LE MONDE DE DEMAIN (porte-parole : Pierre-Marie Giard, Grégory Huchon, Alice Lapray, Frédéric Mazallon).....	79
Discours de M. Martin Hirsch, Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la Pauvreté	79
DISCOURS DE CLOTURE DE JACQUES DERMAGNE Président du Conseil économique, social et environnemental de la République française.....	111
ANNEXES	117
Annexe n°1 : Propositions des groupes de travail sur l'emploi des jeunes	119
Annexe n°2 : Propositions des groupes de travail sur le logement des jeunes	131
Annexe n°3 : Propositions des groupes de travail sur « Les jeunes et le monde de demain »	145
Annexe n°4 : Réactions et questions écrites du public	159
Annexe n°5 : Interventions des porte-parole dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère	175
Annexe n°6 : Biographies des 17 porte-parole	179

ÉDITORIAL

Réunir des centaines de jeunes et leur permettre de confronter librement leurs constats, leurs interrogations, leurs propositions avec les représentants de la société civile organisée, tel était l'objectif des 2^{èmes} Assises nationales de la jeunesse du Conseil économique, social et environnemental (CES) de la République française.

Cet objectif a été pleinement rempli si on en juge par la qualité des échanges, qui, sur une journée entière, ont permis l'enrichissement de la pensée des uns par l'expérience vécue par les autres.

Toutefois, ces Assises nationales avaient un autre objectif : **aboutir à la formulation, par les jeunes, de propositions concrètes sur les trois thèmes choisis par eux et porter ces propositions à la connaissance de tous les décideurs publics et privés.**

Tel est le rôle des actes dont vous allez prendre connaissance.

Ils se composent de quatre parties.

Le **compte-rendu *in extenso* des débats** présente l'intégralité des échanges qui ont permis, aux 800 participants des Assises, de dialoguer sur les trois thématiques que les jeunes avaient eux-mêmes choisi d'aborder :

- « L'emploi des jeunes » ;
- « Le logement des jeunes » ;
- « Les jeunes et le monde de demain ».

Ce compte-rendu constitue une restitution fidèle et rigoureuse de ces débats. En particulier, nous avons veillé à respecter strictement l'ordre de prise de parole. A nos yeux, cette fidélité « au prononcé » était le meilleur moyen de rendre hommage à l'extraordinaire mobilisation des participants, notamment « *des plus jeunes parmi les jeunes* ».

Le compte-rendu est complété, en **annexes 1, 2 et 3**, par les **documents de synthèse établis par les 80 jeunes préparateurs** des Assises, comme point de départ de chacune des trois tables rondes. Le lecteur pourra utilement s'y reporter en complément des résumés que les jeunes porte-parole en ont fait au début de chaque séquence des Assises, dans leurs échanges avec l'animateur, Olivier Samain.

En **annexe 4**, le lecteur découvrira les **questions et réactions écrites**, présentées tout au long de la journée, par certains participants. Restituées dans leur pleine spontanéité, elles constitueront, pour le lecteur, un précieux reflet des interrogations de la jeunesse française.

En **annexe 5**, sont reproduites les interventions de quatre porte-parole des 2èmes Assises, prononcées, sur le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro, dans le cadre de la **Journée mondiale du refus de la misère**.

En **annexe 6**, figurent les **biographies** des 17 jeunes préparateurs qui ont accepté la difficile responsabilité de « porte-parole » de leur groupe de travail.

Marie-Claude DARDAYROL
Directeur de cabinet

**PROPOS D'ACCUEIL DE
JACQUES DERMAGNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Représentants de la jeunesse de France, Mesdames et Messieurs les Présidents, les représentants des ministres, surtout Chers Collègues et Chers Amis.

Bienvenue à chacune et chacun. En particulier à vous, les représentants de la jeunesse de France. Cette journée est la vôtre et, aujourd'hui, cette maison est aussi la vôtre.

Je tiens tout d'abord à vous transmettre les excuses que m'a demandé de vous formuler M. Bernard Laporte, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports. Il ne peut être présent à l'ouverture de nos travaux, car il défend les champions français à Londres dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques.

Il me charge de vous dire qu'il vit, chaque jour, cette énergie extraordinaire dont les jeunes de France font preuve. Il entend bien aider cette énergie créatrice à orienter l'avenir du pays.

Il m'a dit qu'il a, lui-même, engagé un tour de France pour vous rencontrer et qu'il travaille à la formulation de quelques propositions très concrètes, sur des dimensions importantes pour vous : le permis de conduire, qui coûte trop cher, qui est trop long à obtenir ; ou les difficultés que vous rencontrez lorsque vous souhaitez vous engager dans le monde associatif.

Si nous, les « aînés », voulons comprendre la jeunesse, nous devons d'abord lui donner l'occasion de réellement s'exprimer et nous devons savoir l'écouter. Cela paraît simple et évident, mais cela ne l'est pas toujours.

« *Savoir écouter la jeunesse* »

Sur ces bases, nous avons organisé, le 29 septembre 2006, les Premières Assises nationales de la jeunesse de notre institution. L'ambition était déjà de donner la parole aux jeunes et ce, nous y tenons, à leur initiative, la vôtre, et en toute liberté.

Trop souvent, notre monde parle au nom de la jeunesse. Lorsque la parole est donnée à cette jeunesse, c'est souvent pour écouter ses réponses aux questions que nous lui posons.

Chers amis, tous les groupes qui nous composent (les agriculteurs, les salariés, les chefs d'entreprises, le monde associatif...) ne fonctionnent pas ainsi.

**« La France doit vous entendre ;
pas seulement vous écouter »**

Si vous êtes là, pour ces Deuxièmes Assises nationales de la jeunesse, largement ouvertes à tous les participants qui l'ont souhaité, ce n'est pas pour que vous nous écoutiez. Vous nous entendez trop d'ailleurs. C'est pour que vous vous fassiez entendre, en toute liberté et avec spontanéité. Vous pouvez donner libre-cours à votre spontanéité. Nous travaillons depuis deux ans avec vos représentants. Nous savons donc que vous savez le faire en toute responsabilité. À partir des vraies préoccupations qui sont les vôtres, vous avez des choses à dire, des propositions concrètes à avancer dans tous les domaines. La France doit vous entendre. Elle ne doit pas seulement vous écouter.

Nous tentons, dans le cadre de cette troisième assemblée de la Constitution qu'est le Conseil économique, social et environnemental, de contribuer à cette capacité que vous devez conquérir, que vous devez avoir, de vous faire entendre.

« Être inerte, c'est mourir », disait le Général de Gaulle. Il l'a dit à plusieurs reprises.

« Notre jeunesse n'est en rien inerte »

Notre jeunesse n'est en rien « inerte ». Elle vit, nous le savons. Elle étudie. Elle travaille. Elle crée. Elle suit les battements du monde. Sans cesse, elle est ouverte à la nouveauté, avec parfois quelques prises de risques, et ce malgré la dureté des temps. Car je crains, en effet, que le « tsunami économique » que nous traversons ne vous facilite pas la vie ; mais ce serait un comble que les bêtises des banquiers soient finalement payées par les jeunes de France dans leur présent et dans leur futur. Nous voulons contribuer à ce qu'il n'en soit pas ainsi.

La jeunesse n'est pas l'image caricaturale que se plaisent parfois à en donner certains médias, plus sensibles ou trop sensibles aux modes ou à l'actualité immédiate.

**« Les jeunes ne sont
ni enfermés dans leur bulle,
ni égoïstes, ni démissionnaires »**

Ici, nous savons que les jeunes ne sont ni enfermés dans leur bulle, ni égoïstes, ni démissionnaires, et c'est formidable. Nos Premières Assises Nationales de 2006 l'ont fait apparaître avec éclat.

Ils veulent au contraire être partie prenante du monde nouveau qui se caractérise par une accélération de l'économie, de profondes mutations et des pratiques sociales nouvelles. Dans le temps, les mutations se faisaient sur quelques décennies. Nous pourrions presque dire qu'aujourd'hui, elles se font sur quelques jours.

Jean Anouilh, dans une œuvre méconnue, intitulée *Tu étais si gentil quand tu étais petit* écrivait, s'adressant à un jeune : « *C'est toujours dur à porter la jeunesse. C'est un sale moment à passer avant d'admettre les choses comme elles sont* ». Quel étrange renoncement !

Jean Anouilh, avec toute l'ironie qui caractérise son œuvre, dénonce cet étrange renoncement qui est toujours nourri par les certitudes des adultes, non par celles de la jeunesse, qui sont exprimées en spontanéité et souvent avec ardeur, quand leur est donnée l'occasion de s'exprimer autrement que dans les outrances.

Ce qui frappe dans la jeunesse, c'est au contraire cette formidable capacité d'indignation. Les jeunes savent le dire et ne demandent qu'à comprendre afin que cela ne se reproduise plus. Ils ont une grande capacité à résister aux réponses toutes faites. Toutes les générations de jeunesse, les unes après les autres, veulent changer le monde. C'est normal et légitime. « *Rien n'est trop difficile pour la jeunesse* », disait Socrate.

**« Faire confiance au sens de la responsabilité
des nouvelles générations »**

Le Conseil économique, social et environnemental, en vous accueillant, en vous donnant la parole, tient à montrer qu'il fait confiance au sens de la responsabilité des nouvelles générations.

Lorsqu'ils sont sollicités, nous savons que les jeunes répondent toujours présents si c'est pour agir, si ce n'est pas pour avoir des débats stériles, mais bien pour déboucher sur l'action et l'influence de ceux qui décident.

« Des Assises préparées par 80 jeunes... »

Ces Deuxièmes Assises nationales de la jeunesse ont été préparées par quatre-vingts jeunes, répartis parmi vous aujourd'hui. Ils sont tous acteurs de la vie quotidienne dans l'économie, dans le social. Ils se sont focalisés sur trois thèmes qu'ils ont choisis eux-mêmes : l'emploi des jeunes, le logement des jeunes, les jeunes et le monde de demain.

Ces thèmes sont les extrapolations des travaux que vous aviez réalisés pour les Premières Assises.

**« ... pour aboutir à la formulation
de propositions concrètes »**

L'ambition est d'aboutir, ce soir même, à la formulation de propositions concrètes à destination, en autres et en particulier, du Gouvernement.

Chers Amis, au nom de tous, je tiens à remercier ces quatre-vingts jeunes qui, durant deux ans, ont consacré, bénévolement, plus de dix journées complètes au détriment de leurs études, de leur activité professionnelle, souvent de leurs loisirs, pour préparer cette journée. Ils sont en quelque sorte les « sherpas » de cette manifestation.

Parmi ces 80 jeunes, 17 ont accepté d'être aujourd'hui les porte-parole et d'ouvrir les débats, animer les réflexions, susciter les propositions de leurs collègues, à savoir vous ici aujourd'hui par centaines réunis.

Je tiens aussi à remercier les trois grands témoins qui ont accompagné nos quatre-vingts jeunes. Ce sont de prestigieux anciens collègues qui n'ont en rien influencé, mais qui se sont mis à la disposition de ces 80 jeunes. Je parle de Jean Bastide, Président du Conseil national de la Vie associative, Hervé Sérieyx, dont tout le monde connaît les qualités, en particulier sur le terrain social, Jean Miot, qui est un des grands éditorialistes de France et un grand journaliste de notre pays.

Je tiens à remercier aussi les trois collaborateurs du Conseil Economique, social et environnemental qui ont suivi, avec talent et beaucoup de dévouement, les travaux préparatoires de ces Assises : Céline Gomez, Fabrice Bergeron et Didier Mariani. Eux aussi, dans cette aventure, depuis deux ans, sont totalement bénévoles. Ils n'ont rien retiré à leurs charges, lourdes parfois, d'intervention, de réflexion pour les travaux institutionnels.

Nous remercions aussi les partenaires des Assises : le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, la Caisse des Dépôts et Consignations, la SNCF et le groupe Angie.

Je voudrais aussi remercier deux partenaires presse qui nous accompagnent : *L'Express.fr* et *Le Parisien - Aujourd'hui en France*.

Vous l'avez vu, ce matin, dans *Le Parisien* : les médias sont intéressés par vous, les jeunes. Ils évoquent tout juste le Conseil économique, social et environnemental. Je suis ravi qu'ils ne parlent pas de ses responsables, mais de vous et des principales motions sur lesquelles vous allez travailler.

**« Des Assises placées sous le label
de la Présidence française de l'Union européenne »**

N'oublions pas enfin que nos Assises bénéficient du Label officiel de la Présidence française de l'Union européenne. C'est une dimension importante, et les temps qui courent le montrent bien !

Pour montrer l'importance de vos travaux - nous avons dû en limiter le nombre sinon cela aurait été plus loin -, deux ministres et un haut-commissaire de la République, à leur demande, honoreront de leur présence de ces Deuxièmes Assises nationales de la jeunesse : Mme Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi ; Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ; M. Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives contre la Pauvreté.

La présence de M. Hirsch, qui conduit avec une formidable ténacité le projet du revenu de solidarité active, m'amène à vous rappeler, Chers Amis, que ce jour est aussi la Journée mondiale du refus de la misère.

L'implication de notre institution dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est totale. Le père Joseph Wresinski, Geneviève Anthonioz-de Gaulle et tous leurs successeurs ont travaillé et entraîné la France à modifier ses textes à l'égard de la lutte contre la pauvreté. Notre implication est totale et nous voudrions poursuivre avec vous.

**« Exprimer notre solidarité
avec la Journée mondiale
du refus de la misère »**

Aussi, je vous invite tous à nous accompagner avec Martin Hirsch, aux alentours de 17 heures 30, sur le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro, dans le cadre de cette Journée mondiale du refus de la misère. Les plus meurtris, les plus modestes parmi nous, et je dirais même parmi vous, nous prendront par la main pour nous y accompagner et faire les deux cents mètres qui séparent le Palais d'Iéna du Trocadéro.

Chers amis, je connais bien ceux qui donnent leur vie pour aider ceux qui sont dans la grande détresse et je sais que votre participation sera pour eux un formidable réconfort et une façon complémentaire de montrer que les jeunes de France n'acceptent pas l'exclusion.

Juste avant 17 heures, j'aurai l'occasion de tenter - comme je l'avais fait il y a deux ans - de dresser le bilan de vos travaux et de vos débats d'aujourd'hui, et en particulier de dresser la liste des propositions concrètes formulées durant la journée.

Notre institution s'engage à transmettre ces conclusions à tous les décideurs, notamment au Gouvernement et aux parlementaires. Mais, cette fois, - j'aurais l'occasion ce soir de vous en dire quelques mots -, nous entendons aller beaucoup plus loin que cela.

Maintenant, je voudrais passer le relais à Olivier Samain, l'animateur de cette grande manifestation, très suivie par les pouvoirs publics et par un certain nombre de médias.

Olivier Samain a accepté, une nouvelle fois, de nous accompagner dans cette démarche si originale qui caractérise les Assises nationales de la jeunesse du Conseil économique, social et environnemental. Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, il est journaliste à Europe 1 depuis 1982. Il a longtemps été en charge de la rubrique sociale à la rédaction d'Europe 1. Depuis mai 2008, il en est devenu rédacteur en chef-adjoint. Il est aussi membre de l'Association des journalistes de l'information sociale qu'il a eu l'occasion de présider. Il a aussi été membre de section du Conseil économique, social et environnemental de la République.

Fin connaisseur des questions sociales, Olivier milite sans relâche pour que tous les acteurs sociaux, et prioritairement les jeunes, s'inscrivent dans une démarche d'écoute, d'échange à partir de laquelle surgissent des propositions concrètes, afin d'assurer la cohésion sociale au nom de laquelle vous devez vous, la jeunesse de France, vous retrouver.

Peut-on sérieusement construire l'avenir de notre pays et celui de l'Europe, quelque part l'avenir du monde, sans vous ? On ne saurait réunir la quinzaine de millions de jeunes que nous avons dans notre pays. Il a donc fallu trouver un système permettant d'avoir ces grands porte-parole, que vous êtes aujourd'hui.

**« Seule la jeunesse
nous semble raisonnable »**

Notre démarche est finalement celle de la modestie en choisissant d'avancer avec la jeunesse et nous voulons affirmer une idée simple qui commence à devenir une obsession. Regardant l'actualité, on a souvent ici le sentiment qu'aujourd'hui seule la jeunesse nous semble raisonnable !

C'est un comble. C'est ce que nous éprouvons, et c'est pourquoi nous avons tant de joie à vous réunir. Quand les jeunes s'indignent, se mobilisent, il faut que notre pays comprenne qu'en réalité c'est du destin de la France dont il s'agit.

Vos convictions, vos savoirs sont, pour nous, autant de sources d'enrichissement dans un monde qui demeure en quête de repères, d'éthique, de valeurs.

Alors, à toutes et à tous, une immense bienvenue et un excellent travail toute la journée. Olivier, à vous maintenant de faire régner la liberté de s'exprimer et le plaisir de contribuer à la construction de la cité de demain.

(Applaudissements)

Olivier Samain, animateur - Merci, Président Jacques Dermagne. Je vais essayer de tenir ce rôle au mieux.

Comme vous l'avez dit, la parole que nous voulons entendre est celle des jeunes. Il y en a beaucoup dans la salle. Il y en aura aussi sur cette scène tout au long de la journée : les porte-parole des trois groupes de travail préparatoires. Mais il n'y a pas que des jeunes, il y a aussi des représentants des générations précédentes et, parmi eux, des membres du Conseil économique, social et environnemental qui vont jouer un rôle important dans cette journée.

D'abord, ils vont écouter ce que vous, les jeunes, allez dire. Dans un deuxième temps, ils prendront la parole pour dire ce qu'ils retiennent des propositions des jeunes et ce qu'ils peuvent faire, dans leur rôle, pour que ces propositions aiguillonnent l'action de nos dirigeants politiques, comme l'a dit le Président Dermagne à l'instant.

Le président du Conseil économique, social et environnemental l'a dit, la journée va s'articuler autour de trois thèmes : d'abord, l'emploi des jeunes. Ensuite, le logement des jeunes. Enfin, un thème un peu plus large qui touche à la citoyenneté, à l'Europe, à l'environnement, tel qu'on l'a intitulé « Les jeunes et le monde de demain ».

Trois thèmes de débats

S'agissant de la méthode de travail de la journée, nous allons consacrer toute cette matinée au premier thème et cet après-midi sera découpé en deux séquences correspondant aux deux thèmes suivants.

Dans chaque séquence, l'articulation sera la même. D'abord, la présentation pendant une demi-heure environ, sur scène, des propositions formulées par les trois groupes de travail, faites par les rapporteurs de ces trois groupes. Ces propositions, comme l'a dit le Président Dermagne, sont le fruit d'un travail intense sur dix-huit mois à travers un certain nombre de réunions auxquelles ont participé les quatre-vingts jeunes dont nous avons parlé tout à l'heure.

Deuxième temps, le dialogue avec les jeunes dans la salle. C'est vous qui aurez la parole. Vous pourrez rebondir sur les propositions qui vous auront été présentées, les prolonger, le cas échéant, les critiquer et les porte-parole pourront répondre à vos suggestions et à vos critiques. On a prévu que ce deuxième temps se déroule sur quarante cinq minutes à chaque fois. Donc trente minutes

d'exposé dans les tables rondes et ensuite quarante cinq minutes de dialogue entre la salle et la tribune.

Enfin troisième temps, les membres du Conseil économique, social et environnemental auront la parole pendant dix minutes pour dire ce qu'ils auront retenu de ces propositions.

On va démarrer avec le premier thème sur l'emploi des jeunes. J'invite à me rejoindre sur cette scène les cinq porte-parole qui vont nous présenter les propositions des groupes de travail préparatoires concernant ce premier thème.

1^{ère} TABLE RONDE : « L'EMPLOI DES JEUNES »
(PORTE-PAROLE : AURÉLIE COLLIN, JULIE COUDRY,
RONAN DUBOIS, OLIVIER ESTÉBAN, CÉCILE NICOLAS)

Olivier Samain - L'accès des jeunes à l'emploi est depuis de nombreuses années en France un « gros point noir ». Vous connaissez les chiffres cités : 150 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification ; un jeune actif de moins de 25 ans sur quatre est au chômage ; ceux qui arrivent à décrocher un emploi démarrent souvent leur vie professionnelle sous une forme précaire. C'est la situation habituelle, avant la crise qui se profile.

**« Sur quels leviers agir pour faciliter
l'accès des jeunes à l'emploi ? »**

Comment redonner aux jeunes des perspectives ? Sur quels leviers agir pour faciliter leur accès à l'emploi ? Les trois groupes de travail qui ont préparé ces assises ont formulé un certain nombre de propositions regroupées en trois chapitres.

Premier chapitre : améliorer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours vers l'emploi.

Deuxième chapitre : renforcer les échanges entre le système éducatif et l'univers professionnel.

Troisième chapitre : donner l'envie aux jeunes d'entreprendre.

Nous allons commencer par l'orientation, avec un constat : elle fonctionne mal. Tout le monde en est d'accord.

Vous avez dans vos fiches un résumé des propositions.

Proposition :
créer un service public de l'orientation

Le groupe A, dans sa proposition n°1, propose la création d'un service public de l'orientation.

Aurélien Collin, quel serait le champ d'intervention de ce service public de l'orientation ?

Aurélien Collin, porte-parole du Groupe préparatoire A - Avant de parler de services concrets que pourrait fournir le service public de l'orientation, avec les membres du groupe, nous avons souhaité insister sur trois préalables fondamentaux qui se regroupent sous le terme « compétences et maintien de compétences de ce service public de l'orientation. »

La première recommandation de notre groupe est de donner à ce service de véritables analyses des besoins en emploi en France et en Europe. Aujourd'hui, nous parlons d'emplois en Europe.

Proposition :
confier à ce service l'analyse
des besoins en emplois
en France et en Europe

Deuxième point, pouvoir obtenir les résultats du taux d'insertion des jeunes après leur formation, afin que les jeunes puissent s'orienter en connaissance de cause dans des formations. S'il n'y a pas ce préalable, il est inopportun de faire un service public de l'orientation.

Proposition :
connaître le taux d'insertion
des jeunes après leur formation

Dans notre groupe, les jeunes ont très clairement indiqué qu'ils ne veulent pas être assistés. Ils veulent choisir leur formation en toute conscience. Le reste leur appartient, mais encore faut-il avoir les bons éléments pour faire ce choix.

Troisième point fondamental, que ce service public de l'orientation soit gouverné à parité entre le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise. Si l'on veut que les deux secteurs se rencontrent plus facilement, à la base, le langage doit être commun.

Proposition :
réunir, dans ce service,
le monde de l'éducation
et le monde de l'entreprise

Je reprendrai un point que vous avez évoqué : le maintien des compétences des agents qui doivent faire partie de ce service public de l'orientation. Il faut que ces agents aient les moyens et le temps et que ce soit clairement organisé dans leur contrat de travail, pour qu'ils aillent en formation et sur des forums. La compétence doit être la plus appropriée. Les jeunes vont rencontrer ces personnes au quotidien ; donc ils doivent être conscients des difficultés du terrain, des qualités et des défauts qu'un jeune peut avoir pour exercer ou non un métier. C'est essentiel.

Nous pensons aussi regrouper ces services publics de l'orientation pour avoir un foyer unique, où trouver une véritable information.

Olivier Samain - On voit bien comment serait organisé ce service public de l'orientation. Très concrètement, quelles prestations les jeunes pourraient-ils attendre de ce service ?

Aurélié Collin - Ce thème va être développé par les autres groupes, c'est pourquoi je reste succincte. Un jeune pourrait obtenir des informations sur les différentes filières, les taux d'insertion, en tout cas les besoins en termes d'emplois à cinq ans, dix ans (même si la prospective reste un art difficile), enfin, des contacts avec les entreprises pour obtenir de véritables informations.

Proposition :
un service entièrement
à la disposition des jeunes

Olivier Samain - Le groupe B préconise la création d'un service unique. Il propose d'en confier le fonctionnement à une Agence nationale de l'orientation et de l'insertion des jeunes. C'est sa proposition n°1. Ronan Dubois, ce service unique dont vous proposez la création rejoint-il grosso modo le service public de l'orientation dont parlait Aurélié à l'instant ?

Ronan Dubois, porte-parole du Groupe préparatoire B - Oui, notre proposition rejoint celle du groupe A.

Dans le groupe B, nous avons ajouté une mission dans le parcours scolaire, universitaire et professionnel. Un autre point nous paraît également important : c'est la mission de soutien et d'accompagnement tout au long de la vie, pas simplement à partir de dix-huit ans. L'accompagnement doit se faire tout au long de la vie pour permettre vraiment une connaissance du jeune.

Proposition :
confier à ce service une mission
de soutien et d'accompagnement
tout au long de la vie

Olivier Samain - Pourquoi vouloir créer une agence ? De nombreuses institutions existent dans notre paysage. On a tendance à dire que des institutions supplémentaires risquent de complexifier le paysage. Vous préconisez la création d'une agence alors que des acteurs s'investissent déjà sur ce terrain. Je pense en particulier aux missions locales qui sont dédiées à cette fonction, en tout cas en partie. Les missions locales ne pourraient-elles pas jouer ce rôle ?

Ronan Dubois - Il existe en effet plusieurs organismes en France. L'inconvénient est qu'ils sont « dispatchés » dans la ville. Lorsque le jeune doit se déplacer à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), aux ASSEDIC ou à la mission locale, ce n'est pas toujours facile d'accès. Ce service unique permettrait

de regrouper tous ces services au même endroit. Ce serait un gain de temps et ces services seraient ainsi plus accessibles aux jeunes.

Nous avons évoqué l'idée d'un renforcement des pouvoirs des missions locales. Nous pensons qu'elles doivent être reconnues au niveau des mairies et des entreprises pour fournir un meilleur service aux jeunes.

Proposition :
mieux reconnaître les missions locales

J'ai travaillé en partenariat avec les missions locales. Je me suis rendu compte qu'elles n'ont pas toujours l'aide suffisante des entreprises environnantes et des mairies, pour pouvoir proposer du travail et des formations aux jeunes. C'est pourquoi un partenariat à 100 % est indispensable pour que cela puisse fonctionner et être bénéfique pour les jeunes.

Olivier Samain - Dans sa proposition n°4, le groupe C ne propose pas la création d'un service public ou d'une agence, mais la mise en place d'un suivi individualisé pour les jeunes qui sortent à seize ans du système scolaire sans qualification. Ce sont les fameux cent cinquante mille dont on parle, une partie du moins. Cécile Nicolas, vous allez nous dire qui assurerait ce suivi individualisé et à quoi il ressemblerait concrètement ? Vous considérez et vous insistez sur le fait que très tôt, avant l'âge de seize ans, l'Éducation Nationale doit sensibiliser les jeunes aux métiers.

Proposition :
mettre en place un suivi individualisé
des jeunes sortant du système scolaire
sans qualification

Cécile Nicolas, porte-parole du Groupe préparatoire C - Bien après l'âge de seize ans, beaucoup de jeunes se retrouvent sans orientation. Entre seize et dix-huit ans, rien n'est fait. Soit ils n'ont pas d'orientation -ils ne sont ni dans un lycée, ni dans une structure de formation-, soit ils attendent dix-huit ans et une fois devenus majeurs, c'est à eux de se débrouiller.

Nous proposons de remédier à cette situation en amont, c'est-à-dire dès le collège. Nous avons pensé à une matière de professionnalisation. Le mot a été débattu, certains ont avancé l'idée d'une classe de découverte ; cela existe déjà en troisième dans les collèges. Nous proposons, dès le début du collège, une classe où les jeunes pourraient rencontrer les entreprises, les corps de métier, les personnes qui travaillent, d'anciens collégiens qui auraient choisi des voies différentes.

Proposition :
*dès le collège, favoriser,
 dans une matière nouvelle,
 la connaissance du monde de l'entreprise*

Nous proposons la création d'une matière à part entière tout au long du collège.

Nous voulions surtout mettre l'accent sur ces deux années. Que font les jeunes pendant ces deux années après le collège ? L'école est obligatoire jusqu'à seize ans, et puis après, plus rien... Nous aurions aimé qu'il y ait un suivi de la part de l'Éducation nationale. Ce serait bien de savoir ce que fait le jeune et, quand il ne fait rien, il faudrait pouvoir l'appeler pour prendre de ses nouvelles. Deux années sans rien faire, cela nous semble dangereux, en tout cas du point de vue de la formation du jeune.

Olivier Samain - L'Éducation nationale ne doit pas se désintéresser des jeunes dès lors qu'ils ont quitté officiellement son périmètre.

Cécile Nicolas - Exactement !

On veut avoir de ses nouvelles pendant ces deux années. Après, il devient majeur et c'est à lui de se prendre en mains. Ronan l'explique : se rendre à la mission locale est une démarche personnelle. Or certains n'entreprennent pas cette démarche.

Olivier Samain - Qui doit se charger du suivi individualisé dont vous préconisez la mise en place ? À quoi pourrait-il ressembler ?

Cécile Nicolas - Cela peut être des courriers envoyés aux jeunes qui sortent du système scolaire après seize ans. Cela peut être des réunions d'information. J'ai le souvenir d'être sortie d'un entretien avec mon conseiller d'orientation en pleurs, en fin de troisième, parce qu'il m'avait orientée vers une voie qui ne me plaisait pas du tout. Après la troisième, il faudrait que le jeune soit obligé d'indiquer quelle voie il a choisie. Une fois que l'on sait, tout va bien. Mais notre proposition vise cette catégorie de jeunes qui ne font rien.

Olivier Samain - La proposition n°2 du groupe C vise les jeunes qui entrent dans la vie active. Il s'agit d'instaurer un chèque formation inversement proportionnel au nombre d'années d'études réalisées.

Proposition :
*instaurer un chèque formation
 inversement proportionnel
 au nombre d'années d'études réalisées*

Olivier Esteban, comment fonctionnerait ce chèque formation ?

Olivier Esteban, porte-parole du Groupe préparatoire C - Dans les faits, ce chèque serait crédité dès l'entrée dans la vie active. Son montant serait

inversement proportionnel aux années d'études réalisées. Cela aurait un effet immédiat en termes d'égalité des chances. Ce montant pourrait être calculé sur la base du coût d'une année dans l'enseignement supérieur. Nous savons que ces années font l'objet d'un indice qui est réévalué régulièrement.

Ce chèque serait cofinancé à la fois par l'État et les entreprises au sens large du terme. Le montant initial de ce crédit-formation serait chaque année abondé, soit par l'entreprise pour les personnes salariées, soit par les Assédic pour les personnes en recherche d'emploi. Ce crédit-formation serait disponible tout au long du parcours professionnel.

Olivier Samain - Au début, quand le jeune démarre dans son parcours, mais aussi tout au long des étapes de sa vie professionnelle jusqu'à sa retraite ?

Olivier Esteban - Oui. C'est exactement cela. L'idée est de pouvoir offrir une deuxième chance en termes de formation et d'orientation. Certains jeunes sont aujourd'hui arrêtés dans leur parcours de formation pour des raisons financières ou des accidents de la vie. Grâce ce crédit-formation, nous voulons leur offrir la possibilité de reprendre les études, une formation à tout moment de leur parcours professionnel et ainsi insuffler un second élan à leur carrière.

Proposition :
étendre le bénéfice
de ce chèque-formation
tout au long de la vie

Olivier Samain - Aurélie, voulez-vous réagir ?

Aurélie Collin - Nous avons évoqué ce type d'organisation. Ce qui est très intéressant dans ce chèque-formation, c'est qu'il dédramatise l'orientation à la base. Savoir ce que l'on veut faire pour toute une vie est toujours un véritable stress quand on a seize ans.

Quand on choisit une filière plus courte, avoir cette opportunité de reprendre des études par la suite peut aider les jeunes à trouver leur première voie, sachant qu'un jour, ils pourront reprendre des études et changer selon leurs aspirations. En quarante ans de vie professionnelle, on change, ce qui est normal, donc on peut aussi changer de métier.

Olivier Samain - Cette idée de chèque-formation que propose le groupe C rejoint la proposition n°4 du groupe B. Celle-ci propose de créer une « couverture universelle d'émancipation de la jeunesse ». Tel est le terme que vous avez employé dans la synthèse écrite de vos propositions, Julie Coudry. Quel serait le principe de cette couverture ?

Proposition :
***instaurer une couverture universelle
d'émancipation de la jeunesse***

Julie Coudry, porte-parole du Groupe préparatoire B - Cette terminologie, c'est davantage pour interpeller. C'est une manière, non pas de proposer un système clé en mains, mais de poser la question : quelle politique d'ensemble de la jeunesse dans notre pays pour permettre à chacun de réaliser ses ambitions ?

À notre sens, il y a deux points importants. D'abord, il faut avoir une vie décente. L'émancipation commence par là. Il me semble important de le rappeler. Cette question est d'autant plus essentielle pour la jeunesse pour qui le Revenu minimum d'insertion (RMI) et le Revenu de solidarité active (RSA) ne sont pas accessibles aux moins de vingt-cinq ans ; les allocations s'arrêtent après vingt ans ; nous n'avons pas accès aux indemnités chômage avant d'avoir travaillé ; quant aux bourses étudiantes, elles sont insuffisantes pour vivre. À notre avis, la puissance publique a une responsabilité, dans un premier temps, pour assurer cette vie décente.

Nous ne voulons pas simplement avoir le droit de survivre, mais aussi un droit d'accès à des moyens financiers pour pouvoir réaliser un projet de formation - toutes les formations ne sont pas gratuites - un projet professionnel, un projet de vie ou un projet entrepreneurial comme une exploitation agricole, la reprise d'un commerce ou la création d'une entreprise innovante. Il nous paraît fondamental qu'un jeune, qu'il soit aux portes de l'exclusion ou qu'il possède le plus haut niveau de formation, ait un droit d'accéder à des moyens financiers pour réaliser un projet d'avenir.

Proposition :
***donner au jeune accès
à des moyens financiers pour réaliser
son projet de formation***

Nous avons écarté un certain nombre de pistes comme celles du type « salaire jeune » ou « salaire étudiant », parce que nous sommes attachés à la prise de responsabilité des jeunes dans la construction de leur avenir. Nous avons écarté la piste visant à remettre ce droit exclusivement dans des logiques de prêt bancaire. Le contexte actuel renforce notre argumentation, mais nous pensions aussi à l'accès à ce type de dispositif qui est très inégal sur le territoire.

Les pistes que nous avons dressées peuvent être une dotation en capital, avec un montant qui serait donné à la naissance.

Cela existe dans certains pays.

Cela peut être une logique d'allocation remboursable, l'État prêtant et le jeune remboursant une fois qu'il est inséré.

Telles sont les pistes que nous avons évoquées. Il est certain que nous ne détenons pas la vérité en la matière. Notre véritable proposition est surtout que le Conseil économique, social et environnemental s'autosaisisse de ce sujet. À l'heure où le ministre fait une tournée auprès des jeunes sur la question de l'autonomie, il s'agit de réfléchir aux piliers d'une politique de la jeunesse dans notre pays, afin de favoriser la prise d'autonomie des jeunes. Nous sommes un certain nombre à être disponibles pour travailler avec le CES sur cette question. Cela nous paraît être un manque dans notre pays.

Proposition :
engager une auto-saisine
du Conseil économique, social
et environnemental sur la question
de l'autonomie des jeunes

Olivier Samain - Au moment où vous employiez le terme « auto-saisine », le président Jacques Dermagne prenait son stylo et notait quelque chose. Nous verrons ce soir s'il l'évoque !

Julie Coudry - Dans les pistes que nous avons retenues, je parlais de la logique d'allocation remboursable. Nous avons également réfléchi à une logique de contrepartie, à savoir un financement de l'État en contrepartie d'une action solidaire (travail sur un campus, service d'intérêt général).

Olivier Samain - Dans la proposition n° 1 du groupe A, on trouve une idée proche du chèque formation et de la couverture universelle : l'idée d'un droit de tirage par citoyen pour assurer sa formation tout au long de la vie.

Cette idée ayant déjà été développée lors des Premières Assises, il y a deux ans, je vous propose de nous arrêter sur un autre terme que nous retrouvons dans les positions des trois groupes : la nécessité d'une plus grande proximité entre le système éducatif au sens large et l'univers professionnel.

Le groupe A propose de sensibiliser les jeunes, tout au long de leur formation, à l'organisation du monde du travail. Cela rejoint la proposition du groupe C évoquée par Cécile Nicolas.

Dans cette même optique, le groupe A propose de développer l'emploi rémunéré pendant la scolarité. Ce sont les 18-25 ans qui sont visés.

Proposition :
développer l'emploi rémunéré
pendant la scolarité

Au-delà de la rémunération, que pourrait obtenir le jeune ? En quoi une activité rémunérée permettrait-elle de rapprocher formation initiale et univers professionnel ?

Aurélié Collin - Aujourd'hui, les jeunes ont besoin de ressources financières. Un emploi rémunéré permettrait aux jeunes, dans le cadre de leur formation, d'accéder en partie à cette autonomie.

Il convient de dissocier l'emploi pour subvenir à ses besoins et l'emploi dans le cadre de la formation. Pourquoi généraliser le système dont on parle beaucoup actuellement, à savoir l'apprentissage ?

En premier lieu, pour responsabiliser le jeune dans ses actions d'entreprise. Il y a une rémunération, un objectif, des résultats à obtenir. Lors de certains stages en entreprise, on s'aperçoit que le chef d'entreprise ou ses collaborateurs prennent les stagiaires sans un thème de stage précis. Ces derniers n'en retirent pas une véritable compétence à valoriser ensuite dans le monde du travail. Si l'on associe une véritable rémunération à une entrée en entreprise, des objectifs plus précis seront fixés par les entreprises, avec une valorisation par la suite pour le jeune.

Olivier Samain - Dans le même ordre d'idées, j'en viens à une proposition du groupe B : développer la professionnalisation des formations universitaires par le biais de stages obligatoires et par l'instauration de modules de préparation à la vie professionnelle.

Proposition :
développer la professionnalisation
des formations universitaires

Julie, quelle serait la vocation de ces modules ? Qu'y apprendrait-on lorsqu'on est étudiant en droit, dans des filières générales ?

Julie Coudry - J'insiste sur la question de modules ; c'est une piste, mais il ne faut pas tout encadrer dans des systèmes. Ce qui est important, c'est ce que l'on doit trouver dans ces formes d'apprentissage ; cela peut être des « modules » ou d'autres formes.

Dans le cadre du système de formation, il nous a semblé important d'effectuer un travail sur l'identification des compétences que l'on acquiert dans la formation. Nous savons dire quels sont nos savoirs, quelle que soit la formation que nous avons suivie. Quand bien même elle n'a pas été longue, nous

avons également des expériences de la vie qui confèrent des compétences que nous ne savons pas forcément valoriser.

Pour faire face au monde du travail, il est important que nous soyons capables de savoir quel est notre profil de compétence.

Identifier nos compétences, reconnaître les compétences acquises dans un parcours au-delà des formations. Lorsque nous nous engageons dans le milieu associatif, lorsque nous travaillons, nous acquérons une compétence qui participe de notre profil.

Proposition :
mieux reconnaître les compétences
acquises en dehors du parcours de formation

Une autre piste consiste à faire un vrai travail de *lobby* vis-à-vis du monde du travail pour valoriser les talents universitaires. C'est une spécificité française d'avoir besoin de le faire. Il est urgent de faire reconnaître ces talents dans l'entreprise.

Olivier Samain - Le groupe C propose la création d'unités d'enseignement spécifique, en association avec les entreprises. C'est sur les filières générales à l'université, là où l'approche des métiers est la moins présente. Comment imaginez-vous l'implication des entreprises ?

Olivier Esteban - Nous avons réfléchi à la façon de rapprocher l'entreprise et l'université, sachant que l'université garderait son fonds de compétence sur l'enseignement général.

Proposition :
rapprocher universités et entreprises

Nous avons fait le constat que la loi Pécresse confie aux universités, au-delà de la mission de formation, la mission d'insertion. Comment faire rentrer l'entreprise dans l'université et amener l'université à réaliser sa mission d'insertion ?

Un des moyens possibles est la création d'unités d'enseignement spécifique, co-animées par un partenariat entre une entreprise et une université. L'objectif de l'unité d'enseignement serait d'amener à une qualification, une sorte de spécialisation qui pourrait ponctuer un cycle, notamment universitaire, et qui permettrait une insertion plus facile dans le monde du travail.

Olivier Samain - Toujours dans cette volonté de rapprocher le monde de la formation initiale et le monde des entreprises, le groupe A va plus loin en proposant de réguler l'entrée dans les établissements de formation, université ou autres, en fonction des débouchés réels par filière, et de moduler le financement des filières en fonction du nombre de recrutements réalisés à l'issue des formations.

Très rapidement, expliquez-nous cette approche, qui m'apparaît révolutionnaire.

Aurélie Collin - Nous sommes partis d'un constat simple : l'État consacre aujourd'hui une somme X à l'enseignement. Comment l'optimiser afin que chacun puisse s'insérer dans la société ? Il s'agit d'une somme que l'on ne peut pas augmenter indéfiniment. L'État doit donner un savoir à chaque citoyen, mais l'objectif est aussi qu'il puisse s'insérer et avoir sa place dans la société. Il n'est pas souhaitable de donner un savoir à des personnes qui, demain, ne pourront pas le valoriser dans le monde du travail.

Lorsqu'on parle de limiter le nombre de places en fonction du nombre d'emplois à la clef, c'est aussi avec les restrictions que nous avons faites en amont, avec le chèque emploi qui permet à certains de reprendre des études si besoin. Un véritable service d'orientation serait mis en place.

C'est une proposition qui fait suite aux deux premières. Il faut réguler les places en formation en fonction des débouchés.

Proposition :
réguler les places en formation
en fonction des débouchés...

Julie Coudry - Je voudrais réagir sur cette « proposition révolutionnaire », comme vous l'avez dit. Dans notre groupe, nous n'avons pas retenu la logique de sélection à l'entrée de l'université en fonction des débouchés pour plusieurs raisons.

Nous sommes dans la perspective d'une société de la connaissance. Limiter les formations à des perspectives métiers nous paraît restrictif. De plus, se pose un problème de prospective pour prévoir les emplois de demain, pour savoir ce que vont devenir les gens formés dans des formations transversales. Combien doit-on former de jeunes en histoire ? Si quelqu'un est capable de le dire, c'est intéressant.

Cela dit, il nous paraît fondamental qu'il existe des observatoires des débouchés à la sortie des formations, permettant aux jeunes de faire des choix éclairés plutôt que de les empêcher en amont. On nous fait confiance pour faire les bons choix, avec des données que nous n'avons pas aujourd'hui. C'est une nécessité de savoir ce que sont devenus ceux qui sont passés par telle ou telle formation pour faire un choix pertinent, y compris du point de vue des débouchés professionnels.

Proposition :
*... ou mieux informer sur
 les débouchés à la fin des formations*

Olivier Samain - Un débat aura lieu tout à l'heure sur ce point avec la salle.

Aurélié Collin - Notre propos n'est pas centré sur les universités mais sur les formations en général. Cela commence par les formations en CAP et BEP. Rien n'est centré sur un type de formation.

Olivier Samain - La troisième idée force, qui ressort des propositions des trois groupes, consiste à donner aux jeunes le goût d'entreprendre. Le groupe B formule cette idée dans sa proposition n° 5 : favoriser la création d'activités par les jeunes. À quelles pistes pensez-vous ?

Proposition :
donner aux jeunes le goût d'entreprendre

Julie Coudry - La création d'activités nous paraît fondamentale, puisque les jeunes générations qui créent des activités, qui entreprennent, le font avec un regard contemporain. Il est utile que la société investisse. Cela passe par la possibilité d'inscrire cette perspective professionnelle tout au long des formations, quelles qu'elles soient, par la rencontre d'entrepreneurs.

Deuxième élément : développer des pépinières et des incubateurs dans les établissements de formation et dans les villes pour héberger des entreprises, les accompagner jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes.

Proposition :
*développer les pépinières et
 les incubateurs d'entreprises*

Troisième élément : connecter les jeunes entrepreneurs avec des investisseurs. À l'étranger, il existe des plates-formes d'investisseurs sur les jeunes créateurs d'entreprise. Cela nous paraît une responsabilité de la puissance publique de connecter avec ceux qui vont financer l'autonomie de ces jeunes entreprises.

Olivier Samain - Julie parlait à l'instant des incubateurs, des structures permettant d'accompagner le créateur d'entreprise dans son acte de création. Cécile, dans le groupe C, vous allez sur ce terrain. À quoi pensez-vous plus précisément ?

Cécile Nicolas - Nous pensions au guichet unique qui faciliterait les démarches des futurs chefs d'entreprise. Cela fait sourire : tous les ans, nous faisons cette proposition. Mais elle est importante pour la création d'entreprises.

Proposition :
faciliter la création
d'entreprise par les jeunes

Nous pensions également à un emprunt garanti par la collectivité, qui permettrait de faciliter le démarrage d'une entreprise sous la forme de microcrédits, qui se font à une échelle plus grande.

Olivier Samain - Indépendamment de cette initiation et de cet accompagnement dans la création d'entreprise, une idée émerge dans la réflexion des trois groupes : celle de la valorisation des prises de responsabilité par les jeunes. On la retrouve notamment dans la proposition n° 4 du groupe A : favoriser les initiatives au sein des collèges et des lycées ; favoriser l'engagement associatif. De quelle manière ?

Aurélié Collin - Aujourd'hui, les jeunes, dans les collèges et les lycées, ont très peu accès à la responsabilité, puisqu'il n'existe pas d'espace créé pour cela. De façon très pragmatique, nous savons très bien qu'un futur chef d'entreprise ou un futur responsable syndical a envie d'entreprendre, de créer des initiatives. Il faut créer des espaces dans les collèges et les lycées. Cela existe à l'étranger : présidence de clubs de sport, de bureau des élèves, création d'actions de partenariat avec les pays émergents.

Proposition :
favoriser la prise de responsabilités
par les jeunes dès le collège

Il faudrait confier des responsabilités aux jeunes très tôt afin qu'ensuite, ils puissent valoriser leur parcours. Pour certains ayant un parcours très actif, nous pouvons envisager une Validation des acquis de l'expérience (VAE) en la matière. Il faut la développer impérativement.

Le groupe estime que, dès le collège, dès le lycée, nous devons renforcer la prise d'initiative des jeunes. Il faut faire un peu plus confiance au jugement des jeunes et à leur capacité à créer.

Ronan Dubois - Dans notre groupe, nous avons parlé d'une notion que je voudrais illustrer par un exemple. Il s'agit de l'idée de mettre en place une politique volontariste concernant les 150 000 jeunes qui, chaque année, sortent sans qualification professionnelle. Nous parlons de ces jeunes déscolarisés à l'âge de 16 ans, qui vont chercher du travail, font des démarches. Ils se retrouvent souvent devant des conseillers plein de bonne foi et de bonne volonté, mais ils leur proposent trois mois de formation en français alors qu'ils veulent

travailler. Malheureusement, ces jeunes repartent en disant que cela ne leur correspond pas. C'est surtout leur montrer le reflet de leur échec scolaire. De ce fait, ce jeune ne va plus faire de démarche.

Nous avons essayé de proposer à ce jeune qui veut vraiment travailler une formation pratique, sur le terrain, dès le début afin que ce jeune entre directement dans le milieu du travail. Au bout de deux ou trois mois, il s'aperçoit qu'il a vraiment besoin de savoir lire et écrire. Dans les espaces verts, il a besoin de connaître le nom de la fleur qu'il va planter. Alors que ce jeune était au départ réfractaire à la formation des trois mois en français, il va être plutôt volontaire. C'est mettre une note positive sur le choix du jeune. Le jeune a choisi et personne n'a choisi pour lui.

Proposition :
Offrir aux jeunes sans qualification
une formation pratique, de terrain

Il est important de ne pas oublier ces jeunes qui ne sont pas forcément dans le milieu universitaire.

Olivier Samain - Le moment est venu d'engager la discussion avec l'ensemble de la salle sur les différents thèmes développés tout au long de cette première table ronde.

Guillaume Pointeaux - Je suis secrétaire national du Conseil national de la jeunesse. Je vais parler en tant que président de la commission Engagement qui a travaillé sur la création d'entreprises pour les jeunes.

Un rapport a été proposé à la ministre. Il est disponible. Il évoque notamment la revalorisation des filières professionnelles et d'apprentissage, en lien avec la réunion qui a eu lieu il y a quinze jours.

Nous avons abordé les entreprises qui sont aidées dans le cadre de leur création. Il existe une contrepartie : à leur tour, elles peuvent accompagner aussi des jeunes en entreprise.

Par rapport au guichet unique, nous avons proposé de réunir les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et des chefs d'entreprises pour créer un label. Toutes les entreprises n'ont pas vocation à entrer dans des pépinières. Le problème porte sur l'apport financier au niveau des banques. La création d'un label permettrait de prouver que le projet est viable par le collège des institutions d'État et des entrepreneurs.

Réaction :
comment favoriser l'apport financier
des banques aux projets des jeunes ?

Ces pistes ont-elles été travaillées au niveau du Conseil économique, social et environnemental ?

Cécile Nicolas - Je ne peux pas répondre à toutes les questions, car il a pu nous manquer des informations. Des sujets n'ont pas été travaillés, car non soulevés par le groupe.

Effectivement, la création d'entreprise est importante. L'idée d'un guichet unique est primordiale pour faciliter l'accès aux entreprises. Suivant le type d'entreprise, des variations pourraient exister dans ce type de guichet. Pourquoi ne pas mettre en accord des entreprises ?

Sur le prêt, nous avons donné l'idée d'une garantie collective par l'État afin que cela facilite la création d'entreprise et que cela limite les refus des banques.

Proposition :
instaurer une garantie collective
pour les emprunts des jeunes entrepreneurs

Un intervenant - Je suis sociologue et je travaille sur un projet interrégional. Merci pour ce qui vient de nous être présenté ; je voudrais surtout attirer l'attention sur le processus qui permet d'identifier des compétences. J'ai un peu entendu parler de la vie associative, mais je n'ai pas du tout entendu parler de la capitalisation des acquis d'expérience de la vie associative.

Réaction :
comment capitaliser les acquis
de l'expérience associative ?

Le Conseil départemental de la jeunesse de la Drôme a tenté de mettre en place, il y a trois ans, un petit passeport qui permet tout simplement que les collégiens aient la possibilité de se présenter, ne serait-ce que pour le stage d'une semaine en entreprise. Ils peuvent indiquer qu'ils sont secouristes, qu'ils fréquentent une médiathèque, un club de football, une école de sapeurs pompiers ou autres.

Actuellement, dans le premier contact des jeunes avec le monde du travail, c'est aux « abonnés absents ». C'est comme s'ils sortaient du sein maternel en n'ayant rien appris de leur parcours. C'est catastrophique en matière de reconnaissance collective des compétences de la socialisation des jeunes, qui sont évidemment déterminantes de la qualité des relations, des premiers pas vers le monde du travail.

Jérémy Herbet - J'appartiens au Conseil national de la jeunesse. J'ai écouté toutes les remarques de ces groupes. Un point m'a choqué : ces remarques sont très « adéquationnistes », alors qu'il a été prouvé qu'il n'existe pas d'adéquation directe et linéaire entre formation et emploi. Je vous renvoie aux travaux du sociologue Cédric Fretigné qui a travaillé longuement dessus. Il est important de penser l'école autrement. Il faut reprendre ce que disait Condorcet : « *L'école est censé créer du citoyen et pas forcément un agent économique qui doit s'investir uniquement dans le milieu professionnel* ».

Réaction :
*il n'existe pas d'adéquation directe et linéaire
entre formation et emploi*

Il faudrait augmenter le budget de l'Éducation nationale, faire des cours plus en travaux pratiques qu'en amphithéâtre.

(Applaudissements)

Vanessa Favaro, préparateur des 2^{èmes} ANJ - Je représente La mutuelle des étudiants (LMDE). J'ai été intéressée par ce qui nous est proposé sur le service public d'orientation. Aujourd'hui, il existe une carence importante sur l'orientation des jeunes. Ce serait bien de créer les moyens de pouvoir suivre un jeune durant tout son parcours, de pouvoir lui donner les moyens de faire les bons choix aux bons moments, du collège jusqu'à l'université, s'il le souhaite, et de pouvoir se réorienter comme il le faut.

Réaction :
*le travail pendant les études
ne nuit-il pas à la qualité
de la formation ?*

Je m'inquiète, car je lis dans une fiche qu'il faut permettre à tous les jeunes de travailler durant leurs études. Je suis étudiante et je sais que le salariat handicape un étudiant. Nous avons beaucoup moins de moyens de réussir lorsque nous travaillons quinze heures par semaine. Même travailler une dizaine d'heures est assez compliqué. C'est du temps pris sur les révisions et parfois sur les cours. C'est un peu étonnant comme proposition. J'étais plutôt d'accord avec le fait de donner à tous les jeunes les moyens de pouvoir étudier dans de bonnes conditions par l'accès à l'autonomie. C'est essentiel.

Je suis complètement d'accord sur le fait qu'il faut des stages dans tous les cursus, mais des stages avec un vrai contenu pédagogique, qui soit rémunéré et qui permette aux étudiants d'avoir une vraie plus-value par rapport à leur diplôme.

Emilien Evariste - Je suis étudiant à Paris VII et membre de la Confédération étudiante. Sur la question de la capitalisation des compétences, à l'université, il n'existe pas du tout de lien entre le monde de l'éducation, l'enseignement et le monde professionnel.

L'université est quand même un lieu où les étudiants acquièrent un maximum de compétences : l'ouverture, la pluridisciplinarité et le travail étudiant. Le Conseil économique, social et environnemental a fait une étude menée par Laurent Bérail sur le travail des étudiants, montrant que, jusqu'à quinze heures de travail par semaine, cela apporte aux étudiants en termes de compétences. Il faut la valoriser.

Il faut aussi valoriser l'engagement associatif et syndical. Cela apporte aux étudiants une plus-value en plus de leur diplôme. Il faut le recenser lors de leur insertion professionnelle.

Réaction :
comment valoriser
l'engagement associatif et syndical ?

Pour cela, nous pouvons proposer un « portefeuille de compétences », donc un document officiel donné en plus du diplôme, qui recenserait, de manière individuelle, toutes les compétences acquises par l'étudiant au cours de son cursus, que ce soit à la faculté, mais aussi en dehors, car ce n'est jamais du temps perdu. Il faut faire briller cela, car nous sommes vraiment dans un lieu d'enseignement où il nous est offert un maximum de qualités qui sont nécessaires et recherchées dans le monde du travail.

C'est une proposition concrète et réalisable qui serait intéressante pour les étudiants afin de s'insérer de manière efficace et éclairer le monde du travail sur la valeur des étudiants aujourd'hui.

(Applaudissements)

Bertrand Coly - Je suis membre du Mouvement rural des Jeunes chrétiennes (MRJC). Il a été évoqué tout à l'heure, dans le cadre de la couverture universelle d'émancipation, la question de la sécurisation des parcours. Les parcours des jeunes sont divers, traversent des réalités diverses, urbaines et rurales, ainsi que des parcours scolaires très différents.

Réaction :
comment favoriser
la création et la reprise d'activité
par les jeunes ?

Dans le cadre de cette sécurisation des parcours, il serait bien d'imaginer de développer des lieux pour se tester à la création d'activité et à la reprise d'activité. Dans les dix ans à venir, 700 000 entreprises seront à reprendre sur l'ensemble du territoire.

(Applaudissements)

Énora Hamon - Je suis secrétaire nationale de la Confédération étudiante. Je voulais réagir sur la question de la sélection. Au moment du choix de ses études, il me paraît paradoxal de donner la possibilité aux jeunes de réaliser leurs rêves et, en même temps, de casser leurs ambitions dès le plus jeune âge.

Sur l'orientation, il serait plus pertinent de savoir ce que sont devenus nos prédécesseurs avant d'entrer dans le système de l'enseignement supérieur que de savoir quels sont les besoins. D'ailleurs, l'actualité nous montre bien que les besoins sont très variables en fonction du contexte économique et social. La proposition de publier les taux de débouchés plutôt que de publier les taux d'insertion me paraît plus pertinente.

(Applaudissements)

Aurélie Collin - Dans ces Assises, nous faisons le compte-rendu de l'ensemble de l'opinion de tous les groupes. Ainsi, dans nos débats, nous avons évoqué les points que vous avez soulevés. C'est une synthèse.

Quand vous parlez de travail pendant les études, cela n'interviendrait pas dans les conditions actuelles. L'objectif n'est pas de pénaliser les jeunes mais, au contraire, de les valoriser comme dans le système que proposait un intervenant de la salle, qui est tout à fait pertinent. Il ne faut pas envisager ces propositions dans le système figé actuel, mais dans le cadre d'une réorganisation générale.

Le thème de l'apprentissage soulevé par le premier intervenant a été évoqué puisqu'on parlait de renforcer le lien à l'entreprise, voire l'apprentissage.

Proposition :
développer l'apprentissage

Julie Coudry - Les propositions sont assez diverses et il n'y a pas une forme de proposition. J'entends dire qu'on a des propositions assez « adéquationnistes », c'est-à-dire qu'on regarde les besoins du monde du travail et qu'on plaque des systèmes. J'ai le sentiment que tout ce qu'on a développé sur la compétence, c'est l'inverse. Les statistiques de débouchés, c'est l'inverse, et l'école et l'université sont faites pour former les citoyens. Qu'est-ce qu'un citoyen non inséré dans la vie active ? Notre ambition est que l'école et l'université irriguent l'ensemble de la société par les débouchés auxquels elles préparent. C'est ainsi qu'elle aura de la valeur et pourra faire évoluer le monde de l'entreprise et de l'économie. C'est dans cette perspective qu'on a réfléchi.

(Applaudissements)

Sur la proposition du portefeuille de compétences qui fait assez consensus dans les différents groupes, il faudrait l'étendre au-delà de l'université, parce que tous les jeunes ont des compétences et viennent de parcours très différents. Il faut parvenir à regrouper ces acquis dans un portefeuille pour permettre à un jeune de s'identifier, de se positionner dans le monde du travail et de mieux y naviguer.

Proposition :
étendre à tous les jeunes
le « portefeuille de compétences »

Olivier Samain - J'invite Mme Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi à nous rejoindre au pupitre.

Nous allons écouter la ministre, qui écoutait très attentivement ces échanges. Nous reprendrons, après son intervention, le débat entre la tribune et la salle. On donnera aussi la parole aux membres du Conseil économique, social et environnemental pour qu'ils nous disent ce qu'ils retiennent de tout ce qui aura été dit par les jeunes.

**Discours de Mme Christine Lagarde,
ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi**

Merci, Cher Monsieur.

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, merci de m'avoir associée à votre réflexion. Je suis heureuse que vous ayez décidé de lier ces Deuxièmes Assises nationales à la Journée mondiale du refus de la misère. C'est un beau défi en soi. C'est un immense défi pour nous tous et auquel vous pouvez considérablement contribuer par des idées nouvelles.

« Tous ensemble, on peut arriver à changer les choses »

En effet, pour ce défi, aucune nouvelle idée n'est de trop, aucune nouvelle bonne volonté n'est assez et, tout ensemble, on peut arriver à changer les choses. Dans ma vie professionnelle, c'est seulement quand nous étions rassemblés que nous avons pu changer les choses. Dans les derniers jours, en matière de règlement de la crise internationale, sous la direction, l'initiative et avec l'énergie incroyable du Président de la République, on s'est aperçu que c'est lorsqu'on est tous ensemble - à 27 par exemple - qu'on peut arriver à faire des propositions qui, soudain, viennent d'Europe et qui constituent des recettes, des idées reprises ensuite à leur tour par d'autres pays comme les États-Unis.

C'est la première fois, historiquement, que l'Union européenne, parce qu'elle se met ensemble et oublie ses diversités, ses divergences, arrive à faire de vraies propositions reprises par des pays qui, habituellement, étaient les pionniers, les leaders et qui, aujourd'hui, sont en situation d'être des suiveurs. C'est ensemble, les jeunes, les moins jeunes, les plus vieux, les seniors, que l'on peut arriver à répondre à de vrais défis comme celui qui nous occupe aujourd'hui, et qui nous occupe tous les jours et pas seulement aujourd'hui.

Vous l'avez dit, je suis ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Je fais aussi beaucoup dans la finance en ce moment. Cela me fait plaisir de changer un peu d'environnement et d'être avec vous avec de nouvelles idées. J'aimerais pouvoir avoir accès à vos nouvelles idées dans le domaine de l'emploi des jeunes.

*« J'aimerais pouvoir
avoir accès à vos nouvelles idées
dans le domaine de l'emploi des jeunes »*

Des idées ont fusé de la salle et vous avez travaillé depuis des mois sur ce thème. On a besoin de vos idées, parce que l'emploi des jeunes, c'est pour moi et pour Laurent Wauquiez, absolument fondamental et déterminant. Pas seulement parce que cela procure un salaire, c'est évidemment très important parce que c'est avec un salaire qu'on peut trouver un logement, avoir des activités, s'épanouir parfois par la consommation, parfois autrement. Plus fondamentalement, c'est aussi la façon de s'insérer, de se rendre utile, de gagner

en estime de soi et, pour toutes ces raisons, nous avons décidé avec Laurent Wauquiez que l'emploi des jeunes était, avec l'emploi des seniors, à l'autre bout, nos deux priorités absolues.

Quelques chiffres, parce que c'est aussi avec les chiffres et des données réelles plutôt qu'avec des bons sentiments qu'on arrive à réaliser des choses.

Aujourd'hui, 18 % de jeunes connaissent, avant 25 ans, la réalité du chômage. C'est d'autant plus difficile qu'avant 25 ans le RMI n'est pas disponible. Il y a cette période de creux complet entre la sortie des études, avec ou sans diplôme, et 25 ans.

***« 18 % de jeunes connaissent,
avant 25 ans, la réalité du chômage »***

Sur cette période, nous devons porter nos efforts. Il existe une série de mécanismes, déjà aujourd'hui, que je vais vous citer et que vous connaissez peut-être. Ils me paraissent parfois bien touffus, mais c'est malheureusement un des talents de notre administration de parfois mettre des feuilles supplémentaires sur des mille-feuilles pour arriver à fournir le gâteau des outils d'aide à l'emploi des jeunes.

On a les contrats en alternance qui concernent 600 000 jeunes, les contrats aidés pour 45 000 jeunes, le CIVIS pour 280 000 jeunes accompagnés et maintenant le contrat d'autonomie que nous souhaitons mettre à la disposition de 45 000 nouveaux jeunes.

Ce sont des mécanismes d'outils et d'assistance et ce n'est pas en soi suffisant. Il est déterminant que nous arrivions à suivre les 150 000 jeunes qui sortent du système sans avoir de diplôme ni de qualification.

***« Suivre les 150 000 jeunes
qui sortent du système
sans avoir de diplôme ni de qualification »***

On a des exemples de pays étrangers qui arrivent à faire un bon travail de suivi. On sait que la Grande-Bretagne a réussi par un mécanisme de suivi très précis des jeunes qui sortent du système. Il n'est pas question de fichier, de « flicker ». Quand un jeune, pour des raisons diverses et variées, parce que cela ne lui convient pas, parce qu'il a eu des difficultés dans la famille - il y a un moment où c'est difficile de passer de l'adolescence à autre chose -, n'a pas réussi à passer ses examens, à avoir son Bac, son BEP, son BTS ou autres, à ce moment, il faut qu'on puisse tout de suite le repérer, l'identifier et essayer de faire un bout de son chemin d'orientation avec lui. On a une vraie responsabilité vis-à-vis de ces 150 000 jeunes chaque année, car c'est souvent un moment de la vie où on a un peu perdu ses repères et où on ne sait pas vers où s'orienter.

Pour cela, il faut des gens. Le ministère de l'Éducation nationale, celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Xavier Darcos, Valérie Pécresse et moi-même, avons nommé un Délégué interministériel à l'orientation, Bernard Saint-Girons.

« Un Délégué interministériel à l'orientation »

C'est un homme de grande qualité qui va avoir pour mission de recenser tout ce qui existe déjà. De nombreux dispositifs existent qu'on ne connaît pas forcément et à côté desquels on passe. C'est pourquoi on peut être amené à dire que notre orientation n'a pas été terrible, alors que c'était disponible, mais on ne le savait pas.

Bernard Saint-Girons aura pour mission de travailler très étroitement avec l'Éducation nationale et les missions locales. Les missions locales pour l'emploi sont dédiées au soutien spécifiquement pour les jeunes, pour les aider à trouver un emploi.

Deuxième élément que j'ai souhaité dans la loi de modernisation économique votée en juillet : faire en sorte que les écoles de la deuxième chance aient accès à la taxe d'apprentissage. Pour faire avancer les projets, il faut des gens, parce qu'il n'y a pas d'ambition sans champions et il n'y a pas de projet sans budget. Il faut de l'argent. J'ai souhaité que la taxe d'apprentissage soit largement disponible pour les écoles de la deuxième chance, afin qu'elles puissent accueillir trois fois plus de jeunes à l'horizon 2012, comme l'a souhaité le Président de la République.

« Les écoles de la deuxième chance »

Cela concerne surtout les jeunes qui sont soit sans qualification, soit un peu perdus et qu'il faut arriver à ramener vers des chemins d'insertion. Il y a aussi beaucoup de formations vers lesquelles se diriger, mais dont on ne sait pas très bien si cela va mener quelque part. Cela va être un moment riche, enrichissant, productif de formation dont on n'est pas sûr qu'il va mener vers un débouché. Il faut que l'on développe toutes les formations d'apprentissage, et notamment qu'on ne considère plus l'apprentissage comme cette espèce de voie de troisième catégorie, de sous-catégorie qu'on adopte quand on n'a rien réussi d'autre. Quand on a réuni avec Hervé Novelli 12 000 apprentis des quatre coins de l'Europe il y a une dizaine de jours, c'était extraordinaire de voir des témoignages de jeunes qui, par la voie de l'apprentissage, étaient devenus des ébénistes de talent, des dessinateurs, des joailliers, des plombiers, mais aussi des ingénieurs, des informaticiens et des designers. Tous les pays de l'Europe étaient représentés et tous les métiers étaient là à différents niveaux de qualification et d'intervention.

**« Il faut que l'on développe
toutes les formations d'apprentissage »**

Là aussi, il faut qu'on accepte le fait que la formation est nécessaire puisqu'on a misé sur l'intelligence. C'est tout l'objectif de Lisbonne. On s'est dit que l'Europe, pour être compétitive, doit être l'Europe de la connaissance. Il faut aller vers ces formations, qu'elles débouchent sur quelque chose et il faut ouvrir le champ, même mental, de ce que l'on considère comme une formation. Il n'y a pas que les grandes écoles, que les universités, que les ingénieurs qui constituent le tissu économique. Toutes les formations sont indispensables et tous les modes de formation et d'acquisition de la formation sont légitimes, quel que soit l'âge que l'on a. On peut avoir une période d'échec scolaire, universitaire et ensuite reprendre un chemin de formation. C'est ce que nous souhaitons faire avec à la fois Xavier Darcos et Valérie Pécresse.

J'ai vu un peu la synthèse de vos propositions dans les groupes A, B et C. Enrichissez-nous, dites-nous dans quelles directions on voit juste. Dites-nous aussi les propositions que nous faisons et qui ne vous semblent pas correspondre. On essaie dans le domaine économique de sentir ce qui va se développer. Est-ce plutôt des formations dans le domaine de l'électronique ? Va-t-on devoir « luxéfier » l'ensemble de nos produits et donc l'artisanat devra être les métiers de demain ? Toute une série de réflexions du Conseil économique, social et environnemental peuvent être partagées. Le Conseil économique, social et environnemental est un lieu idéal pour anticiper ces mouvements, mais il doit y avoir ce mélange des idées, de nos richesses respectives pour mieux définir la façon dont on met les budgets, les personnes responsables pour faire avancer des projets à votre service.

Pour finir, deux petites contributions que j'ai essayé de pousser au niveau de mon ministère pour participer à cette lutte contre la misère. Il est un peu curieux que le ministre de l'Économie et des Finances qui est en train d'essayer, sous l'autorité du Président de la République et du Premier ministre, de sauver le système financier, vienne parler des moyens que l'on essaie de dégager pour lutter contre la misère. Il faut comprendre qu'on n'est pas en train d'essayer de sauver les banquiers. On n'est pas spécialement attachés à préserver les situations. On est en train, en mobilisant la signature de l'État, la garantie de l'État, de permettre à une société de refinancement de faire des emprunts pour prêter aux banques. Pourquoi fait-on cela ? Car les banques sont les agents indispensables pour faire circuler la monnaie dans l'économie. Si cette monnaie ne circule pas, il n'y aura pas de prêt par les banques aux entreprises, pas de prêt par les banques aux ménages ni aux collectivités locales.

Si les entreprises n'ont pas de prêt, elles ne financeront pas les investissements. Si les ménages n'ont pas de prêt, ils ne pourront pas acheter les biens mobiliers ou immobiliers dont ils ont besoin. Si les collectivités locales n'ont pas accès au prêt, elles ne pourront pas financer les projets publics structurants pour nos collectivités locales. Si les entreprises n'investissent pas, l'activité ralentit, l'emploi est touché et le chômage remonte en force.

**« Il faut que l'économie
puisse continuer à tourner »**

Notre objectif principal, pour nous Européens, est de remettre la machine en route et de faire en sorte que la monnaie circule de nouveau, pour que les entreprises réinvestissent, que l'activité se développe et que l'emploi puisse être soutenu. Il faut que l'économie puisse continuer à tourner.

Comprenez bien que nous ne faisons pas le grand écart avec des milliards qui, permettez-moi l'expression, ne sont pas des milliards "durs." Ce sont des milliards facilités par la garantie de l'État. L'État donne sa signature en disant : *"Vous pouvez emprunter. Vous avez la garantie de l'État."* Cela doit faire tourner le circuit économique.

Concernant les efforts que nous faisons en ce qui concerne la situation des plus démunis, il y a eu le RSA. M. Martin Hirsch vous expliquera en détail la manière dont il fonctionne et l'esprit dans lequel nous l'avons créé. Nous en avons jeté les bases dans la loi Travail, Emploi, Pouvoir d'achat, de juillet 2007 afin de l'expérimenter. Lorsque les plus démunis reviennent sur le marché de l'emploi, il s'agit de faire en sorte qu'ils ne perdent pas une série d'indemnités, une série de soutiens et qu'ils soient graduellement encouragés vers la voie de l'emploi.

J'avais pris une deuxième initiative lorsque nous avons fait voter la mesure, qui permet au contribuable redevable de l'ISF de payer l'entrepreneur ou la fondation plutôt que le percepteur. Ce système permet à ceux qui doivent cet impôt, de le payer non pas au percepteur, c'est-à-dire non pas au budget de l'État, mais de financer des fondations d'intérêt public, notamment des fondations d'insertion. Pendant l'année 2008, plus de cinquante millions d'euros sont allés s'investir sur des activités d'insertion qui permettent d'insérer les plus éloignés du marché de l'emploi.

**« Un mécanisme permettant de contribuer
à des fondations de soutien »**

La dernière mesure est une petite chose. Mais il est important d'aligner le plus possible de petites choses. L'élément majeur étant évidemment le développement sur le plan national du Revenu de solidarité active. Cette dernière mesure est un amendement au projet de loi de finances, que je soutiendrai dans les deux semaines qui viennent. Ce mécanisme permettra de contribuer à des fondations de soutien, en particulier des mécanismes d'insertion. Cet amendement autorisera les salariés bénéficiaires de chèques restaurant à les offrir aux associations d'insertion, aux fondations reconnues d'utilité publique à titre de don. Un chèque restaurant ne peut être utilisé que dans des conditions très restrictives auprès d'organismes de restauration. Il pourra désormais être utilisé comme une sorte d'instrument de paiement. En contrepartie, les fondations reconnues d'utilité publique à destination d'insertion pourront recevoir l'intégralité du chèque restaurant.

Ce sera un véhicule de don pour ceux qui veulent participer à ce type d'opérations.

Cinquante millions d'euros vont être investis dans des fondations, c'est très bien, mais je veux aller voir si cela fonctionne. La semaine prochaine, j'irai visiter la fondation qui s'appelle « Le Mouvement pour les Villages d'enfants », qui accueillent des enfants en les maintenant ensemble, qui restent entre frères et sœurs, et qui rencontrent de très grandes difficultés familiales et d'adaptation. Dans ces villages, ces enfants peuvent reprendre pied et retrouver une vie à peu près normale. Je sais que cette fondation a reçu une partie importante de financement pour rénover des villages par le biais des cinquante millions d'euros. Je vais me rendre sur place pour voir comment tout cela se passe et si le financement a été utile et efficace.

Je voudrais vous adresser un dernier message. J'ai connu une enfance et une adolescence qui n'ont pas été simples. J'ai perdu mon père très jeune et il n'y avait pas beaucoup d'argent à la maison. A partir de l'âge de quinze ans, tous les étés pendant les vacances, j'ai fait des stages, des petits boulots. J'ai fait un peu tous les métiers.

« On peut tout faire à tout âge »

Je voudrais vous dire que l'on peut tout faire à tout âge. Il faut avoir le courage de se demander non pas "Qu'est-ce que j'attends de la vie ? Qu'est-ce que j'attends des Pouvoirs publics ? Qu'est-ce que j'attends des cellules d'orientation ?", mais "Qu'est-ce que moi je peux apporter ? Qu'est-ce que je peux donner ?"

Je vous assure que, lorsque l'on fait preuve de cette approche et de cette ouverture, bien souvent, on est accueilli dans les entreprises, même dans des services dont on se dit qu'ils sont étrangers à nos préoccupations. Soyez toujours dans cette ouverture à l'autre et dans cette approche du "Qu'est-ce que j'apporte ?" plutôt que "Qu'est-ce que j'attends." Je sais que c'est facile à dire, quand l'on se trouve quarante années plus tard et que l'on a fait la carrière que j'ai faite. Mais j'ai commencé très, très bas. Il faut s'ouvrir plutôt qu'être dans une attitude d'attente.

**« Il faut s'ouvrir,
plutôt qu'être dans une attitude d'attente »**

Pardonnez-moi, c'est un message un peu personnel, mais je l'ai vécu au plus près de ma jeunesse.

(Applaudissements)

Olivier Samain - Merci, Madame Christine Lagarde. Il me semble que tous ceux qui sont présents aujourd'hui sont dans cette logique. Tous les travaux qui ont été menés, depuis près de deux ans pour préparer ces Assises, l'ont été dans cette optique.

Je vous propose de reprendre l'échange que nous avons amorcé.

Guillaume Culorier - Je fais partie du groupement d'ATD Quart-Monde de la Flèche. Je voudrais réagir sur la responsabilité associative dans les collèges et lycées, pour rappeler que cela existe déjà en partie. Je ne vois pas comment cela peut évoluer.

Réaction :
comment développer
la responsabilité associative
dans les collèges et les lycées ?

Aurélie Collin - Je sais pertinemment que cela existe. Je gère moi-même un Centre de formation des apprentis (CFA), je connais bien le fonctionnement dans les collèges et les lycées. Aujourd'hui, peu de responsabilités sont dédiées aux jeunes. Par rapport aux autres pays européens, nous manquons de jeunes qui peuvent prendre des initiatives à ce niveau. Cela existe, mais de façon très, très limitée. Ce n'est pas suffisamment représentatif pour que change le regard que l'on porte sur ces jeunes qui fréquentent les collèges et lycées.

Ces jeunes peuvent pourtant apporter un véritable *plus* à ces structures scolaires.

Julie Coudry - Je mets en lien cette remarque avec la proposition faite précédemment par l'intervenant des MRJC, d'avoir des espaces où il soit possible de s'exercer à la reprise d'entreprise, à la création de projets entrepreneuriaux, y compris s'ils sont associatifs. Nous avons eu ces réflexions, aussi bien dans les villes que dans les établissements. Il s'agit d'espaces où c'est notre capacité d'initiative qui est libérée.

Jérémy Ringot - Je suis responsable syndical CGT.

Je ne relève pas tous les points qui m'ont déplu dans certains groupes de travail. J'ai une remarque à faire. Les réflexions ont été essentiellement orientées sur l'accompagnement des jeunes dans leurs études, plus que sur l'emploi des jeunes après leurs études.

Réaction :
quelles propositions
élaborer sur l'emploi des jeunes ?

Je reviens sur une remarque faite par Jacques Dermagne dans son introduction. Il disait que vous étiez tous là pour comprendre les jeunes. À mon avis, c'était plutôt « Les jeunes ne sont pas difficiles à comprendre » ! Qu'ils soient d'une famille pauvre ou riche, ils veulent pouvoir suivre les mêmes études sans qu'il y ait d'avantages pour certains. Ils veulent suivre des études sans être obligés de travailler dans des grandes chaînes de *fast-food* et faire des heures qui s'imputent sur leurs révisions et leur cursus scolaire. Ils veulent obtenir un emploi en CDI quand ils sortent de l'école, dans des conditions de salaire respectables. Ils ne veulent pas être payés au « lance-pierres », au SMIC, et devoir se loger en colocation à trois ou quatre dans un petit T2, voire dans un studio.

Je reviens sur le discours de notre ministre, Mme Christine Lagarde, responsable de l'industrie. Je souhaiterais que soit mise en œuvre une vraie politique industrielle dans ce pays. Mme Lagarde disait que les entreprises investissaient pour l'emploi. La preuve chez Renault : quatre mille suppressions d'emplois. Bel investissement ! La politique industrielle ne doit pas être basée sur le profit à tout va, mais sur un développement, au sein de la France, de la recherche industrielle. Actuellement, les grandes industries embauchent des personnes non qualifiées jusqu'au Bac+5, chercheurs. Il faut investir dans l'emploi industriel en France, plutôt que de laisser délocaliser les entreprises pour des profits maximum.

Réaction :
comment développer
l'emploi industriel en France

Le SMIC est normalement un salaire minimum C'est malheureusement aussi un salaire de référence. Les jeunes doivent être payés suivant leurs qualifications. Au fur et à mesure de leur expérience professionnelle, ils doivent avoir un déroulement de carrière et un salaire qui augmente avec leur expérience. Le temps partiel ne doit plus être obligatoire, mais choisi par celui qui souhaite l'utiliser.

(Applaudissements)

Florent Cosialls - Je suis du lycée Jean Macé de Vitry sur Seine.

Les groupes ont parlé d'une sorte de mise en relation entre l'Éducation nationale et les entreprises locales. Cela ne risque-t-il pas de créer des inégalités entre les régions, une forme de régionalisation de la formation ?

Christian Darantière - Je suis directeur délégué de l'AFIJ, l'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

J'aimerais porter à votre connaissance un élément d'information. Julie Coudry parlait de lobbying auprès des entreprises pour faire reconnaître la valeur des études universitaires. Sachez que cette action a commencé et j'espère que la situation économique actuelle ne va pas la stopper. Les entreprises avaient besoin de « sang neuf » jusqu'à la fin du mois d'août. J'espère qu'elles continueront d'en avoir besoin.

Réaction :
comment faire connaître
aux entreprises la valeur
des études universitaires ?

Olivier Samain - Souhaitons-le !

Christian Darantière - Il me semble qu'il y a un petit travail à faire directement auprès de l'Éducation nationale. Mme Lagarde parlait de M. Saint-Girons. Lorsqu'il était Recteur, une personne de son rectorat a tenu des propos qui m'ont stupéfait. Cette personne se gargarisait d'avoir mis en place, dans son rectorat, une magnifique formation en BEP comptabilité et minimisait la formation de CAP de carreleur.

Je travaille dans le secteur de l'emploi. Lorsque l'on conseille à quelqu'un de faire un BEP comptabilité, on ne lui dit pas qu'il va être chômeur. Or, en dessous d'un BTS, il n'y a pas de débouché. En revanche, un carreleur trouvait du travail jusqu'à la fin du mois d'août. Aujourd'hui, peut-être va-t-il en trouver moins, mais il en trouvera encore.

L'Éducation nationale doit tenir de vrais discours ; je pense aux cadres de haut niveau, les enseignants sur le terrain ayant parfois une autre approche.

Réaction :
l'Éducation nationale
doit tenir de vrais discours sur les débouchés

Olivier Esteban - Nous n'étions pas sur des vœux incantatoires, mais sur quelque chose de concret. Nous avons analysé l'existant et essayé d'apporter des solutions claires, précises et concrètes aux problèmes.

Tu as touché du doigt le sujet de l'égalité des chances et de l'égalité face à la formation. Nous avons essayé d'y répondre à travers le « chèque formation » inversement proportionnel aux années d'études réalisées.

Tu as parlé de salaire et de CDI. S'il est vrai que c'est important, les aspirations et les vocations sont un mécanisme plus complexe, qui a donné lieu à de nombreuses discussions dans tous les groupes. On ne peut pas s'arrêter à une vision simpliste : « *Je veux que ma vocation, mon inspiration se traduise par un salaire et un CDI.* » Cela va beaucoup plus loin que cela.

Julie Coudry - Ce que nous proposons est nourri de choses qui existent. Il y a de petites actions que nous aimerions voir devenir grandes et structurantes dans notre pays.

Pour répondre à Jérémy Ringot, c'est simple de comprendre les jeunes. Nous avons constaté qu'il y avait des points convergents, mais qu'en même temps, ce n'était pas si simple. Quand on voit l'aspiration à la création d'entreprise, des jeunes sortis du système de formation et qui sont dans l'exclusion, des jeunes dans l'alternance en université, les situations sont différentes.

Je partage la remarque sur le SMIC. C'est un minimum auquel il ne faut pas rester toute sa vie. Notre génération a une aspiration commune : progresser professionnellement. La question n'est pas d'avoir un SMIC de plus en plus élevé, mais de progresser. Nous avons retrouvé cette idée dans tous nos débats, que tu pointais au travers de la progression financière au cours d'une vie professionnelle, de la progression en termes de responsabilités et de parcours professionnel.

Proposition :
assurer une progression en termes
de responsabilités et de parcours professionnel

Olivier Samain - Des questions nous arrivent par écrit, que nous n'allons malheureusement pas toutes prendre. L'une concerne les missions locales : pourquoi un jeune déscolarisé doit-il attendre un an avant de pouvoir bénéficier d'un suivi à la mission locale ? Cela rejoint la critique qui a été faite sur le fonctionnement des missions locales.

Réaction :
comment améliorer
le fonctionnement des missions locales ?

Ronan Dubois - Les missions locales ont beaucoup de succès auprès des jeunes, plus que l'ANPE, parce qu'elles ont été créées au départ pour désengorger l'ANPE.

Dans les départements ou les petites régions, les missions locales n'ont pas forcément les moyens de réinsérer les jeunes. Les conseillers sont là pour aider les jeunes mais, au quotidien, n'ont pas forcément toutes les solutions.

Tout à l'heure, j'évoquais l'importance de la mairie et des entreprises locales lorsqu'une mission locale est basée sur un territoire. Il s'agit que tout le monde se mette ensemble. Le conseiller ne pourra pas proposer du travail s'il n'a pas des entreprises derrière lui.

Proposition :
faire travailler ensemble
missions locales, collectivités locales
et entreprises

Nous avons parlé de la notion de première chance. Dans les mairies ou dans les entreprises locales, on a les moyens de prendre des jeunes et de les former, afin qu'ils aient un emploi pérenne et qu'ils aient envie de rester dans l'entreprise.

Joyce Iroka - Je voulais rebondir sur ce que Mme Lagarde a dit. Elle est ministre des Finances depuis quelques mois. Les gens crient misère, mais Mme Lagarde s'intéresse aux problèmes de la finance. Et les étudiants qui sont ici ? Ils essaient de faire des études, des stages dans les crêperies. Que leur proposez-vous ? De continuer à faire des stages parce qu'ils n'ont pas de parents qui travaillent dans un ministère, parce qu'ils n'ont pas de diplôme ?

Je vous remets ce document. Tout ce que nous proposons sera oublié. Jusqu'en 2012, car alors on parlera d'emploi et de finances !

(Applaudissements)

Julie Coudry - Une question portait sur le lien entre la formation et les environnements locaux. Aujourd'hui, il y a une situation d'inégalité par rapport aux perspectives professionnelles.

Comment fait-on lorsqu'il n'y a pas de système organisé ? On se retourne vers la famille. Dans certains quartiers, il n'y a pas de médecin, pas d'avocat, pas de pharmacien, pas de chef d'entreprise, pas de cadre. C'est la famille.

En troisième, les élèves font un stage de découverte professionnelle. Ils demandent aux commerces de leur rue de les prendre en stage. Ce n'est pas ainsi que nous avons réfléchi à ce lien entre le monde professionnel et l'éducation. Le monde du travail doit s'investir pour offrir à chacun, quelle que soit sa famille, la possibilité de faire un stage, de découvrir des perspectives professionnelles. Cela permettra d'éviter le risque de reproduction sociale qu'évoquait un intervenant. Cela demande un investissement de tous pour que chacun ne reste pas enfermé dans sa condition sociale d'origine.

Proposition :
offrir, à chaque élève,
la possibilité de faire un stage réel en entreprise

(Applaudissements)

Lucas Jourdain, préparateur des 2^{èmes} ANJ - J'ai travaillé à la préparation de ces Assises de la jeunesse. Je suis content que soit abordée la question de la couverture universelle d'émancipation et d'entendre qu'il y a une aspiration commune de l'ensemble de la jeunesse à l'autonomie, à pouvoir faire ses choix.

Un point est très intéressant dans les propositions du CES et de ces Assises de la jeunesse : mettre en place une aide universelle, afin que tous les jeunes puissent avoir accès à une aide financière pour mener leur projet d'études et leur projet professionnel. Il est nécessaire qu'elle soit universelle, parce que les choix sont faits en fonction de situations financières. C'est plus difficile pour un enfant, dont les parents ne peuvent pas subvenir aux besoins d'études, d'aller à l'université, par exemple. Une discrimination sociale et financière existe aujourd'hui. Il est donc nécessaire de mettre en place une aide universelle, individualisée en fonction de la situation de l'étudiant et de ses rapports avec ses parents. Ce n'est pas parce que les parents ont de l'argent que les étudiants en ont. Or ce n'est pas pris en compte par le système.

Réaction :
comment mettre en place
une aide à l'émancipation individualisée ?

Je suis inquiet quant à la question du salariat étudiant. Un jeune sur deux se salarie pour financer ses études. Toutes les études, notamment celles du ministère de l'Enseignement supérieur, montrent que cela augmente de plus de 40 % le taux d'échec à l'université, alors qu'il est déjà extrêmement important. Le salariat est avant tout concurrent du fait de faire des études. Le salariat étudiant est proposé comme une solution pour être autonome financièrement. Mais toutes les interventions montrent que ce n'est pas la solution. La vraie solution est la mise en place d'une allocation d'autonomie, donnant la possibilité à chacun de disposer d'argent pour faire ses études.

(Applaudissements)

Céline Gillier-Amrouche - Je suis déléguée jeune à la CFDT.

Je voudrais intervenir sur les 150 000 jeunes qui sortent sans diplôme du système scolaire et les difficultés d'insertion dans l'emploi, que l'on retrouve dans tous les dispositifs d'aide, de contrat aidé. Ils vont entrer par des CIVIS et, si l'on ne change pas le système, seront toujours dépendants des systèmes sociaux.

Plus il s'écoule de temps entre la sortie de l'école et la rencontre avec les missions locales ou le service public de l'emploi, plus il existe des difficultés d'insertion dans l'emploi pérenne. D'où la question du fléchage.

Je suis intéressée par le fait que l'Éducation nationale accompagne ces jeunes et les emmène jusqu'aux missions locales, afin qu'ils soient pris en compte le plus rapidement possible.

On parle beaucoup des difficultés de la jeunesse, mais on l'a exclue du RSA. C'est un vrai problème. On part du principe que c'est aux parents de s'occuper des jeunes jusqu'à ce qu'ils aient 25 ans. À ce moment-là, il faut tout repousser à 25 ans : le permis de conduire, le droit de vote, etc. !

Réaction :
quels moyens de subsistance
pour les jeunes de 18 à 25 ans ?

Quels sont les moyens de subsistance pour ces jeunes, quand on connaît la difficulté à entrer dans l'emploi ?

Ce sont des pistes à creuser.

(Applaudissements)

Inès Minin - Je suis présidente nationale de la JOC. Je voulais intervenir sur les apprentis. Il est dit qu'il faut valoriser beaucoup l'apprentissage et l'alternance.

Avez-vous réfléchi sur le statut du jeune en entreprise aujourd'hui ? Je connais beaucoup de jeunes laissés à l'abandon. Ils n'ont pas vraiment de contenu d'apprentissage ou de stage. Ils sont parfois exploités, car ils ne connaissent pas bien leurs droits. Beaucoup de CFA ne se préoccupent pas de ce qui se passe dans les entreprises lorsqu'ils y envoient leurs stagiaires.

Avez-vous réfléchi sur la sécurité du statut du jeune dans l'entreprise ? Comment est-il accueilli ? Comment son stage ou son apprentissage lui permet d'acquérir des compétences concrètes ?

Réaction :
comment assurer la sécurité
du statut du jeune stagiaire
ou de l'apprenti dans l'entreprise ?

Aurélié Collin - Le système proposé par le groupe de travail durant les études est intégré dans le cursus et ne vient pas en plus. Ces deux activités se renforcent. Il faudrait quand même que chacun ait un pouvoir d'imagination suffisant pour essayer de véritablement proposer quelque chose d'innovant. Il ne faut pas prendre les bases actuelles et essayer de les améliorer.

Je souhaite aussi revenir sur les propos de l'ensemble des acteurs dans mon groupe. Les jeunes ne veulent pas être assistés dans leur vie. Ils veulent de vraies compétences, de vraies orientations. En aucun cas, il n'a été fait mention de demande d'assistantat.

Par rapport à l'apprentissage, puisque je suis concernée par ce dossier, même si je ne connais pas tous les CFA, un suivi existe avec des tuteurs et des maîtres d'apprentissage. Sur des carnets de liaison, les jeunes comme les entreprises doivent inscrire les compétences acquises en entreprise. Le jeune doit aussi le remplir. Il existe quand même un échange d'informations permanent qui nous permet de voir si les compétences sont acquises par le jeune au fur et à mesure.

Cécile Nicolas - Je travaille aussi dans un centre de formation d'apprentis. Si l'apprenti est mineur, en général, il existe un tuteur ou les parents. Le centre de formation sait toujours ce qui se passe, pour tous les jeunes.

Etre apprenti est une démarche vers le monde du travail. Nous sommes dans l'aide au jeune. Il doit aussi faire la démarche lui-même pour parler à l'employeur. Je les rencontre tous les jours et je le leur dis. Ils doivent, à leur niveau, prendre leurs responsabilités pour les discussions d'un horaire, du salaire. Nous sommes quand même derrière eux pour les suivre au quotidien et ne pas avoir de débordement. Il y a aussi l'inspection du travail. Toutes ces machines font qu'un jeune apprenti n'est pas seul.

Sur le statut du stagiaire, des pistes avaient été ouvertes sur la rémunération et sur la couverture sociale. Nous n'avons peut-être pas suffisamment creusé. Cela avait été mis en débat par les différents groupes.

Proposition :
***approfondir la réflexion sur
la rémunération et la
couverture sociale du stagiaire***

Julie Coudry - Sur la question du travail étudiant, je ne sais pas s'il est bien sérieux aujourd'hui d'être pour ou contre le travail étudiant. Cela concerne 400 000 étudiants à en croire les récentes études du CES.

Au-delà du fait d'être pour ou contre, nous voyons qu'au-delà de quinze heures, c'est un véritable frein pour la réussite des études. À l'étranger, même avec des allocations universelles, les personnes travaillent quand même pour compléter leur formation, car c'est une expérience enrichissante. Il faut peut-être sortir de la caricature du fast-food. Lorsqu'un étudiant est directeur d'un centre d'animation durant toutes les vacances et pendant des années, cela n'a-t-il pas vocation à être reconnu comme un vrai plus dans son parcours ?

Sur la couverture universelle, un intervenant a effectivement proposé cette option de salaire étudiant. Dans le débat, nous avons mis en avant que des questions de contreparties et de responsabilités nous paraissent importantes à explorer.

De plus, cela ne concerne pas que les étudiants. Si un salaire étudiant est instauré, faudra-t-il faire un salaire jeune ?

Cela mérite un travail du CES. Nous ne croyons pas trop aux solutions toutes faites. C'est peut-être avec toutes les composantes de la société qu'il faut trouver, sur cette question, une vérité partagée par le plus grand nombre.

(Applaudissements)

Xavier Grimault - Je suis secrétaire national d'ANIMAFAC, réseau national d'associations étudiantes.

Sur la valorisation, je me suis rendu compte, en discutant avec beaucoup d'étudiants, qu'ils n'ont pas forcément les outils pour valoriser leur formation. Au-delà du lobbying, des outils comme le passeport bénévole peuvent être aussi des outils de valorisation.

Même si cela existe déjà dans certaines formations, notamment des écoles d'ingénieurs et de commerce, cela peut être un très bon moyen à intégrer dans des formations déjà existantes.

Je voudrais intervenir sur le fait de donner goût d'entreprendre aux jeunes, selon le cursus. Les jeunes recherchent du travail, sont en attente, mais peuvent aussi être des moteurs de l'économie et des entrepreneurs.

Le service civil volontaire a été mis en place depuis deux ans et demi. C'est un outil formidable. Plus de 3 000 jeunes en ont déjà bénéficié. Aujourd'hui, nous ne savons pas ce qu'il va devenir. Un rapport de Luc Ferry a été publié. Cela répond à beaucoup de questions. Pour les jeunes en état d'échec scolaire et qui veulent être suivis par l'Éducation nationale, ils ont aussi les moyens eux-mêmes de rebondir par ce système. Il faut y penser.

Réaction :
comment valoriser
le service civil volontaire ?

Thierry Bahabège - Je suis secrétaire national du Conseil national de la jeunesse. Je respecte beaucoup et je rends hommage à tous les groupes qui ont effectué ce travail, mais je constate que des oublis ont été commis ou des « négligences ».

Sur la capitalisation des acquis tout au long du bénévolat, au sein du Conseil national de la jeunesse, nous avons travaillé sur le passeport de l'engagement. C'est une idée. Cet outil peut répondre à ce type d'attente.

Plus précisément, je tiens à intervenir sur la question des étudiants étrangers. L'objet de notre rencontre est de réfléchir sur l'avenir. Pour qu'il soit meilleur, il faudrait une meilleure cohésion sociale et une équité sur certains points.

Je prends le cas des étudiants étrangers. La plupart d'entre eux ne bénéficient pas de bourse, ni de nombreux avantages que les étudiants sur place ont déjà. C'est dommage que vous n'ayez pas pensé, solidairement, à vos pairs sur ce point. Nous connaissons les difficultés rencontrées par les étudiants étrangers. C'est source d'incohésion sociale.

Réaction :
comment remédier aux difficultés
des étudiants étrangers ?

Nous pourrions aussi démontrer combien les discriminations à l'emploi ont mis le système en faillite, puisque le système est basé sur la cotisation et la Sécurité sociale.

Il faudrait déjà créer des conditions meilleures pour ces étudiants afin qu'il existe plus de cohésion sociale. Il faut favoriser l'engagement de ces jeunes afin qu'ils participent à la vie de la cité.

Olivier Samain - J'ai reçu, durant cet échange, énormément de questions et réactions écrites très intéressantes, qui seront versées au compte-rendu de cette première séquence.

Je vous en soumetts juste une : un enseignant dans la salle se demande comment les enseignants peuvent faire en sorte que les jeunes dans le système éducatif s'orientent davantage vers les métiers.

Je vous remercie pour la richesse et l'intérêt des échanges de ce matin.

(Applaudissements)

* * * * *

2^{ème} TABLE RONDE « LE LOGEMENT DES JEUNES »
(PORTE-PAROLE : ERIC DOHOLLOU, ANTHONY DOUET,
FRANÇOIS DUBRAU, ISABELLE REMARS, JULIE URBACH)

Olivier Samain - Nous reprenons nos travaux. Nous avons deux sujets importants à développer cet après-midi : « Le logement des jeunes », puis « Les jeunes et le monde de demain ». Beaucoup de travail a été réalisé pour préparer ces deux thèmes ; il serait dommage d'être obligé de raccourcir le temps consacré à chacun d'eux.

Deux ministres vont intervenir cet après-midi : Roselyne Bachelot-Narquin et un peu plus tard, Martin Hirsch.

Je vous propose de démarrer le thème du «Logement des jeunes ». Nous aurons la même articulation que ce matin. D'abord, une table ronde pour présenter de façon interactive les propositions formulées par les groupes de travail. Ensuite, un échange dans la salle avec des remarques, des interventions, des questions et un dialogue avec les porte-parole en tribune.

**« Une thématique
au cœur de l'actualité »**

Le logement des jeunes, question cruciale, s'il en est. Le sujet est rattrapé par l'actualité, puisque le Sénat a entamé il y a trois jours l'examen du projet de loi sur le logement présenté par la ministre, Mme Christine Boutin. Ce texte concerne tous les Français qui aspirent à être mieux logés, quel que soit leur âge. En effet, il n'existe pas de dispositif ciblé sur les jeunes en particulier. Ici, on va s'intéresser à la problématique du logement en général, mais avec l'idée qu'il faut penser au logement des jeunes.

Le constat est simple : l'offre de logement n'est pas adaptée aux besoins des jeunes. Le coût du logement, à la location comme à l'achat, est devenu prohibitif depuis de nombreuses années. Or le fait pour un jeune de pouvoir disposer d'un logement décent conditionne son accès à l'autonomie et, par voie de conséquence, son intégration sociale.

Proposition :
disposer d'un logement décent
conditionne l'accès des jeunes à l'autonomie

En schématisant, trois grands thèmes se dégagent du travail mené par les trois groupes.

Premier thème : faciliter l'accès des jeunes au logement locatif.

Deuxième thème : augmenter l'offre, le parc de logements pour les jeunes.

Troisième thème : faciliter l'accès des jeunes à la propriété.

Nous commençons par le premier thème, faciliter l'accès des jeunes au logement locatif. Le groupe A veut d'ailleurs en faire une grande cause nationale dès l'année 2009.

Proposition :
faire du logement des jeunes
une grande cause nationale 2009

Au-delà de la sensibilisation de l'opinion, il fait une proposition précise pour rétablir la confiance entre les bailleurs, principalement les bailleurs privés, et les jeunes. C'est la proposition numéro 2 : création d'une instance d'intermédiation entre les bailleurs et les locataires.

François Dubrau, quelles seraient les missions de cette instance d'intermédiation ?

François Dubrau, porte-parole du Groupe préparatoire A - En introduction, il est important de replacer les travaux de ce groupe dans leur contexte. Le logement des jeunes est un sujet très vaste. On a pris le parti de dire que les jeunes trouvent leur logement en location dans le parc immobilier principalement privé. C'est le sujet sur lequel on a le plus travaillé. Il est ressorti, des dialogues entre nous et avec les intervenants qu'on a auditionnés, le fait qu'il y avait une véritable peur des propriétaires ou des bailleurs par rapport à la population jeune. Cela se traduit par une instabilité des revenus, une instabilité tout court, une perception par le propriétaire mais aussi par les voisins que c'est une population qui peut paraître comme nuisible. Ce n'est pas le cas en pratique.

Proposition :
rétablir la confiance
entre jeunes et bailleurs
en créant une instance d'intermédiation

Il y a donc besoin de rassurer le propriétaire par rapport à cela. Cela nous a donné l'idée de créer une sorte d'intermédiaire entre propriétaire et preneur de bail jeune pour rajouter de l'huile dans les rouages. Cette instance assurerait différents rôles. Elle serait cosignataire du bail, cosignataire aux côtés du propriétaire et du preneur de bail. Il existerait une charte des deux côtés de maintien en état, du côté du propriétaire mais aussi du preneur de bail. Elle pourrait assurer une présélection de locataires jeunes et aussi agir en tant que conciliateur en cas de litige. Le tout étant un besoin de rassurer par rapport à la population jeune.

Olivier Samain - Toujours dans cette idée de rétablir la confiance entre les bailleurs du secteur privé et les jeunes, le groupe C propose la promotion auprès du grand public de tous les systèmes de cautionnement garantis par l'État, notamment le système pass GRL. Le groupe B va encore plus loin et propose une refonte du système de caution en remplaçant les cautions actuelles par le mécanisme du cautionnement solidaire.

Proposition :
promouvoir tous les systèmes de
cautionnement garantis par l'État

Isabelle Remars, de quoi s'agit-il ?

Isabelle Remars, porte-parole du Groupe préparatoire B - Au départ, on est parti sur l'idée de la suppression totale de ce système de caution. On n'est pas tombé sur un accord au sein du groupe, car c'était pour nous réducteur. On s'est tourné vers le système de cautionnement solidaire afin qu'il soit élargi, qu'il s'applique au plus grand nombre et qu'il soit quasiment systématisé.

Aujourd'hui, quasiment 60 % de la population pourrait, selon ses revenus, avoir accès aux logements sociaux, mais ces derniers ne proposent que 20 % du total des résidences principales en France. On a mis ce système de cautionnement à la fois en proposition à la suppression et à la fois en systématisant le système de cautionnement solidaire.

On est resté sur une absence de consensus au sein du groupe.

Olivier Samain - Cela illustre ce qui s'est passé à plusieurs reprises dans les travaux des groupes et qui montre un foisonnement d'idées parfois contradictoires. Après tout, il est intéressant de reconnaître que, sur certains aspects, il n'y a pas de consensus et qu'il faut exposer les deux options possibles.

Isabelle Remars - Exactement.

Julie Urbach, porte-parole du Groupe préparatoire C - Par rapport au groupe C et à la problématique de la caution, on a considéré qu'il était important de saisir cette problématique et de bien l'isoler. Tout d'abord, cela constitue le premier frein. C'est là où apparaissent les premières inégalités entre ceux qui peuvent avoir les parents ou le revenu suffisant pour garantir eux-mêmes la caution et ceux qui ne les ont pas. Notamment pour les étudiants, ceux qui ont les parents derrière eux ou non. C'est pour cela qu'a été créé le cautionnement solidaire. Le fait que l'État s'engage donne la possibilité pour celui qui ne peut pas avancer cette caution d'être présent. Cependant, dans les faits, les inégalités demeurent, car il y a une telle demande, notamment des jeunes par rapport à l'offre, que les bailleurs ont plus tendance à privilégier ceux qui bénéficient d'un cautionnement parental.

Notre première proposition est de promouvoir ce cautionnement solidaire, puis de l'élargir. Il faut expliquer son fonctionnement aux jeunes et aux bailleurs afin qu'il entre progressivement dans les mœurs.

Proposition :
élargir le cautionnement solidaire

Notre deuxième proposition est de tendre progressivement vers la disparition de l'origine de la caution. Dans les dossiers, figure la caution parentale ou le cautionnement solidaire. Nous proposons tout simplement que l'origine de la caution ne soit plus mentionnée. Cela replacerait tout le monde sur un même pied d'égalité.

Olivier Samain - À l'instant, le groupe A évoquait l'idée d'une instance nationale d'intermédiation. Le groupe B propose la mise en place d'un service public de l'habitat dont la charge serait confiée à un établissement public.

Isabelle Remars, quels seraient les moyens d'action de cet établissement ? J'ai cru comprendre que sa compétence ne se limitait pas aux jeunes. Pourquoi choisir de ne pas limiter ce dispositif aux jeunes ?

Isabelle Remars - La problématique du logement s'adresse à tous, que l'on soit jeune ou moins jeune. Il s'agit d'avoir un logement décent. Ce sujet dépasse largement le cadre de la jeunesse.

Ce service public doit s'ancrer sur un territoire. Sur un territoire donné, il doit mettre en adéquation l'offre et la demande de logement afin que chacun puisse disposer soit d'un logement d'urgence lorsque c'est nécessaire, soit d'un logement suite à une mobilité professionnelle ou familiale. Nous proposons aussi qu'un diagnostic préalable, visant le locatif privé et le locatif public, soit effectué sur le territoire.

Proposition :
créer un service public de l'habitat...

Nous proposons enfin que ces différents logements puissent être caractérisés en fonction des situations qui peuvent se présenter aux futurs locataires, dans le but de favoriser la fluidité des logements. La personne doit pouvoir passer d'un logement d'urgence à un logement plus stable. Les logements doivent pouvoir être libérés au fur et à mesure et s'adapter à la situation de chaque individu. Les parcours personnels sont aujourd'hui très variés. Vous pouvez démarrer dans un département, finir dans un autre. Les ruptures familiales, les rapprochements familiaux, les extensions des familles exigent que vous puissiez passer d'un petit logement à un plus grand et inversement, d'un département à un autre, et cela, de façon concertée sur les territoires.

Olivier Samain - Eric Dohollou, quels seraient les champs d'intervention de cet établissement public dans votre proposition ?

Eric Dohollou, porte-parole du Groupe préparatoire B - Si l'idée était retenue par certains décideurs publics, ce service de l'habitat serait mis en place grâce à la création d'un établissement public chargé du logement. Un guichet unique de l'habitat serait créé sur l'ensemble du territoire afin d'offrir un service de proximité ouvert à tous. Un guichet unique de ce type pourrait répondre à certains besoins actuels.

Proposition :
... et un guichet unique de l'habitat

Olivier Samain - L'une des principales difficultés, soulignées par les trois groupes, est l'insuffisance du parc de logements, en particulier pour les jeunes. Pour y remédier, le groupe C propose un instrument qui s'inspire de la loi SRU. Celle-ci a prévu l'obligation, pour les communes de trois mille cinq cents habitants, de construire 20 % de logements sociaux sur l'ensemble de leur parc résidentiel total. Le groupe C propose d'initier la même démarche pour ce qui concerne le logement étudiant.

Julie Urbach - Avec les autres membres du groupe, nous aimerions préciser une chose : nous ne souhaitons pas que le logement étudiant rentre dans les 20 % de logements sociaux qui doivent être construits par les communes. Nous sommes attachés à ces 20 % de logements sociaux, qui doivent peut-être inclure le logement des jeunes, les foyers de jeunes travailleurs, etc.

En ce qui concerne le logement étudiant, nous avons réfléchi sur la base d'un constat relatif aux cités universitaires. Depuis maintenant deux ans, le plan Anciaux est sorti. M. Anciaux est un député qui a rédigé un rapport très détaillé, comportant notamment des préconisations pour la construction de soixante-dix mille places de cités universitaires en France. Cela inclut des rénovations car la situation est assez scandaleuse sur les cités universitaires et elle va devoir évoluer.

Mme Lagarde disait ce matin qu'il n'y avait pas de projet sans budget. Mme Péresse, ministre de l'Enseignement supérieur, a débloqué, au printemps dernier, six cent vingt millions d'euros pour le logement étudiant.

Ce qui peut freiner le passage à l'acte de ces constructions peut être le fait de ne pas savoir où construire les cités universitaires. Nous voudrions que soit fixé un pourcentage de logements universitaires dans les villes universitaires. La principale variable serait le nombre d'étudiants. Le maillage répondrait ainsi aux besoins. Nous savons que certaines villes universitaires sont aujourd'hui plus touchées que d'autres et que les besoins n'y sont pas les mêmes.

Proposition :
fixer un taux minimum
de constructions universitaires
dans les communes accueillant des universités

Il s'agit d'obtenir un ensemble cohérent qui réponde ainsi aux besoins réels des étudiants.

Olivier Samain - Dans vos travaux, un besoin spécifique apparaît pour les jeunes d'une façon générale, les étudiants non seulement, mais aussi les jeunes actifs insérés dans la vie professionnelle. Ce besoin spécifique est le besoin de logement de petite surface. Le groupe A a formulé une idée pour financer la construction des logements de petite surface. Pouvez-vous nous exposer cette idée ?

François Dubrau - Les jeunes recherchent des surfaces de type T1, T2, tandis que le logement social produit, en moyenne, des logements de type T3, T4.

Nous avons raisonné en termes de limitation des moyens financiers, en économie de pénurie. Pour financer la construction de ces petites surfaces, nous avons pensé qu'il était possible d'utiliser le produit de la vente des logements sociaux à leurs occupants, d'utiliser le bénéfice de cette vente pour construire de petites surfaces dans le parc de logement social. Il y en a beaucoup dans le parc de logement privé, mais pas dans le parc immobilier social.

Proposition :
financer des logements correspondant
aux besoins des jeunes par la vente
de logements sociaux à leurs occupants

Olivier Samain - Votre idée est de canaliser le produit de cette vente vers des logements de petite surface uniquement.

François Dubrau - Oui. C'est une logique de financement, encore une fois, en économie de pénurie. Nous avons bien compris que l'augmentation de la mise en chantier des logements sociaux était souhaitable, mais qu'elle était également difficile. C'est pourquoi nous avons privilégié une hypothèse conservatrice : si nous devons rester à périmètre constant dans les années futures, comment gérer la situation existante pour mieux répondre aux besoins des jeunes ?

Olivier Samain - Toujours dans cette logique, qui s'impose aujourd'hui, d'économies et de pénurie, on connaît une solution pour contourner l'insuffisance quantitative de logements de petite taille ; les jeunes la connaissent très bien puisqu'ils en sont les principaux utilisateurs : la colocation.

François, le groupe A avance une proposition assez forte, mais j'aimerais que vous nous expliquiez à quoi elle correspond : conférer un statut juridique à la colocation. Pour l'instant, la colocation n'a pas de statut juridique ?

Proposition :
donner un statut
juridique à la colocation

François Dubrau - Non, elle n'en a pas, c'est-à-dire que, soit il y a un seul preneur de bail et l'autre a une existence juridique assez nulle, soit il y a deux preneurs du bail.

La première logique est d'engendrer un risque pour le deuxième preneur de bail ; ce n'est pas toujours bien perçu du point de vue du propriétaire.

La deuxième logique est que c'est compliqué pour le propriétaire.

L'idée est la suivante : un statut de la colocation existe déjà, mais on sait qu'il n'est pas suffisant. On a essayé de voir quel rôle cet intermédiaire, défini dans les propositions précédentes, pouvait avoir dans la colocation, tout en sachant qu'il y a un risque spécifique lié à la colocation, sur lequel cette agence pourrait jouer un rôle : le risque de vacance.

Concrètement, si plusieurs personnes prennent une colocation, que l'un d'entre eux veut partir pour des raisons personnelles à un moment ou à un autre, c'est un risque pour le propriétaire et, bien entendu, un risque du point de vue des autres preneurs de bail.

Olivier Samain - Oui parce que les autres preneurs de bail sont obligés de se répartir, à moins de têtes, la charge d'un loyer qui était partagée par plus de monde ?

François Dubrau - Exactement. Cette agence pourrait gérer une sorte de mécanisme d'assurance qui permettrait « d'éponger » ce risque de vacance.

Proposition :
impliquer le service public de l'habitat
dans le mécanisme de colocation

D'autre part, elle aurait un rôle de limitation de ce risque en permettant de retrouver rapidement, via des partenariats avec des sites ou d'autres réseaux qui permettent de trouver des gens qui cherchent de la colocation, un nouveau colocataire.

Olivier Samain - Une autre idée revient dans les recommandations des trois groupes, toujours dans le but d'étoffer l'offre de logements, en particulier pour les jeunes : celle de s'attaquer au stock des logements vacants.

Le groupe B formule toute une série de propositions en la matière. Eric Dohollou, pouvez-vous nous en faire une présentation rapide ?

Eric Dohollou - Effectivement, tout à l'heure, j'ai parlé, avec Isabelle, de cette idée de service public de l'habitat.

Proposition :
dresser un diagnostic des logements vacants

Ce service aurait aussi pour mission de dresser un diagnostic des logements vacants, de faire un état des lieux national sur les logements qui pourraient être vacants. Ce diagnostic s'accompagnerait d'une campagne nationale de sensibilisation, avec une information sur ces logements vacants.

Comme vous pouvez le voir également, on retient l'idée, par définition dans les cas les plus récalcitrants, d'une majoration, et aujourd'hui, il existe une taxe, dans le cadre de la loi Besson, sur ces logements vacants, pour faire en sorte qu'il n'y en ait plus. Mais certains préfèrent payer la taxe et laisser le logement quasiment abandonné.

L'idée serait effectivement de majorer cette taxe pour les plus récalcitrants si l'on n'en venait pas à bout.

Isabelle va compléter.

Isabelle Remars - Nous tenions à rappeler qu'il existe une loi de réquisition qui date de 1945. Son application est rare et se fait souvent dans des conditions assez terribles à la fois pour les occupants et les propriétaires.

Dans notre groupe, on a essayé de réfléchir à un élargissement de ce qui existe déjà en termes de mécénat, bien évidemment au bénéfice des associations, et de pouvoir élargir ce dispositif aux logements vacants. Le propriétaire qui confierait la gestion de son bien vacant aux associations ou à une autre forme d'entreprise de l'économie sociale -coopérative ou mutuelle -, permettant ainsi d'en faire bénéficier un locataire, bénéficierait d'une réduction d'impôt, par exemple, ou d'une incitation fiscale, comme cela existe déjà pour les associations.

Proposition :
***encourager les bailleurs à confier
la gestion des logements vacants
à des associations***

Pourquoi ne pas proposer au propriétaire, au lieu de payer une assurance - parce que la pratique est courante- qui va lui verser l'équivalent d'un loyer lorsque son logement est vacant, de transférer la gestion de ce bien à une structure qui, elle, va pouvoir la louer à des locataires qui en ont besoin ?

Nous ne souhaitons pas être forcément dans la répression, mais plutôt dans l'incitation.

Olivier Samain - Madame Roselyne Bachelot vient de nous rejoindre, nous allons lui donner la parole dans un petit instant.

Cependant, je souhaiterais auparavant rebondir sur une proposition du groupe A. Là, on ne parle plus des logements vacants, mais des logements inoccupés de manière temporaire à certains moments de l'année. Le groupe A suggère de louer à des publics bien identifiés ce type de logement. A quels publics pensez-vous, François ?

François Dubrau - Plus particulièrement à une population jeune de type saisonnier, donc des gens qui viennent pour des jobs saisonniers, des stages etc. pour des durées assez courtes, pour lesquels il est assez difficile de trouver un logement.

Proposition :
optimiser l'utilisation des logements inoccupés
de manière temporaire

Nous avons donc réfléchi à une logique d'optimisation de l'utilisation du parc immobilier privé existant : les résidences secondaires inoccupées parfois sur des durées très longues, des surfaces en cours de vente -sans aucun doute, un potentiel bien moindre que le précédent, mais c'est également à étudier-. Et là, encore une fois, on parle de ces agences que l'on a évoquées plus tôt.

Olivier Samain - Les fameuses agences d'intermédiation ?

François Dubrau - Exactement. Elles pourraient, d'une part, assurer le recensement, d'autre part, communiquer sur le fait que certaines surfaces sont disponibles et joueraient le rôle de garantie, avec une charte etc.

Olivier Samain - Le dernier volet est l'accession à la propriété.

Dans les faits, on sait que la voie d'accès au logement pour les jeunes est la location, mais l'accession à la propriété est une thématique que vous avez souhaité aborder dans les différents groupes, avec des propositions qui visent essentiellement les jeunes actifs.

Première proposition : la proposition du groupe A, qui pense à une solution d'ordre fiscal pour faciliter cette action à la propriété. De quoi s'agit-il ?

François Dubrau - Il existe des inégalités de revenus, notamment générationnelles, au détriment des jeunes, et une plus forte inégalité, toujours d'un point de vue générationnel, à l'heure actuelle, du point de vue du patrimoine.

Si l'on veut encourager l'acquisition de patrimoine relativement en amont, assez tôt dans la vie active, cela suppose de créer un certain nombre de mesures.

Le marché est en train de se retourner à l'heure actuelle. Donc il devrait baisser, mais on a peu d'action dessus. En revanche, on peut agir sur le levier fiscal. Cela veut dire notamment, dans un domaine un peu connexe, agir sur la réduction des frais de notaire. C'est une possibilité, mais il y en a bien d'autres.

Proposition :
réduire les frais de notaire
pour l'acquisition d'un logement
par un jeune

Olivier Samain - Très bien.

Une autre solution a été proposée par le groupe C : l'idée serait d'offrir aux jeunes des prêts immobiliers qui s'inspirent du leasing, la location avec option d'achat.

C'est Antony qui peut nous expliquer de quoi il s'agit. Quel est le principe de ce système ?

Anthony Douet, porte-parole du Groupe préparatoire C - En effet, on propose un système d'accès à la propriété avec la possibilité de payer progressivement son logement.

Proposition :
examiner la piste du leasing
pour l'acquisition de logement

Concrètement, le futur propriétaire entre dans un logement et rembourse son prêt à taux fixe tous les mois grâce à une partie de son loyer. Le propriétaire touche le loyer et le locataire capitalise une partie de son loyer en vue d'acheter le logement. C'est en quelque sorte un loyer avec option d'achat.

Olivier Samain - C'est une formule qui n'existe pas dans le domaine immobilier ? Cela existe pour l'acquisition de voitures ou d'autres équipements, mais ce serait une grande innovation si l'on pouvait mettre cela en place pour l'immobilier.

Anthony Douet - Le modèle existe, fonctionne, et ce serait intéressant de l'appliquer au logement.

Olivier Samain - Dans un instant, nous allons ouvrir le débat avec la salle. Je compte sur vous pour faire remonter des remarques, des suggestions ou des critiques sur les propositions qui ont été formulées. Auparavant, j'invite Mme Roselyne Bachelot-Narquin à nous rejoindre sur scène.

(Applaudissements)

Madame le ministre, je vous invite à prendre la parole devant les Assises nationales de la jeunesse.

**Discours de Mme Roselyne Bachelot-Narquin,
ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Recteurs, Mesdames et Messieurs les Présidents, Présidentes, Directeurs, Directrices, Chers Amis, Monsieur le Président. Je vous remercie d'accueillir, dans le prestigieux Conseil économique, social et environnemental, deux ans de réflexion et de proposition, puisque c'est l'aboutissement d'un long chemin.

La confiance dans l'avenir détermine la vitalité d'une société, le dynamisme d'une nation. Cette confiance suppose d'accorder à la jeunesse les moyens d'exprimer ses ambitions.

Aussi, rien n'est plus scandaleux, rien n'est plus contraire à l'intérêt collectif que de brider la jeunesse, de s'en défier et de l'assujettir à des discriminations infondées.

**« Rien n'est plus contraire à l'intérêt collectif
que de brider la jeunesse... »**

Ces discriminations, malheureusement, les jeunes de notre pays en sont trop souvent les victimes : absurde discrimination à l'embauche, intolérable discrimination dans l'accès au logement, pour ne donner que quelques exemples.

Ainsi, la seule politique de la jeunesse qui vaille d'être poursuivie est une politique visant à lutter efficacement contre ces discriminations.

**« Lutter efficacement
contre les discriminations »**

Cette politique, pour être cohérente, exclut évidemment la démagogie du paternalisme protecteur. Ce n'est pas de tutelle, même bienveillante, ni d'assistantat dont les jeunes ont besoin, mais d'autonomie.

Les discours complaisants, teintés d'un jeunisme de circonstance sonnent d'ailleurs toujours faux aux oreilles des jeunes qui aspirent, en fait, à la responsabilité.

Nicolas Sarkozy et le gouvernement actuel ont refusé les facilités de cette approche qui, il faut bien le reconnaître, est démagogique. Nous menons une politique de la jeunesse déterminée par la volonté d'accorder aux jeunes cette plus grande autonomie.

Cette politique s'édifie sur d'autres fondements que les traditionnels présumés victimaires et stigmatisant, qui constituent trop souvent un désolant

fonds de commerce de rhéteurs mal inspirés. Il faut ainsi veiller à dissocier l'image que les adultes ont des jeunes de la manière dont la jeunesse se représente. En ce sens, il existe un hiatus considérable entre les inquiétudes des adultes en général quant à l'avenir des jeunes et le désir des jeunes fondé sur leur espoir de mobilité.

« Pouvoir prendre en main sa vie »

Pouvoir prendre en main sa vie, telle est votre aspiration essentielle que notre politique doit s'efforcer de satisfaire.

Depuis un an, le gouvernement a fait de cet impératif d'autonomie l'aiguillon de ses actions en faveur des jeunes.

Je prends un exemple ; les jeunes bénéficient désormais de la défiscalisation des jobs étudiants. L'emploi des jeunes est plus généralement une priorité gouvernementale. Je sais que Christine Lagarde est venue vous le dire ce matin.

**« L'emploi des jeunes est
une priorité gouvernementale »**

De même, ce sont eux qui bénéficient de l'autonomie des universités, voulue par Valérie Pécresse, de la réforme des bourses sociales, des investissements massifs dans dix campus universitaires d'excellence.

Sans doute, l'information et l'orientation des jeunes sont encore susceptibles de bien des progrès.

Je voudrais rappeler que la loi impose désormais la mise en place de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans chaque université. Il s'agit de donner des aides à la préparation des curriculum vitae ou des entretiens d'embauche, de recueillir, de diffuser des offres de stages et d'emplois, d'aider les étudiants dans leur orientation et leur insertion.

Manifestement -et c'est tant mieux !-, vos aspirations rejoignent un grand nombre de mesures prises récemment par notre gouvernement. Ce sont les jeunes qui bénéficient du statut simplifié de l'entrepreneur ou des contrats d'autonomie créés pour faciliter l'insertion. Ce sont les jeunes qui bénéficient des tutorats, des bourses, des aides au mérite mis en place par plusieurs ministères.

**« Vos aspirations rejoignent un grand nombre
de prises récemment par notre Gouvernement »**

Il est un autre exemple auquel l'on ne pense pas ; quand le gouvernement allège les droits de succession et de donation ou réforme le régime des retraites, c'est aussi pour vous. De même, les jeunes bénéficient de la politique générale en faveur des logements. Le budget du ministère de l'Enseignement a augmenté

de 11 % en 2008 pour le logement étudiant, et augmentera de 18 % en 2009. Dans le contexte de difficulté que nous connaissons actuellement, je vous demande de mesurer les chiffres. Valérie Pécresse a ainsi annoncé un plan d'investissement sur cinq ans de 620 M€.

« Un plan Santé jeunes »

Me concernant et concernant mes responsabilités, j'ai élaboré un plan « Santé jeunes », dont toutes les mesures annoncées se mettent progressivement en place. Je l'ai d'ailleurs élaboré avec nombre d'entre vous.

L'accès aux soins des étudiants va être amélioré. Les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé peuvent dorénavant se transformer en centres de soin. Cette proposition m'avait été faite par les syndicats étudiants. Les étudiants ont la possibilité d'effectuer en plusieurs fois le versement de leur cotisation maladie. Une meilleure information des jeunes aux services de santé se met en place. Tous les jeunes de 16 à 25 ans pourront bénéficier, dès 2009, d'une consultation annuelle et gratuite chez un médecin généraliste, sans avoir à s'en référer à leurs parents.

Les mineurs vont recevoir en même temps que leur carte Vitale un passeport pour la santé leur rappelant leurs droits et indiquant les structures de soin les plus proches.

Les jeunes les plus vulnérables ne sont pas, bien entendu, les oubliés de cette politique globale. En effet, je veux instituer au moins une maison des adolescents par département.

**« Une maison des adolescents
par département »**

Le travail engagé depuis dix-huit mois pour redonner de l'air à la jeunesse est considérable.

Grandir, parvenir à la maturité, c'est d'abord se découvrir étranger à soi-même. Comment peut-on être Européen ? Comment peut-on être Français ? Pour le comprendre, il faut d'abord apprendre à voyager. L'Europe est un idéal qui reste toujours à parfaire, l'actualité récente nous l'a démontré abondamment. Mais nous sommes sur le bon chemin.

**« Pratiquer la culture de l'échange,
fondement de l'identité européenne »**

Pour cela, il faut avancer d'abord très humblement, en pratiquant la culture de l'échange qui est au fondement de l'identité européenne.

Echange de biens, sans doute, certainement, mais aussi et surtout échange des idées, circulation des personnes. C'est la soif d'engagement, c'est la mobilité, l'ouverture des jeunes qui feront vivre et grandir l'Europe. Notre devoir est d'encourager ce mouvement.

Aujourd'hui, mon ministère, ministère de la Jeunesse, s'engage par différents moyens à promouvoir la mobilité des jeunes en Europe. Nous avons mis en place des programmes d'échange, tels que ceux de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. C'est avec la même détermination que j'apporte mon soutien au programme « Jeunesse en action » mis en place par la Commission européenne.

La mobilité européenne ne concerne pas assez de jeunes. Moins de 5 % des étudiants français en bénéficient ; moins de 4 % des Français en formation professionnelle y ont accès.

**« La mobilité des jeunes :
une des priorités de la Présidence française »**

Le Président de la République a fait de la mobilité des jeunes une des priorités de notre Présidence française de l'Union européenne. La mobilité des apprentis, des jeunes non diplômés, les stages à l'étranger, voilà de beaux défis sur lesquels Bernard Laporte et moi-même travaillons. Faire un stage ou un apprentissage à l'étranger augmente considérablement les chances de trouver un emploi à son retour en France.

Etre mobile, être autonome, c'est avoir le droit de se tromper sans être pénalisé toute sa vie ; c'est avoir le droit à une deuxième chance.

**« Revaloriser la formation
tout au long de la vie »**

En ce sens, il est impératif de revaloriser la formation tout au long de la vie dans notre pays. Chaque année, cent cinquante mille élèves, soit 20 % d'une classe d'âge, sortent sans diplôme ou sans qualification du système français. Les écoles de la deuxième chance forment avec succès des jeunes sortis trop tôt du système scolaire, mais elles n'en accueillent que quatre mille. Vous voyez le chemin qu'il reste à parcourir !

La loi de modernisation de l'économie a permis d'accroître leur financement par le biais de la taxe d'apprentissage. L'objectif fixé par le Président de la République est d'implanter une de ces écoles par région et dans les départements qui en ont besoin.

La deuxième chance, comme vous l'avez noté, est aussi la possibilité de reprendre une formation après quelques années de travail, ce qui a été mon cas. J'ai travaillé dix ans comme salariée avant de recommencer mes études à 30 ans. Je suis particulièrement mobilisée sur cette possibilité.

« Une réflexion sur le service civique »

Vous le savez, le Président de la République a souhaité que s'engage une réflexion sur le service civique de manière à encourager les jeunes à se mettre au service des autres et de la Nation.

La montée en puissance rapide du volontariat associatif, qui a été créé en France en 2006, témoigne de l'intérêt des jeunes Français pour un dispositif permettant de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général.

La création d'un nouveau service contribuerait à renforcer le lien social, à transmettre les valeurs de citoyenneté, les règles du vivre ensemble.

Avant de venir ici, à votre rencontre, j'ai eu un déjeuner de travail avec Luc Ferry et les membres de son Conseil, qui ont rendu un rapport très étayé sur ces sujets. Ce rapport est très en accord avec un certain nombre de mes axes de réflexion.

Il me semble qu'un service obligatoire serait très mal accepté par les jeunes, une telle contrainte risquant notamment de retarder votre entrée dans la vie active. Le service civique ne saurait être conçu comme un remède à toutes les difficultés de la jeunesse ou du moins aux problèmes que certains adultes considèrent comme étant les problèmes de la jeunesse.

Le service civique, qui est un engagement, ne peut pas devenir une seconde formation, un vecteur d'insertion ou d'accompagnement vers l'emploi.

Pour susciter votre adhésion, il devrait s'inspirer du dispositif du volontariat associatif. Il devrait être aussi modulable, cumulable avec une autre activité, compatible avec une formation professionnelle et universitaire. Les jeunes devraient, à ce titre, être indemnisés ou défrayés.

Une fondation faisant office de banque de projets pourrait également proposer aux jeunes ayant accompli leur service civique un certain nombre d'avantages, tels qu'un accès facilité à des prêts à taux aidés pour financer leur formation, un accès au logement ou à la création d'entreprise.

Tous ces chantiers ne nous dispenseront pas, nous, les adultes aînés, de nous poser la question de l'insertion plus globale des jeunes dans notre société. Je vous ai entendu, Monsieur le Président du Conseil, sur la place des jeunes dans votre institution. Nous ne pouvons pas simplement attaquer le Gouvernement en disant qu'il ne fera pas la place aux jeunes. C'est à nous tous de nous poser cette question. Je fais appel à toutes les bonnes volontés pour ne pas poursuivre des carrières au-delà des limites raisonnables et ainsi laisser la place aux jeunes. Cela me fait du bien de le dire.

(Applaudissements)

**« Préserver votre avenir
est préservé celui de la Nation »**

M'exprimer devant vous est véritablement pour moi une joie. L'engagement politique ne vaut en effet que pour préparer un monde meilleur aux générations futures. C'est toujours pour vous que nous agissons. Préserver votre avenir est notre seul impératif. Préserver votre avenir est préservé celui de la Nation. Croyez-moi, c'est la seule chose qui justifie nos efforts.

Cependant, comment travailler pour vous avec les meilleures intentions du monde si personne ne vous consulte ? C'est pourquoi je voudrais faire un vœu sous la forme d'un engagement. Dans quelques minutes, vous allez rejoindre l'esplanade du Trocadéro pour cette Journée du refus de la misère. Je trouve que c'est un très beau symbole que vous teniez cette journée de travail aujourd'hui. Il n'existe pas de plus bel engagement que ce refus.

**« Que votre engagement inspire
et irrigue l'action publique... »**

Je souhaite véritablement du fond du cœur que vos travaux, que votre engagement inspirent et irriguent l'action publique. J'attends beaucoup de vous. Merci.

(Applaudissements)

Olivier Samain - Vous avez évoqué des thèmes sur lesquels nous avons travaillé ce matin et sur lesquels nous allons travailler cet après-midi, notamment le logement, le service civil, la représentation des jeunes au sein des institutions de la République.

Je vous propose de vous emparer du thème relatif au logement des jeunes.

Jérôme Sauvart - Je fais partie du Conseil national de la jeunesse.

Je vais rebondir sur l'idée de la création d'un établissement public évoquée sous deux formes différentes par deux groupes. C'est une idée très intéressante. Cependant, comme l'a dit tout à l'heure Mme Lagarde, il faut se méfier des millefeuilles. La France a une tendance à empiler les structures. C'est parfois assez difficile de s'y repérer. Le public, qui en est le « consommateur », notamment le public le plus sensible, s'y perd un peu.

J'ai eu en charge, dans le cadre de mes études, de préparer la constitution d'une mission interservices à la préfecture de la région Auvergne. L'aspect territorial est important dans les questions du logement. C'est le seul aspect qui permet une véritable prise en compte de la proximité qui est attendue pour répondre aux problématiques.

Un guichet unique a été évoqué. C'est indissociable et indispensable pour donner une vraie identité à cette structure et à la politique du logement. Aujourd'hui, il existe de très nombreux intervenants, que ce soit la préfecture, les services de l'équipement et les collectivités territoriales. Se rajoutent à cela les agences du type : l'Agence nationale pour l'habitat ou l'Agence de rénovation urbaine.

Il est aussi important de profiter du chantier ouvert par la Révision générale des politiques publiques (RGPP) pour avoir, même si ce n'est pas une révision comptable et de gestion des ressources humaines, une véritable réflexion de fond sur la question du logement, pour créer une structure avec une identité visant à simplifier les procédures.

Réaction :
***comment simplifier le dispositif public
d'intervention en matière de logement ?***

Au point de vue territorial, il existe énormément de dispositifs comme les opérations programmées de l'habitat. Parfois, les personnes ne s'y repèrent pas très bien. Il existe une multitude de commissions pour mettre autour de la table des partenaires. C'est souvent une grande perte de temps et d'efficacité.

La lutte contre l'habitat insalubre et indigne n'a pas été tellement évoquée. Madame la ministre de la Santé vient de partir, mais c'est une question importante, qui doit être grandement évoquée. Il est important de se mettre d'accord sur une définition commune, un partage des responsabilités entre les différents acteurs pour faciliter un meilleur signalement et de meilleures réponses par les services de la justice. Ce n'est pas forcément évident de lutter contre les propriétaires voyous, bien qu'ils ne le soient pas tous. Dans ces cas-là, c'est parfois très délicat.

Réaction :
***comment agir contre l'habitat
insalubre et indigne ?***

M'Hamed Ouchker - Ce matin, j'ai assisté au débat sur l'emploi des jeunes et cet après-midi sur le logement. Je suis étonné que les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les jeunes issus de l'immigration au niveau de l'emploi ne remontent pas. Pourtant, il y a 2 ans, on parlait du CV anonyme. Cela veut bien dire qu'il y a une difficulté caractérisée qui fait que ces jeunes n'ont pas accès à l'emploi et à la formation.

Sur le logement, j'ai écouté les discours. On fait comme si ce problème n'existait pas. Pourtant, on le sait, il suffit de s'appeler Mohammed ou Mamadou et d'être issu d'un quartier populaire avec des ressources faibles pour ne pas avoir de logement et ainsi pas d'autonomie.

Réaction :
comment lutter contre les discriminations
au logement subies par les personnes
issues de l'immigration ?

C'est un vrai problème, d'où mon étonnement que cette question n'ait pas été soulevée au cours de la journée, d'autant qu'on a parlé ce matin de la cohésion sociale. Il y a même un thème sur cette thématique !

Comment imaginer une cohésion sociale dans notre société sans faire la place à la diversité de la population de notre pays et lui permettre d'accéder aux différents droits auxquels ont droit « monsieur et madame tout le monde ».

(Applaudissements)

Olivier Samain - Merci pour votre remarque. Justement, c'est la richesse de cet exercice. Des propositions n'ont peut-être pas été formulées dans les fiches comme celles que vous évoquez, mais ces Assises et cet exercice oral que vous venez de faire viennent enrichir les travaux, même s'il me semble que les groupes de travail ont planché sur cette question.

Alex Boff - Je partage un constat que vous avez évoqué tout à l'heure consistant à dire que, de façon générale, l'offre de logement social pour les jeunes est insuffisante, notamment pour les étudiants. En même temps, c'est le préalable à l'autonomie et à l'émancipation.

C'est quelque chose sur laquelle tout le monde est d'accord. En même temps, des solutions innovantes sont en train de se mettre en place comme la GRL - une partie des jeunes peut en profiter - ou bien encore l'utilisation de casernes comme cités universitaires. Cependant, des choses restent à creuser.

Je suis sensible à ce qui a pu être dit sur l'égalité des chances qui peuvent être données. À la Confédération étudiante, on propose la mise en place d'une cellule de logement étudiant. Cela va dans le même sens que ce que les groupes de travail ont pu produire comme l'Agence pour le service public du logement.

Est-ce que les propositions faites par les différents groupes travail ont la possibilité de venir au niveau des agences immobilières qui auront peut-être, en termes d'offre de logement, des réponses à apporter ? Si oui, peuvent-elles participer au financement des frais d'agence ? C'est en effet l'un des gros soucis d'égalité des chances, comme on l'a dit pour la caution pour certains jeunes, notamment les étudiants à revenus modérés.

Réaction :
comment impliquer les agences immobilières
dans ces propositions ?

Olivier Samain - Merci. Quelqu'un souhaite-t-il rebondir sur ce qui a été dit ?

Anthony Douet - Je suis d'accord avec Jérôme par rapport à l'empilement des dispositifs et à l'effet « millefeuille ». Toutefois, c'est l'intérêt de ce service public puisqu'il permet de donner les moyens au niveau national par rapport à cette question.

Il faut agir au niveau territorial puisque l'échelon local est le meilleur pour les actions, mais la mutualisation des dispositifs au niveau national est importante. Mettre ces actions et ces dispositifs sous l'autorité de l'État est essentiel pour favoriser l'égalité de traitement.

Proposition :
privilégier le niveau d'action territorial

Quant à la deuxième intervention de la personne du Languedoc-Roussillon, elle m'a interpellé. Nous nous adressons aux jeunes et non pas à la jeunesse. Il existe des jeunes et non pas une jeunesse uniforme. Peut-être ai-je mal compris, mais il me semble que son intervention ne prend pas en compte le fait qu'il existe différentes populations. Je viens du milieu rural. Je m'aperçois que nous connaissons, à une échelle différente, les mêmes difficultés que des jeunes qui peuvent vivre en banlieue ou en périphérie de ville.

C'est cela la cohésion sociale. On s'adresse aux jeunes, qu'ils soient du milieu rural, issu de familles modestes, de l'immigration. Une politique pertinente, dans l'esprit de la cohésion sociale, doit éviter de tomber dans des communautarismes et s'adresser aux jeunes en général.

Olivier Samain - Qui souhaite rebondir sur cette thématique ou sur les autres qui ont été soulevées ?

Isabelle Remars - Je vais le faire dans le désordre. Le groupe B n'a pas travaillé spécifiquement sur les différentes typologies des populations de jeunes, mais sur les propositions pour les jeunes afin d'en tirer les grandes lignes directrices.

Sur les « marchands de sommeil », dans les propositions faites au niveau du service public de l'habitat, nous avons indiqué qu'il devait diagnostiquer, mais aussi contrôler pour lutter contre les situations terribles où l'on profite de situations de détresse ou de désespoir. Il faut les identifier et les inscrire dans un fichier national en vue de leur appliquer des sanctions pénales, pécuniaires. Un travail de fond doit être fait pour supprimer ce type de pratique.

Proposition :
lutter pénalement contre les marchands de sommeil

Au-delà, nous avons également travaillé sur tout ce qui pouvait faciliter l'accès au logement des populations les plus en difficulté en redonnant, à la Caisse des dépôts et consignations, une mission d'accompagnement à l'accession à la propriété pour les publics au pouvoir d'achat modeste.

De même, nous avons travaillé sur une formule plus innovante, au-delà de la location avec option d'achat, qui existe plus dans la pratique au niveau du logement social avec les prêts de location accession (PLA).

Au-delà des logements sociaux gérés par les coopératives immobilières ou les sociétés HLM, il serait bon de proposer à des locataires aux revenus modestes ce système dans le parc privé.

Une formule plus innovante, dans la mesure où je crois qu'elle n'existe pas (si quelqu'un a une information, je suis preneuse), porte sur le statut du locataire accédant. En effet, les jeunes, qui démarrent dans la vie active avec déjà certaines ressources ou une famille qui en a, font l'acquisition, dès le départ, d'un petit logement qu'ils vont pouvoir revendre pour un plus grand et ainsi se constituer un patrimoine, ce que ne peuvent pas faire la plupart des autres jeunes.

Ce statut de locataire accédant permettrait non pas d'être locataire en payant un loyer et 5 % du loyer pour constituer un bout de capital pour l'accession, mais vraiment de se constituer un vrai capital et, au fur et à mesure de sa mobilité et de son changement de situation, de pouvoir acquérir en pleine propriété un bien immobilier.

Proposition :
favoriser le statut du locataire accédant

Au niveau du groupe, on a essayé de poser des bases. Ce n'est pas évident techniquement d'arriver à une proposition claire pour tout le monde.

Olivier Samain - Cela montre que vous avez travaillé très à fond et que vous êtes arrivé à des propositions abouties.

François Dubrau - Le problème de l'insalubrité des logements pour les jeunes et des discriminations sur les origines a fait beaucoup débat dans nos propositions et on a essayé d'apporter des solutions.

Sur l'insalubrité, on avait la chance d'avoir un architecte parmi nous - Marko Vagic - et quand on parle de construction de petite surface vis-à-vis des jeunes, on parle de normes HQE plutôt qu'autre chose. Quand on parle d'une charte imposée par une agence intermédiaire entre propriétaires et bailleurs pour faire respecter les conditions d'hygiène, c'est notamment sur le maintien en l'état des lieux et j'espère que ce type de solution peut répondre à cela.

Sur le deuxième point, l'avantage de cette agence intermédiaire c'est notamment que la relation « entre les murs », pour reprendre le nom d'un film sorti récemment et primé, qui se passe entre le propriétaire et le preneur de bail, n'est pas visible de l'extérieur et via cet intermédiaire, on la rend visible. S'il y a des réflexes irrationnels qui se développent autour de la discrimination sur les origines ; dans le cadre de ce système, cela devient plus compliqué. Si ce type de proposition peut être mis en place, cela peut apporter une réponse à la question.

Proposition :
impliquer la structure d'intermédiation
dans la lutte contre les discriminations

Olivier Samain - Une remarque faite par Sylvie Rucheton, chargée de la vie quotidienne des apprentis à l'Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM). Elle a trait aux apprentis et à leur situation particulière. Ils rencontrent un double problème de logement puisqu'ils sont à la fois dans des CFA et dans des entreprises. Ils n'ont aucune possibilité d'aide pour répondre à leurs problèmes. Comment enclencher une réflexion et avec quels partenaires ? C'est une interrogation qui sera versée aux actes de ces Assises, comme toutes les autres réactions écrites.

William Martinet - Je suis d'accord avec un point dans le discours de Roselyne Bachelot, c'est l'autonomie ; mais pas d'accord sur sa vision de l'autonomie. Quand j'entends parler de développer l'hébergement contre service, ce n'est pas pour moi. Je suis étudiant, j'habite encore chez mes parents comme la grande majorité des étudiants et cela ne m'intéresse pas de passer de chez mes parents à chez mes grands-parents pour faire les courses. Ce n'est pas ma vision de l'autonomie.

L'autonomie chez les étudiants est un véritable luxe et ce n'est pas normal. La moitié des étudiants habitent chez leurs parents. J'ai 23 ans et j'habite encore chez mes parents. C'est un problème.

J'ai entendu parler, pour gérer la pénurie, de créer une agence de liaison entre les bailleurs et les locataires. Très bien. Dans mon cas personnel, cela fait quatre mois que je cherche un appartement ; j'ai fait 30 visites. Les relations entre bailleurs et locataires sont très claires : « *Bonjour, je suis étudiant* », « *Désolé, vous ne nous intéressez pas* ».

Cette agence n'est pas une solution pour moi. Une seule réponse claire peut être la construction massive de logements pour les étudiants. Plutôt des petites surfaces, qui intéressent les étudiants et aussi des constructions par le service public, par le CROUS, car c'est le seul garant de loyers abordables pour les étudiants avec des logements aux environs des universités. C'est le seul qui peut garantir aux étudiants un logement abordable et de qualité correspondant à leurs besoins.

Réaction :
comment engager la construction
massive de logements ?

(Applaudissements)

Kamal Ahamada, préparateur des 2^{èmes} ANJ - Ce matin, la ministre de l'Économie a employé un mot intéressant qui était la « compétitivité » et, en même temps, elle a évoqué le traité de Lisbonne qui prévoit de faire de l'Europe l'espace le plus compétitif. Forcément, cela passe par des aménagements. On parle de flexibilité quand on parle de compétitivité. Cela s'associe avec la précarité. Les jeunes payent le prix, malheureusement, de ce changement. On voit se développer des contrats précaires, comme les CDD, l'intérim, les saisonniers. Ce sont des situations très instables qui font que les propriétaires ne sont pas très favorables. Ils demandent donc des garanties supplémentaires.

Réaction :
comment sortir du cercle
compétitivité- flexibilité - précarité ?

Toutes ces mesures de précarisation de la vie font que les jeunes peinent à trouver des logements. On ne peut pas demander d'un côté aux jeunes, ou aux salariés jeunes en particulier, d'être flexibles, précaires et, en même temps, permettre que le propriétaire ait toutes les garanties, toutes les assurances nécessaires.

C'est tout un travail à avoir. Soit on précarise tout, soit on sécurise tout ; sinon, on se trouve avec la situation d'aujourd'hui.

(Applaudissements)

Jean Duprez - Je suis adhérent CFTC et je travaille dans une grande entreprise aéronautique. Je prends le point de vue du bailleur. En effet, derrière la problématique du logement des jeunes, il y a un problème de risque. Quand le bailleur a le choix entre un locataire à risque et un sans risque, il prend toujours celui sans risque. En effet, le risque va lui coûter cher. Le locataire le moins risqué est l'État. Cette agence peut être une très bonne chose si elle est signataire du bail. On peut arriver à des solutions de type baux commerciaux où cette agence dit au propriétaire : « d'accord je signe le bail, je vous prends l'appartement, je le loue à qui je veux. Je prends le risque de mettre quelqu'un de non solvable, je vous garantis un revenu si vous prenez le risque ».

Réaction :
***comment offrir au bailleur modeste
les services dont il peut
avoir besoin pour louer ?***

Il faut l'associer avec un ensemble de services possibles du type des services d'aide pour rénover l'appartement. En effet, ce n'est pas toujours évident pour un propriétaire âgé de trouver des professionnels, de faire entretenir l'appartement, ou une aide à la gestion, pour déclarer les impôts, etc. Cela revient à dire jusqu'où cette agence peut aller, quels seraient ses moyens financiers.

Olivier Samain - On revient sur scène pour faire une réponse.

François Dubrau - Merci pour ceux qui trouvent notre travail intéressant. Jusqu'où pourrait aller cette agence ? Oui, la notion de conseil par rapport à des travaux à faire et la possibilité d'identifier des entrepreneurs sont prévus. Ce n'est pas le point sur lequel j'ai insisté tout à l'heure, mais c'est prévu.

Pour répondre à une personne disant « *Je ne vois pas ce que cette instance peut faire pour moi, je suis étudiant et on me dit non* », je dis que c'est précisément ce qui a motivé notre proposition.

Ensuite, pour compléter ce que j'ai dit auparavant et pour reprendre les réflexions du groupe sur le rôle de l'agence, elle a pour objectif de rassurer, de mettre en place des processus pratiques, qui permettent de décomplexer la location à des preneurs de bail jeunes. On a aussi parlé d'une incitation fiscale. Comme toute incitation, elle doit répondre à un problème, s'appuyer sur un processus pratique et être économique. On a plus intérêt à louer à un jeune qu'à quelqu'un d'autre.

Enfin, ne pas louer à des jeunes n'est pas bien.

Proposition :
***inciter fiscalement
les bailleurs à louer aux jeunes***

L'ensemble en général fait que, et tous les économistes sont d'accord, l'incitation est susceptible de fonctionner. J'espère que ce sera le cas de celle-ci.

Eric Dohollou - On comprend qu'il n'y a pas que le locataire qui doit être défendu. Cependant, le bailleur est toujours dans l'idée du cliché du propriétaire qui aurait plusieurs appartements. Il existe aussi des petits bailleurs, des gens qui ont travaillé toute leur vie pour se payer un bien afin de le rentabiliser et peut-être de compléter une retraite.

Nous en sommes conscients dans chacun des groupes. Il faut éviter de tomber dans la discrimination en disant qu'une personne un peu fragile au niveau social va être une personne un peu plus négligente au niveau de l'appartement.

Il y a des gens qui sont “biens sous tous rapports” et qui peuvent commettre des dégâts, peut-être involontairement, dans un appartement. Faire évoluer les mentalités fait partie des réflexions du groupe. Isabelle parlait d’une incitation fiscale pour louer à des personnes se trouvant dans une période plus défavorable du point de vue social. Il faut donc éviter de tomber dans les clichés. Il faut aussi reconnaître que les petits bailleurs ne sont pas obligatoirement les propriétaires “grand méchant loup.”

Julie Urbach - Avec le groupe, nous avons abordé la problématique spécifique des cités universitaires parce que le logement étudiant, en particulier dans les cités universitaires, ne concerne pas seulement le logement, mais aussi le parcours de vie et le choix d’orientation.

Certaines familles n’ont pas les moyens de payer un logement à leur enfant, et les choix s’orientent alors vers des formations qui se trouvent à proximité. Or, nous savons parfaitement que certaines formations exigent que l’étudiant se déplace dans une autre région, dans un autre département de France. L’absence de cité universitaire est un frein à la réalisation de son projet et aux études que le jeune souhaite poursuivre pour construire sa vie future.

Ce n’est pas seulement le logement qui est cause, c’est un processus plus global.

Proposition :
repenser dans son ensemble
le visage de l’université du futur

Actuellement, une réflexion est en cours sur le visage des universités du futur. Celles-ci doivent devenir des lieux de vie et de socialisation, pas seulement des lieux de savoir. Les logements sont un moyen indispensable pour créer de la vie et des campus dignes de ce nom. C’est pour ces raisons que nous avons insisté sur la problématique des cités universitaires. Cependant, les places y sont très rares. Elles accusent aujourd’hui un retard très important. Certaines sont insalubres. J’ai fait le tour de France. Croyez-moi, les trous dans les portes, les campagnes contre le voyeurisme existent dans certaines d’entre elles !

Il est indispensable d’innover. On ne peut pas se contenter de répéter que soixante-dix mille places doivent être créées parce que le problème est criant.

Nous sommes aujourd’hui réunis pour faire émerger de nouvelles propositions. Nous avons longuement travaillé sur l’accession à la location dans le parc privé pour garantir une offre plus large de logements. Les propositions que nous faisons aujourd’hui visent à ouvrir une possibilité de choix plus large aux étudiants.

J’aimerais rebondir sur les propos que tenait ce jeune étudiant, à l’instant : “*Moi, je n’ai pas envie de partir de chez mes parents et me retrouver chez mes grands-parents et faire les courses.*” Nous pouvons aussi penser à la solidarité intergénérationnelle. Cette problématique mérite d’être développée non

seulement au niveau du logement, mais aussi au niveau global. Si je prends ce prisme de la solidarité intergénérationnelle, cela ne me dérange pas particulièrement. Evidemment, il faut que ce soit régulé et il faut un statut. Partager un appartement pour faire progresser cette valeur me semble important.

Proposition :
faire progresser
la solidarité intergénérationnelle

À l'heure où il est beaucoup question de mixité et de cohésion sociales, ce type de démarche me paraît de nature à faire évoluer des valeurs plus largement dans notre société.

(Applaudissements)

Anthony Douet - Certes, nous avons fait des propositions émanant des jeunes. Nous avons aussi pris le point de vue du bailleur. Je ne vais pas rappeler les principes de liberté et de propriété privée. On ne peut pas obliger un bailleur à louer à un certain type de population. D'où l'intérêt de cette agence d'intermédiation qui permet d'instaurer un dialogue d'égal à égal : le bailleur se retrouve face à un locataire. Que celui-ci soit Rmiste, étudiant, cadre ou ingénieur, le bailleur se retrouve face à une personne qui souhaite louer. Cette agence va permettre de résoudre une partie des difficultés.

Le CROUS gère les logements étudiants. Mais ils sont en nombre insuffisant. Pour un étudiant modeste qui cherche à se loger, mais qui ne peut pas accéder au logement CROUS, cette agence d'intermédiation est un bon moyen de se loger.

Anne Saglio - Je suis vice-présidente du CESR de Bretagne et souhaite témoigner à ce titre de notre étonnement que la moitié du débat porte sur l'accession à la propriété. Je me sens en décalage avec ce que je pensais entendre comme « avoir un toit », « savoir où se poser », « des jeunes à la rue ». À Rennes, beaucoup de jeunes sont à la rue. Où sont-ils le soir ? Comment font-ils ? Ronan Dubois, ce matin, me disait : *“Simplement avoir un logement avec de l'eau.”*

J'avoue mon grand étonnement d'entendre parler d'accession à la propriété dans les préoccupations premières.

(Applaudissements)

Yves Lepel-Cointet - Je suis membre du CESR Aquitaine.

Ma question s'adresse aux groupes qui ont travaillé sur le logement des jeunes. Avez-vous étudié deux dispositifs qui existent et qui proposent du logement temporaire pour des jeunes en mobilité (en formation ou en accès à l'emploi) ?

Réaction :
quelles mesures
en faveur du logement temporaire
des jeunes en mobilité ?

Le premier est la sous-location de logements par une association de logement auprès de bailleurs privés ou publics. Le deuxième est plus connu puisqu'il s'agit des foyers de jeunes travailleurs.

Florent Cosialls - Je suis du lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne. Je me demande si le développement de fraternités et de cités universitaires n'est pas préférable au fait de faire louer des appartements aux jeunes ou aux étudiants.

Olivier Samain - Je n'ai pas bien compris la question.

Florent Cosialls - Plutôt que de favoriser la location d'appartements, n'est-il pas préférable de développer les cités universitaires ou les fraternités pour les étudiants ? Sur le plan financier, cela reviendrait moins cher et cela permettrait une meilleure mobilité des étudiants en France.

(Applaudissements)

Olivier Samain - On va redonner la parole à la tribune sur ces trois interventions en commençant par la réponse à la remarque de la personne du CESR de Bretagne.

Anthony Douet - Si tu lis le rapport et la proposition du groupe C, tu vois que nous intervenons sur trois types.

D'une part, sur les cités universitaires. Nous validons le projet du Gouvernement de créer des logements en cités universitaires.

D'autre part, nous parlons des foyers de jeunes travailleurs, qu'il faut développer et auxquels il faut donner les moyens sur l'ensemble du territoire pour permettre aux jeunes travailleurs d'accéder, dans un premier temps, à un toit.

Enfin, nous avons développé une proposition sur les loyers.

Nous avons essayé de baliser toutes les possibilités d'accès au logement et je pense que l'on ne fait pas un choix entre les cités universitaires et l'accès à la location, mais on essaie de baliser toutes les possibilités offertes aux jeunes.

Proposition :
agir de façon cohérente
sur toutes les formes
de logement proposées aux jeunes

Dans un deuxième temps, je voulais réagir à la remarque de la personne du CESR de Bretagne. Il s'agit d'abord de permettre à chacun d'avoir un toit. Ici, nous ne sommes pas des bourgeois, nous ne faisons pas de l'accès à la propriété un leitmotiv et nous ne promovons pas l'accès à la propriété pour tous les jeunes de 25 ans. Or, ici, il y a des jeunes de 18 à 35 ans et lorsqu'on a 35 ans et que l'on a un foyer et des enfants, nous pensons qu'il est important d'avoir une maison et de permettre à ses enfants de vivre dans un lieu stable et qui leur permette de s'épanouir.

Je précise que les logements sociaux insalubres sont un problème ; si l'on permet aux gens d'accéder à la propriété en leur permettant d'acheter l'appartement qu'ils louent, on pourra lutter aussi contre la dégradation des logements. En effet, lorsque le bien nous appartient, on y fait attention, on chérit son espace et on ne laisse pas se dégrader un bien qui nous appartient.

Olivier Samain - François, un complément aux propos d'Anthony ?

François Dubrau - Pour répondre à l'intervenant du lycée Jean Macé, je dirai que la réponse est dans le nombre d'étudiants en France. Il y en a deux millions trois cent mille à l'heure actuelle et la réponse est qu'il faut solliciter tous les parcs immobiliers. La réponse se situe là.

Quant aux deux autres questions posées, il est vrai que cela dépend des points sur lesquels se sont concentrés les différents groupes. On a moins traité le cas du logement d'urgence, mais je comprends ce que disait l'intervenante du Conseil économique et social régional de Bretagne sur les différents états : il y a un état où l'on est dans la rue et l'idée est, sans aucun doute, au moins d'avoir un logement d'urgence, style foyer de jeunes travailleurs ou autre. Mais, dans notre groupe, nous avons davantage traité des gens qui ne sont pas à la rue et qui veulent avoir un logement.

Le troisième cas qu'évoquait Anthony est celui de l'accession à la propriété parce que vous êtes à une étape de votre vie où cela commence à devenir un vrai sujet, tout simplement parce que vous voulez vous constituer un véritable patrimoine. C'est tout à fait louable et tout le monde est d'accord avec cette logique.

Cela dépend des différents travaux, mais chacun a répondu à différents états en fonction des sensibilités qu'il y avait autour de la table notamment et du temps qui était imparti. Il faut être très réaliste sur ce point, le sujet est très lourd.

L'ensemble des trois groupes a réussi à répondre aux différents points. On les a plus ou moins soulignés dans nos différentes interventions depuis le début.

Olivier Samain - Merci, Isabelle, pour terminer, puis on écouterait Martin Hirsch.

Isabelle Remars - Au niveau du groupe B, faciliter le logement, l'hébergement d'urgence, la prise en compte de situations difficiles, etc. est un pré-requis dans la mise en place du service public de l'habitat. C'était un toit pour tout le monde et un logement décent adapté aux besoins de chacun.

Proposition :
impliquer le Service public de l'habitat
dans l'hébergement d'urgence

Nous sommes partis de ce pré-requis. Effectivement, nous n'avons pas traité spécifiquement ce problème en expliquant comment on allait pouvoir donner un toit à tout le monde, mais c'était notre réponse : en faire un pré-requis.

À propos des FJT, ce point a été évoqué au sein du groupe. On n'a pas fait de propositions spécifiques sur les foyers de jeunes travailleurs, mais il faut savoir qu'aujourd'hui, les foyers de jeunes travailleurs sont, dans la plupart des cas, en train de réhabiliter leurs locaux, qui sont vieillissants, de mieux coller aux besoins des jeunes travailleurs, avec des espaces plus grands, équipés d'une cuisine etc.

Ce sont des points qu'il est important de voir. Il faut aussi voir comment ces FJT peuvent évoluer par rapport à la demande des jeunes à l'heure actuelle. Nous y tenons car les foyers de jeunes travailleurs sont un élément essentiel du paysage locatif.

Je n'ai en revanche pas bien saisi la deuxième remarque sur la sous-location. C'est un point que l'on a évoqué en termes d'élargissement de la politique de mécénat pour les propriétaires qui souhaitaient laisser leur bien en usufruit à des associations, coopératives, mutuelles ou autres, de façon qu'ils soient mis à disposition de locataires.

Nous l'avons évoqué, nous ne l'avons pas beaucoup développé, mais c'est une des idées qui émanent du groupe B.

Olivier Samain - Merci, Isabelle.

**3^{ème} TABLE RONDE : LES JEUNES ET LE MONDE DE DEMAIN
(PORTE-PAROLE : PIERRE-MARIE GIARD, GRÉGORY HUCHON,
ALICE LAPRAY, FRÉDÉRIC MAZALLON)**

Olivier Samain - Nous allons pouvoir écouter Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives contre la Pauvreté, qui nous a rejoints. On me signale que Martin Hirsch a accepté de jouer le rôle d'un ministre interactif, et donc, d'engager un dialogue avec la salle.

(Applaudissements)

Monsieur le haut-commissaire, je vous propose de nous rejoindre à la tribune et, après un petit propos liminaire, de répondre à deux ou trois interpellations des personnes présentes dans la salle.

Pour vous mettre en situation, je rappelle que, ce matin, nous avons travaillé sur l'accès à l'emploi des jeunes. Cet après-midi, nous avons planché sur le logement des jeunes.

Nous allons ensuite nous interroger sur les enjeux de citoyenneté, d'Europe, d'environnement, et sur le rôle que peuvent jouer les jeunes en la matière.

(Applaudissements)

**Discours de M. Martin Hirsch,
Haut-commissaire aux Solidarités actives contre la Pauvreté**

Bonjour. Je ne vais pas vous faire un long discours, académique, politique ou je-ne-sais-quoi sur la jeunesse. Mais un point m'a toujours frappé : quand on regarde dans les programmes politiques, les propositions sur les jeunes sont en général celles qui sont faites dans les dernières heures, ou le dernier jour.

On dit toujours : « *Il faut faire des choses pour les jeunes, c'est extrêmement important* », etc. Et au dernier moment, on s'aperçoit que l'on n'a rien mis de concret, et donc, dans les dernières heures, on rajoute un texte comprenant les mots-clés « autonomie », « projet d'avenir », etc. mais qui ne supposent pas grand-chose ensuite.

D'ailleurs, dans les derniers programmes politiques, vous trouverez pratiquement les mêmes mots-clefs introduits toujours selon cette formule.

**« Un problème de positionnement
des politiques vis-à-vis des jeunes »**

Et pourtant, il y a effectivement un problème de positionnement des politiques vis-à-vis des jeunes, parce qu'ils sont souvent trop vieux pour la politique familiale, trop jeunes pour certaines politiques de solidarité et trop hétérogènes pour qu'il y ait une seule politique. C'est un problème.

« Vous êtes plutôt la solution que le problème »

On se retrouve face à un problème paradoxal, puisque c'est vous qui ferez la suite, qui tiendrez les manettes, qui vivrez les moments difficiles comme les succès. *A priori*, vous êtes plutôt la solution que le problème.

Je prends toujours l'angle des plus vulnérables. Sur chacun des indicateurs, il y a plus de vulnérabilité chez les jeunes que dans le reste de la population. C'est un changement. Il y a trente ou quarante ans, le problème, c'étaient les seniors. Ce sont les seniors qui étaient les plus pauvres, les plus isolés, qui rencontraient le plus de difficulté à trouver leur place dans la société. Aujourd'hui, ce n'est plus vrai. Des politiques de retraite ont été mises en place et ont produit leurs effets, même s'il faut toujours faire attention à ne pas revenir en arrière.

« Il y a plus de vulnérabilité chez les jeunes »

S'agissant des jeunes, il y a une sorte d'entre-deux. Lorsque l'on regarde les indicateurs sur la facilité de s'intégrer dans le monde du travail, de prendre sa place, on constate qu'ils ne sont pas bons.

Je n'ai pas de solution toute faite, mais j'ai quelques idées.

Nous avons retenu une leçon pour toutes les politiques qui ont une connotation sociale ou qui veulent influencer sur les comportements : nous ne pouvons pas les définir sans les acteurs concernés. Vous devez être en position de discuter et d'assumer vos contradictions. Nous sommes tous pétris de contradictions. Nous voudrions ne pas être esclaves du travail, mais pouvoir y entrer, pouvoir nous transporter rapidement où nous le voulons sans polluer.

Décider son avenir, c'est, face à des choses contradictoires qui peuvent s'annuler, essayer de trouver les meilleures voies.

Le grand enseignement de ce que l'on a fait ces dernières années est que, si l'on définit une politique pour certaines catégories de la population sans elles, on est sûr d'être à côté de la plaque. Ce que vous avez fait, que vous pouvez continuer à faire, forcera à faire de bonnes politiques.

Je fais un parallèle avec la réforme des minima sociaux, avec le RSA. Nous avons réussi à faire bouger les acteurs en forçant les territoires où nous expérimentions à mettre les personnes concernées au centre de la discussion. C'était très intéressant.

Quelqu'un qui veut s'intégrer dans l'emploi a affaire au Conseil général, à la Caisse d'allocations familiales, à la Caisse primaire d'assurance maladie, à l'ANPE, à environ dix organismes. Si vous les mettez seuls autour de la table, de quoi discutent-ils ? De leur argent, de leurs procédures, de leurs locaux. Ils passent du temps à dire qu'ils pourraient mieux travailler ensemble, mais que, pour cela, il convient de signer des conventions. Et cela peut prendre des années !

Lorsque vous mettez autour d'une table les personnes pour lesquelles ces politiques existent et les organismes, ces derniers ont des scrupules à parler de leur cuisine interne. Cela les oblige à bouger.

Vous êtes dans cette situation vis-à-vis des différents organismes qui doivent aider à mettre en place des politiques pour les jeunes, plus efficaces en termes de formation, d'emploi, de revenus, d'intégration, de citoyenneté, etc.

« Il n'y a pas de solution sans vous »

Il n'existe donc pas de solution toute faite, parce qu'il n'y a pas de solution sans vous.

Dans les différentes politiques qui ont été conduites, le travers a été de rechercher en chambre la bonne solution, le bon dispositif, le bon contrat, le bon vecteur, le bon institut, de l'appliquer à tout le monde et de voir ce qui se passe. Cela ne fonctionne plus, notamment parce que l'on dépense déjà énormément d'argent dans différentes politiques sociales et qu'il est difficile d'en mettre plus sans être sûr des résultats. De plus, on n'arrive plus à prévoir *a priori* quel va être le comportement des différents acteurs, des jeunes, des employeurs, des enseignants, des élus.

Ces derniers temps, nous avons essayé d'avoir une approche différente, dans laquelle nous discutons les objectifs, nous regardons quels sont les blocages et les raisons pour lesquelles cela n'a pas fonctionné durant les années précédentes. À petite échelle, nous tentons quelque chose et nous regardons si nous obtenons l'effet attendu.

Je fais le parallèle avec les médicaments. Un savant en blouse blanche, dans son laboratoire, trouve une cellule cancéreuse sur laquelle il essaie un médicament. S'il s'avère efficace, il ne décrète pas, le lendemain matin, qu'il va l'appliquer à toute la population française. Il commence par vérifier son efficacité sur des rats. Puis il vérifie ce qui se passe sur des volontaires. Il compare avec d'autres médicaments. Ces étapes prennent du temps, mais garantissent que le médicament qui sera mis sur le marché est efficace. De plus,

les éventuels effets secondaires auront été détectés afin de ne pas diffuser un médicament qui tuerait autant ou plus de personnes qu'il en sauverait.

Si l'on ne veut pas recommencer à avoir des Contrats première embauche (CPE) ou des choses qui ne fonctionnent pas, il est préférable de commencer par tester, pour pouvoir passer à l'étape suivante une fois que l'on a vu son efficacité et son acceptation.

Ainsi, on peut vaincre les scepticismes. Car, lorsque l'on propose quelque chose de nouveau, on vous explique pendant des heures que cela ne marchera jamais. Et, à force de le dire, cela ne marche jamais !

Face à 25 % des jeunes qui s'inscrivent en apprentissage et qui renoncent, face à des personnes qui échouent en première année de fac, il faut mettre en place des programmes qui ont été contrôlés. S'ils fonctionnent, on passe à la vitesse supérieure.

Tel est ce que nous avons fait dans un certain nombre de domaines ces derniers mois, que nous allons faire pour des problématiques spécifiques aux jeunes dans les mois qui viennent. Nous allons mettre en place des crédits pour des expérimentations sur les jeunes qui seront conduites avec eux et différents acteurs.

Un point me tient à cœur dans les politiques de solidarité. Souvent, plus on est jeune, plus on est militant, plus on est généreux, plus on est utopiste, plus on y croit. La société s'est organisée pour faire perdre à chacun ses utopies, sa générosité, sa capacité d'agir. On vérifie que les gens sont bien dans le moule en regardant si, alors qu'ils avaient une certaine utopie, ils sont bien redescendus au niveau moyen de la société. Dans ce cas, on se dit que le système a fonctionné. Je ne suis pas d'accord avec cela.

**« Gardez le plus longtemps possible
votre niveau d'utopie »**

Vous pouvez assurer votre avenir et l'avenir du monde dans lequel vous vivez en gardant le plus longtemps possible votre niveau d'utopie. Vous ne devez pas le brancher dans le vide mais, en fonction du milieu dans lequel vous vivez, des études que vous avez faites, des associations dans lesquelles vous militez, des problèmes auxquels vous faites face dans votre entourage, utiliser le plus possible votre potentiel pour faire bouger les acteurs. Vous devez faire remonter le niveau d'espérance de la société à votre niveau plutôt que de l'affaïsser.

Nous devons pouvoir vous aider, si vous en avez besoin, à avoir un esprit de « rebelle », pour continuer à pousser et à ne pas se résigner à entrer dans un moule qui n'est pas forcément le bon.

(Applaudissements)

Gildas Le Bars - Je suis à l'association UNISCITE, qui s'occupe de service civil volontaire. J'ai entendu votre intervention. Je suis assez sensible à tous les thèmes que vous avez développés, notamment autour de l'engagement de la jeunesse.

Aujourd'hui, vous êtes en passe de réussir la mise en place du RSA qui ne se destine pas aux jeunes de moins de 25 ans.

Tout à l'heure, Mme la ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, a indiqué que le Gouvernement a travaillé sur le service civique, qui est une promesse de campagne de M. Sarkozy et qui est un sujet assez consensuel. Il avait été repris pas les différents candidats et soutenu également par l'Abbé Pierre il y a quelques années.

En tant que haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, -et il me semble que le service civique est vraiment un sujet de solidarité active- pensez-vous vous investir sur le sujet ?

(Applaudissements)

Réaction :
comment développer le service civique ?

Martin Hirsch - Je m'étais déjà un peu investi dans le sujet lorsque j'étais chez Emmaüs. Nous travaillions beaucoup avec UNISCITE. J'en profite pour vous remercier. Un partenariat entre Emmaüs et UNISCITE avait été conclu : ils venaient travailler notamment sur la question des vacances des compagnons d'Emmaüs. Je suis sensible à cette démarche.

Au moment du rapport qui a donné lieu au RSA, nous avons réfléchi à la notion de service civique. Il en est ressorti que ce n'est pas forcément très facile de revenir à l'obligation d'avoir six mois ou un an de service civique pour tout le monde. Cela pourrait être six mois ou un an sur l'ensemble de sa vie adulte avec le choix de les prendre d'emblée, entre 18 et 21 ans, ou par séquences (une semaine ou quinze jours par an).

Il n'est pas normal que, dans notre société, à partir de l'âge adulte, nous ayons des obligations d'impôts, mais aucune obligation de rendre avec du temps quelque chose vis-à-vis de la solidarité.

***« Une obligation de rendre avec du temps
quelque chose vis-à-vis de la solidarité »***

Je suis tout à fait ouvert à des formes d'expérimentation ou de travail, avec les autres membres du Gouvernement et les organisations, pour essayer d'apporter notre pierre à trouver un moyen, sous une forme qui ne sera peut-être

pas le service civique initialement conçu, calqué sur le service militaire, mais sous une forme probablement plus souple.

Lucas Jourdain - Je fais partie de l'UNEF, un syndicat étudiant.

Vous avez fait allusion au Contrat première embauche pour dire qu'il ne s'agirait pas d'un CPE, mesure décidée par en haut et sans les acteurs.

Réaction :

comment les organisations étudiantes seront associées au projet en cours d'élaboration ?

Vous avez fait allusion à des mesures à destination des jeunes. Quelles sont-elles ? Quel budget y sera consacré ? Quelles en seront les perspectives ? Dans quelles mesures les organisations étudiantes, dont l'UNEF, seront associées à cela avec, j'espère, l'ensemble des organisations qui participent aujourd'hui aux Assises de la jeunesse ?

Martin Hirsch - De manière très simple, nous allons faire un appel à projets, comme nous l'avons fait sur d'autres sujets notamment liés à la pauvreté. Il s'agit d'appel à projets ayant des exigences assez simples. L'exigence est d'avoir un porteur (une association, un syndicat, une collectivité locale) associé à une équipe de recherche ou d'évaluation, qui viennent montrer que cette expérimentation va servir à quelque chose. Il s'agit de vérifier que cela ne va pas financer un dispositif existant déjà ou dont nous ne pourrions pas tirer des enseignements. Il faudra savoir, avec un protocole suffisamment sérieux, pourquoi cela fonctionne ou cela ne fonctionne pas.

« Les organisations seront associées par appel à projet »

D'ici fin novembre, nous devrions publier cet appel à projets. Nous sommes prêts à en discuter avec vous afin de connaître vos sujets de prédilection. Ensuite, vous répondrez à cet appel à projets.

Jusqu'à présent, cela a permis d'avoir des projets portés par des syndicats, par des collectivités territoriales, des entreprises d'insertion ou des établissements d'enseignement dans différents sujets : pauvreté et santé, pauvreté et précarité...

Joyce Iroka - Tout à l'heure, j'ai interrogé deux analystes qui travaillent pour vous. Ils m'ont dit que vous alliez nous distribuer de l'argent. Je leur ai répondu que je ne les croyais pas.

Monsieur le Ministre, normalement, les étudiants ne devraient pas travailler durant leurs études. Pendant que nous sommes dans les classes d'études, notre préoccupation est de savoir comment nous allons vivre, ce que nous allons manger. Nous avons besoin d'argent. Si nous devons chercher cet argent, le niveau des études est diminué : pas de compétences, pas de diplôme.

Nous vous demandons donc des moyens. Je ne vous demande pas de distribuer de l'argent, car vous n'en avez pas. Donnez les moyens afin que les étudiants, particulièrement à l'université, puissent suivre leurs études. Il existe des bibliothèques dans les universités, mais elles ne sont pas utilisées par les étudiants, car ils cherchent du travail.

Je voudrais que vous abordiez le problème des étudiants étrangers. La ministre de la Santé vient de nous proposer une politique pour 2012.

Pourquoi accepter le SMIC partout pour arriver à l'économie sociale et à une dignité pour tous ?

Martin Hirsch - Je vais vous dire comment j'ai fait pour trouver de l'argent pour le sujet de la pauvreté. J'ai entendu souvent le fait que nous ne pouvons pas trouver d'argent supplémentaire.

Pourquoi arrivons-nous à débloquer de l'argent pour certains projets ? Les dépenses sociales en France sont déjà élevées, pourtant les pauvres sont nombreux. Ce n'est pas en ajoutant de l'argent dans le système tel qu'il est que nous allons résoudre le problème de la pauvreté.

La seule manière d'y répondre est de montrer comment, en mettant de l'argent dans des systèmes repensés, on arrive à en avoir pour son argent. Lorsque l'on a évoqué le RSA, j'ai entendu ce que vous venez de dire : « *On met déjà beaucoup d'argent sur le RMI* ». « *Les caisses sont vides, on ne le fera jamais* ».

Au début, on me donnait 0. L'année suivante, 600 000 €, l'année suivante 20 millions d'€, puis, 30 millions et maintenant, on est à 1,5 milliard d'€. On est sur une pente plutôt favorable en partant de rien.

La solution a consisté à démontrer que, cette fois, cela allait servir à quelque chose. Il y avait ceux qui disaient : « *Il suffirait de diminuer les prestations, ainsi, les gens auront plus d'énergie* ». D'autres disaient : « *Pourquoi ne pas remettre de l'argent dans le système sans le changer* ».

On a voulu démontrer que cela servait à quelque chose. Pour cela, on est allé travailler sur le terrain, modestement, avec un certain nombre d'acteurs et utiliser le peu d'argent que l'on avait.

Avec le peu d'argent, on a eu des premiers résultats. De ce fait, on a bien voulu nous en donner un peu plus pour aller plus loin. Grâce à cela, on a pu travailler dans une trentaine de départements et revenir la tête haute en disant qu'il fallait continuer.

**« Faire en sorte que la majorité
des revenus proviennent du travail »**

On a pu démontrer que si l'on aidait les personnes au bon moment, à faire en sorte que la majorité de leurs revenus proviennent de leur travail, alors tout le monde était gagnant. Cela permettait aussi de diminuer les dépenses sociales, car le revenu de substitution est alors moindre.

On pourrait revenir assez longuement sur le pour, le contre, faut-il un statut étudiant, un salaire étudiant ? Dans certaines conditions, travailler tout en étant étudiant, est-ce bien ou pas ? De la même façon, il faut reprendre les choses sur quelques programmes et se demander ce qui est le mieux pour les étudiants et convaincre que cela vaut la peine de mettre de l'argent dans un programme.

Je viens proposer ce type de démarche pour avoir, les uns et les autres, des arguments plus solides pour débloquer les obstacles que l'on rencontre habituellement.

Sarah Braunstein - Je voudrais vous faire part de ma petite expérience lorsque l'on interroge les étudiants par rapport à l'autonomie. Pour eux, qu'est-ce que l'autonomie ? La première réponse qui vient, c'est avoir l'autonomie financière.

À la question pour quoi faire ? Ils nous répondent vouloir l'autonomie pour être libres de faire des choix, de construire le parcours de vie, de travailler ou pas, de pouvoir avoir des relations avec le monde professionnel à l'université, de pouvoir se construire soi-même sans avoir recours tout le temps à la famille ou aux pouvoirs publics. À chaque fois, ce sont des freins, car on nous dit « *Non, là, désolé, mais ce n'est pas possible* ».

Réaction :
ne pas être dans une logique d'assistanat

Il s'agit de construire sa vie sans être dans une logique d'assistanat, mais dans une logique où je choisis. Après, à nous d'en assumer les responsabilités. On est prêt à prendre nos responsabilités, à faire un pas.

On est la preuve ici aujourd'hui que la jeunesse est une ressource. On n'est pas des victimes ni des dangers. On a envie de prendre nos responsabilités, mais aussi que les pouvoirs publics, comme toutes les institutions, prennent les leurs sur la question de la jeunesse. Ce n'est pas en faisant des plans sur la comète sur tous les services ou sur tout ce qui peut exister pour la jeunesse que l'on arrivera à avoir une politique cohérente pour la jeunesse.

(Applaudissements)

Martin Hirsch - J'ai bien compris une volonté de s'impliquer et de pouvoir regarder ce que l'on pouvait faire. Pour la recherche de l'autonomie financière, de la dignité, de la capacité de se prendre en main, lorsque vous dites que vous avez besoin d'avoir les moyens financiers pour choisir, oui, en effet.

*« Être pauvre,
c'est ne plus avoir la possibilité de choisir »*

Lorsque l'on me demande ce que veut dire qu'être pauvre, je réponds que c'est ne plus avoir la possibilité de choisir. Tout ce qui paraît naturel pour ceux qui ne sont pas pauvres, quand ils peuvent choisir entre aller au cinéma ou au restaurant, sortir ou pas, déménager ou pas. On passe souvent notre temps à se demander ce que l'on va faire.

On sort de la pauvreté lorsque toutes les décisions de la vie quotidienne ne sont plus contraintes par la question des moyens et de l'argent. Je suis d'accord avec votre voie d'entrée.

Il y a différentes façons de le faire. Madame parlait du salaire étudiant. Il y a 30 ou 40 ans, les jeunes qui pouvaient faire des études, mais qui n'avaient pas d'argent, passaient des concours de la fonction publique (de postier par exemple). Ils étaient payés d'emblée en échange d'un engagement de servir. Ils pouvaient penser à leurs études tout en étant payés, mais, en contrepartie, ils devaient s'engager et servir l'État durant 5 ou 10 ans.

Là, il se trouve que ceux qui ont les plus grands besoins d'embauche, ce n'est pas l'État, mais une série d'entreprises qui par ailleurs ne demandent à recruter que ceux qui sont déjà parfaitement qualifiés, formés et expérimentés.

Il serait intéressant de regarder comment travailler avec ces mêmes entreprises qui viennent nous voir se plaignant de ne pas pouvoir recruter et leur demander si elles sont prêtes à s'engager pour pré-embaucher un certain nombre de gens pour qu'ils puissent s'en sortir, quitte à leur demander de s'engager quelques années.

François Dubrau - L'aide à l'orientation, à l'insertion professionnelle est un sujet dont on a beaucoup parlé ce matin. En tant qu'acteur associatif et dans le cadre de ces Assises, on a besoin de mobiliser les professionnels de façon large pour qu'ils aillent parler dans les lycées, expliquer ce que c'est que travailler, parler de leur métier, de leur secteur d'activité.

*Réaction :
comment mobiliser les 100 plus grandes
entreprises françaises ?*

Comment arriver, au-delà des démarches individuelles, à mobiliser les cent plus grandes entreprises françaises autour de ces sujets ?

Martin Hirsch - Je ne sais pas. On se pose les mêmes questions. Lorsque je dis que je ne sais pas, cela ne veut pas dire que j'abandonne la partie. On est souvent confronté à ce problème. Individuellement, on a vu que l'on pouvait faire des choses, que c'était efficace, mais on ne sait pas comment passer à l'échelle supérieure.

Il faut y aller par tâtonnements et revenir pour en parler.

Nordine Lazeregue, porte-parole du Groupe préparatoire B au Parvis du Trocadéro - J'ai participé à l'élaboration de ces Assises nationales de la jeunesse. De ces travaux a découlé une proposition majeure qui a été reprise plusieurs fois ce matin par le public, qui est l'aide financière des jeunes de 18 à 25 ans. Vous avez parlé de votre réussite avec le RSA. J'aimerais connaître aujourd'hui -et je ne suis pas le seul à poser cette question- votre positionnement par rapport à une aide financière pour les 18-25 ans, étudiants ou non, et aussi la position du Gouvernement pour aujourd'hui et les jours à venir.

Réaction :
quelle position du gouvernement
sur une aide financière
pour les 18-25 ans ?

Martin Hirsch - Le RSA sera une belle réussite quand les objectifs auront été atteints. Trop souvent, on fixe le moment de la réussite quand la décision est prise ou la loi votée. La réussite est à venir. Beaucoup de gens attendent ce qui doit découler du RSA et on pourra - j'espère - parler de réussite quand plus de gens pourront vivre de leur travail, que le nombre de travailleurs pauvres diminuera, alors qu'il a augmenté ces dernières années. Que cela ait permis d'enfin faire diminuer la pauvreté ; toute une série de points qui justifient cette réforme.

La question s'est posée de savoir si on gardait la limite d'âge de 25 ans, celle fixée il y a 20 ans pour le RMI quand on faisait le RSA.

Un certain nombre de débats ont eu lieu sur ce point. On a fait une consultation avec un livre vert et les positions n'étaient pas complètement tranchées. Pourquoi cela ne va pas de soi ? Pourquoi la décision prise a été de garder la même limite d'âge et de ne pas faire le RSA pour les 18-25 ans ? C'était la crainte que si, dès 18 ans, dès la sortie du système scolaire sans avoir travaillé, on pouvait être dans une logique dans laquelle un revenu est donné, cela pouvait avoir plus d'effets pervers que bénéfiques.

C'est ce qui a été acté. D'ailleurs, on a vu cette crainte dans le débat parlementaire. Il y a une sorte d'équilibre entre le travail et la solidarité qui va de soi pour des gens qui sont déjà au travail ou qui ont déjà passé longtemps à essayer de trouver des marges d'entrée et ne les ont pas trouvées et qui ne va pas de soi pour le mettre d'emblée dès la sortie du système scolaire.

Cela nous force à reprendre les éléments différemment. Pour cette fois-ci, la décision du Parlement a été de ne pas ouvrir le même système en-deçà de 25 ans.

***La décision du Parlement a été de
ne pas ouvrir le RSA en deçà de 25 ans***

En revanche, on a adopté à l'unanimité un amendement qui force le Gouvernement à rendre compte d'ici un an des conséquences de cette décision sur les 18-25 ans.

De toute façon, on est obligé d'y travailler pendant un an, parce qu'on ne peut pas se retrouver idiot et aller dire devant le Parlement qu'on ne sait pas ce qui s'est passé. D'où l'intérêt de pouvoir lancer différents programmes. J'aimerais revenir devant le Parlement en disant on a essayé tel ou tel dispositif, voilà ce qui donne les meilleurs résultats.

Céline Gillier-Amrouche - Déléguée Jeunes de la CFDT, je suis assez ravie qu'on réfléchisse sur la question des 18-25 ans. En effet, on part du principe qu'on est sous la responsabilité des parents. Je redis que tous les jeunes ne sont pas étudiants et beaucoup des questions de la journée ont tourné autour des étudiants. Il y a beaucoup de systèmes de bourse. Or des gens sortent du système scolaire à 16 ans, voire avant. De 16 ans jusqu'à 25 ans, c'est très long sans revenu, sans accompagnement spécifique, sans système fléché. Ils se perdent dans la nature. Pour certaines jeunes femmes, cela va être des solutions telles que tomber enceinte et bénéficier de l'API -c'est réel. Est-ce finalement la seule voie de sortie pour ces jeunes qui vont traîner tout le long de leur parcours ? Comment arrive-t-on par des systèmes à casser cela et à les faire entrer sur une vraie solidarité ? On ne parle pas d'assistanat, mais de leur donner les moyens de les émanciper sans les enterrer. Avez-vous déjà des idées ? Quitte à avoir quelques petits rats pour tester.

(Applaudissements)

Martin Hirsch - Je me demandais combien de temps vous mettriez à me dire que vous n'étiez pas des rats ou des souris. Ne vous inquiétez pas, je prends cet exemple des médicaments, mais je ne prends ni les Rmistes, ni les jeunes, ni les vieux pour des rats de laboratoire. Vous m'avez compris.

Concernant la problématique revenu, accompagnement, intégration des jeunes, beaucoup d'éléments sont à défricher dans les années qui viennent. C'est un sujet sur lequel les réponses sur la table ne sont pas à la hauteur des problèmes et des attentes.

Je vais redire comment on avait fait. Je ne sais pas s'il faudra faire pareil. Sur la question du RMI, on était un peu dans la même situation. Tout le monde convenait que cela avait été créé en 1988. Quinze ans après, on était passé à côté

de quelque chose, on en parlait beaucoup, mais on ne faisait pas grand-chose, on était coincé. Comment a-t-on décoincé les choses ? En mettant autour de la table les employeurs, les syndicats, les associations, pendant un temps relativement restreint, en leur disant qu'il n'est pas normal que chacun d'entre vous ait des solutions incompatibles avec celles des autres. C'est souvent le problème. Tout le monde a des solutions, mais celles des jeunes sont incompatibles avec celles de ceux qui tiennent les cordons de la bourse, celles des employeurs ne sont pas compatibles avec les aspirations des jeunes, celles des jeunes sont incompatibles avec celles des autres syndicats de salariés.

**« Rediscuter les propositions
pour sortir des slogans »**

Il me semble qu'il faut qu'on repasse par une petite phase où on rediscute les propositions pour qu'on sorte des slogans sur ce sujet. Cela nous aidera, pour ne pas être uniquement dans la théorie, de pouvoir avoir quelques programmes bien ciblés, certains audacieux, sans qu'on se laisse piéger en disant, à partir du moment où on lance un programme, on va le généraliser après. Il faut des programmes assez variés pour faire cela. Qu'ils soient définis avec les uns et les autres. Il vaut mieux prendre du temps maintenant, plutôt que de partir avec des slogans disant « *tous les jeunes accompagnés* », « *tous les jeunes ont un avenir* », « *tous les jeunes ont un emploi* ». Ce sont des slogans pour lesquels on s'aperçoit ensuite qu'ils ne sont pas tenus.

De la même façon que j'ai toujours milité contre le fait qu'il fallait éradiquer la pauvreté car c'était la meilleure manière de ne pas agir quelquefois. Comme on ne l'éradique pas tout de suite, on baisse les bras. Il valait mieux avoir des objectifs intermédiaires, ciblés, une démarche. On essaie de contourner les obstacles pour pouvoir cranter ensuite. Dans ce cas, vous ne pouvez plus nous dire que cela va coûter cher pour servir à rien, maintenir les gens dans des conditions d'assistés ou de spectateurs passifs. On a des preuves et vous ne pouvez plus le dire.

**« Avoir des objectifs intermédiaires,
ciblés, une démarche »**

L'année dernière, on avait fait des programmes avec 6 millions d'euros pour faire des expérimentations sur d'autres sujets concernant les moins jeunes et les jeunes. On va mettre 10 millions d'euros dès cette année pour monter ces programmes. Ainsi, on pourra faire des choses bien et on pourra faire levier pour continuer. Et aux prochaines Assises de la jeunesse, on pourra mettre sur la table des idées parmi lesquelles vous nous direz ce que vous prenez ou pas.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Olivier Samain - Merci. Les jeunes retiendront que c'était l'un des moments forts de ces Assises. Nous serons un certain nombre à vous retrouver, un peu plus tard, sur l'esplanade du Trocadéro pour célébrer la Journée mondiale du refus de la misère.

(Applaudissements)

Olivier Samain - Ce matin, je vous expliquais que ce thème, « les jeunes et le monde de demain », englobait des problématiques diverses. Cet intitulé reflète les propositions que les jeunes ont voulu formuler.

Les jeunes d'aujourd'hui feront le monde de demain. Ce monde est hypothéqué par ce que nous en faisons aujourd'hui. C'est donc aujourd'hui qu'il faut donner aux jeunes les moyens de peser sur les grands choix qui déterminent d'ores et déjà leur avenir.

Dans la réalité, c'est rarement le cas. Les jeunes ont difficilement voix au chapitre. Comment leur donner toute leur place dans la démocratie participative et représentative, et plus largement, dans la décision politique ? Cette question a longuement été abordée dans les travaux préparatoires des trois groupes. Nous allons nous y arrêter dans quelques instants.

Nous allons maintenant traiter trois thèmes. Le premier concerne le volontariat civil. Le deuxième concerne l'Europe : comment la rendre plus présente dans les esprits ? Comment affirmer le cadre européen dans les projets et les plans d'action des jeunes ? Le troisième concerne l'environnement : comment permettre à chaque citoyen d'inscrire ses comportements dans une logique de développement durable ?

Nous commençons par la place des jeunes dans le débat public.

Dans sa proposition n° 1, le groupe A affirme que toutes les fonctions électives devraient être accessibles aux jeunes dès l'âge de dix-huit ans. Dès l'âge de dix-huit ans, on pourrait être député, sénateur, président de région, maire d'une grande ville, et pourquoi pas président de la République. Je devine que c'est encore un vœu pieux. Cependant, quel déclic voulez-vous susciter en proposant de rendre tous les mandats politiques accessibles dès l'âge de dix-huit ans ?

Frédéric Mazallon, porte-parole du Groupe préparatoire A - Nous proposons de pouvoir être éligibles à tous les postes que vous avez mentionnés dès dix-huit ans. À cet âge, nous avons le droit de voter, de passer le permis de conduire, d'avoir des enfants, de gérer une entreprise, etc. Il n'y a aucune raison que la règle diffère dans le monde politique et que les jeunes, dès dix-huit ans, n'assument pas des responsabilités élevées. Tous les jeunes ne seront évidemment pas élus sénateurs dès l'âge de dix-huit ans. Ce sera certainement très, très rare. C'est un signal très fort qui est envoyé : à dix-huit ans, tout doit être possible.

***Instaurer l'éligibilité dès 18 ans
pour tous les mandats électifs***

Olivier Samain - Une autre voie peut être explorée pour permettre aux jeunes d'accéder à des fonctions électives. Il s'agit de limiter le renouvellement des mandats. Je me tourne vers Pierre-Marie Giard. Le groupe C propose d'appliquer cette règle aux mandats nationaux. Pourquoi uniquement aux mandats nationaux ?

Pierre-Marie Giard, porte-parole du Groupe préparatoire C - La raison est très simple. Lorsque l'on exerce un mandat national, c'est pour servir l'intérêt général. Pour être efficace et utile, celui-ci doit être exercé dans une période donnée. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de le limiter dans le temps, plus particulièrement aux mandats nationaux puisque l'intérêt de la Nation est plus en jeu.

***Proposition :
limiter dans le temps
le nombre de mandats électifs***

Olivier Samain - Dans les mandats locaux, la problématique est différente ?

Pierre-Marie Giard - Oui. Dans les mandats locaux, le renouvellement de la classe politique est plus fréquent, alors qu'au niveau des parlementaires, c'est moins évident.

Olivier Samain - Le groupe B propose de limiter la possibilité pour un élu d'enchaîner plusieurs mandats. Il propose la règle du mandat unique. On ne pourrait pas être à la fois parlementaire et maire d'une grande ville. C'est l'interdiction du cumul des mandats. Vous considérez que ces limitations devraient amener les associations, les syndicats, les partis politiques à interroger leurs propres règles de gouvernance. Pourquoi croyez-vous qu'y compris dans ces sphères, ceux qui sont en place ont tendance à tout *truster* ?

Grégory Huchon, porte-parole du Groupe préparatoire B - Une question se pose : où sont les jeunes dans les sphères importantes de notre démocratie ? Dans les partis politiques et les syndicats, en vingt ans, la moyenne d'âge a augmenté de vingt ans. C'est donc la même génération qui est restée aux responsabilités. Aujourd'hui, seulement 7 % des dirigeants associatifs ont moins de trente-six ans. Les jeunes sont peu présents dans les partis politiques, les syndicats et les associations.

Depuis 1946, certaines générations ont pris des responsabilités et y sont restées. D'autres sont restées sur le pas de la porte et ont été sacrifiées.

La France est l'un des pays d'Europe qui possède un des ratios les plus élevés entre les seniors et les moins de trente-cinq ans. Au niveau national, nous sommes à neuf pour un en France contre 0,40 en Suède et 0,70 en Allemagne. Il existe une particularité française en Europe.

Il ne s'agit évidemment pas de culpabiliser les responsables actuels qui s'investissent et s'impliquent, mais de réfléchir aux moyens de favoriser le renouvellement des responsabilités dans notre démocratie.

Proposition :
favoriser le renouvellement
des responsabilités démocratiques

Il ne s'agit pas non plus de faire du jeunisme en considérant que les jeunes doivent absolument être présents. En revanche, il faut prendre conscience d'un certain déficit démocratique. On peut même parler d'une urgence démocratique dans le fait que les jeunes sont absents des lieux d'élaboration publics.

Notre réflexion ne concerne pas seulement la question du mandat, mais aussi le moyen de faire tourner les responsabilités. Nous avons écarté la question des quotas et de la parité. Nous avons pensé qu'il fallait une mesure symbolique et une mesure coercitive ou opérationnelle et qu'elle pourrait concerner les responsables syndicaux, politiques et associatifs. Au fil des discussions, la question du statut de l'élu a émergé. Cette idée n'est pas nouvelle. Elle a fait l'objet de propositions, mais elles n'ont jamais abouti, car ce sujet compliqué touche notamment à des questions clés comme la gouvernance démocratique, etc. En revanche, il est intéressant d'y réfléchir.

Je vais développer en quelques mots notre réflexion sur le statut de l'élu.

Pendant un mandat, qu'il soit associatif, syndical ou politique, nous proposons une rémunération, des cotisations sociales pour ouvrir les droits au chômage et à la retraite. Nous proposons que le retour à l'emploi soit facilité par l'intermédiaire des validations d'acquis de l'expérience, du droit à la formation, etc.

Proposition :
définir un statut de l'élu

C'est là qu'intervient la limitation des mandats. Il faut réfléchir à l'après-mandat et travailler sur la suite à donner. Toute la réflexion sur le statut de l'élu doit être un continuum (avant, pendant et après le mandat.)

Olivier Samain - Le groupe C, lui aussi, s'est aventuré sur le terrain du statut de l'élu, mais plus spécifiquement sur le statut de l'élu étudiant et lycéen. Quelle forme prendrait ce statut, Pierre-Marie ?

Pierre-Marie Giard - Nous sommes parfaitement en phase avec la proposition qui vient d'être faite par Grégory. Mais nous avons considéré que l'engagement associatif et syndical des lycéens devait aussi être valorisé, ainsi que l'engagement étudiant. C'est pour compléter la proposition qui vient d'être faite.

Olivier Samain - Je continue dans les différentes propositions formulées.

Une proposition concerne directement l'institution qui nous accueille aujourd'hui. La proposition du groupe B est de renforcer la place des jeunes au sein du Conseil économique, social et environnemental et des CESR.

Proposition :
renforcer la place des jeunes
au Conseil économique, social et environnemental

Alice, quelle est précisément cette proposition ? Est-ce que vous iriez jusqu'à réclamer l'instauration d'un groupe « jeunes » au Conseil économique, social et environnemental ou pas ?

Alice Lapray, porte-parole du Groupe préparatoire B - Non, c'était notre première proposition de dire que nous ne voulions pas d'un groupe « jeunes » au Conseil économique, social et environnemental, qui servirait d'alibi du style : « *Mets-toi dans un coin, fais des coloriages et tais-toi !* » (*Rires*)

C'est presque notre première proposition. Nous sommes partis de l'objectif de favoriser la représentation dans la société civile de la jeunesse.

Le Conseil économique, social et environnemental représente la société civile organisée, mais il doit représenter toute cette société civile. Ce n'est pas forcément une critique de dire qu'actuellement, les jeunes sont peu présents, peu représentés au Conseil économique, social et environnemental.

Nous sommes partis sur deux pistes : d'une part, permettre la participation des jeunes au sein des différentes délégations, qu'elles soient associatives ou syndicales du Conseil économique, social et environnemental, donc rajeunir éventuellement ces délégations, et, d'autre part, favoriser la participation des organisations de jeunes au sein des différents collèges du Conseil économique, social et environnemental.

Cette dernière proposition a une condition : depuis la création du Conseil économique, social et environnemental, le monde associatif a pris une ampleur considérable ; il a vécu l'émergence notamment de sujets très importants dans la société comme l'environnement et le logement. Et il est vrai qu'il n'a pas forcément la place qu'il a actuellement dans la société civile ; lui donner cette place permettrait l'apparition des organisations de jeunes au sein du Conseil économique, social et environnemental.

Olivier Samain - Au-delà du renforcement de la place des jeunes dans l'exercice de la démocratie représentative, la question se pose de la place des jeunes plus largement dans le débat national.

Le groupe A, dans sa proposition n° 2, voudrait que les jeunes ne soient pas oubliés dans les grandes consultations. Comment suggérez-vous de concrétiser cette idée, Frédéric ?

Frédéric Mazallon - C'est vrai qu'il y a de grandes consultations sur la prévention routière, sur l'évolution des régimes de retraite par exemple ; ces consultations associent les partenaires sociaux et le monde associatif, c'est une très bonne chose. Mais nous pensons qu'il serait bien qu'il y ait également des associations représentant les jeunes, les lycéens, les étudiants, les jeunes travailleurs, car ils peuvent avoir des problématiques spécifiques qui ne seront pas prises en compte s'ils ne sont pas présents lors de la consultation.

Proposition :
consulter les jeunes
dans le cadre des grandes
consultations nationales

Par exemple, pour la prévention routière. Si on considère que les jeunes ont un mode de vie différent de la société et qu'ils présentent un risque particulier, il serait bien qu'ils soient consultés pour que ce risque soit pris en compte.

Olivier Samain - Irait-on jusqu'à accorder une reconnaissance juridique, à la manière de ce qui existe en termes de représentativité pour les organisations de salariés et d'employeurs reçus, consultés sur les grands débats par le pouvoir politique ?

Grégory Huchon - J'ai l'impression que l'on n'en est pas encore là. Alice le disait, la question qui se pose à ces Assises, et c'est pourquoi elles sont importantes, est : quid de la parole de la jeunesse organisée ? En d'autres termes, on a entendu, depuis le début de la matinée, un certain nombre d'organisations de jeunesse, que ce soit au niveau syndical -on a entendu l'UNEF, la Confédération étudiante-, ou au niveau associatif -on a entendu la MJC, la JOC et j'en oublie.

Toutes ces organisations, qui regroupent dix, quinze ou vingt mille adhérents, sont porteuses d'une parole de jeunes organisés, des jeunes issus du milieu rural, des jeunes étudiants, des jeunes ouvriers etc. Et aujourd'hui, quelle place est faite à ces organisations, à cette parole de la jeunesse organisée en France ? Quasiment rien.

J'ai été content d'entendre tout à l'heure Roselyne Bachelot et Martin Hirsch dire qu'il faut que les organisations soient consultées sur les politiques jeunesse, sauf que, et ce n'est pas propre au Gouvernement actuel, l'État a des difficultés importantes pour consulter ces organisations-là. Dans les

collectivités territoriales, les régions, on est à peu près sur les mêmes cas de figure : ces organisations-là sont trop rarement consultées.

En premier lieu, il faudrait se dire systématiquement que, sur toute politique publique concernant la jeunesse, et même au-delà, il faut que ces organisations soient consultées. Mais, pour cela, il faut aussi que ces organisations aient les moyens d'organiser leur vie intérieure.

La particularité de ces mouvements-là est qu'ils ont des turn-over permanents. Ces jeunes ont des responsabilités parce qu'il y a une limite d'âge. Donc il faut des moyens permanents pour former ces jeunes, et peut-être imaginer la communication des pouvoirs publics pour favoriser le fait que des jeunes s'engagent dans ces lieux-là.

Ce sont des propositions. Elles peuvent déboucher sur un débat sur leur place au sein du Conseil économique, social et environnemental, sur la question du statut des dirigeants des organisations et sur un cadre législatif et réglementaire de consultation de ces organisations.

La première chose est réellement, dans notre pays, de faire en sorte que ces organisations aient la place qu'elles méritent.

Olivier Samain - On va aller plus loin sur ce terrain de la consultation, parce que le groupe C, lui, s'intéresse à la consultation électorale. Et pour lutter contre l'abstention aux élections, le groupe C suggère l'instauration du vote obligatoire avec reconnaissance du vote blanc.

Proposition :
rendre le vote obligatoire,
avec reconnaissance du vote blanc

Pierre-Marie, qu'est-ce qui vous fait penser que cela réconciliera en particulier les jeunes avec la vie politique et l'engagement citoyen ?

Pierre-Marie Giard - C'est la proposition qui a suscité le plus de débats entre les rapporteurs. Le groupe C a souhaité la retenir essentiellement pour deux raisons.

D'abord, rappeler qu'il y a des droits, mais aussi des devoirs, dans une société démocratique comme la nôtre, notamment le devoir civique, qu'il faut savoir assumer.

Ensuite, il faut renforcer la légitimité du pouvoir politique. En imposant aux gens d'aller s'exprimer, on renforce cette légitimité.

Une proposition corollaire est la reconnaissance du vote blanc. En effet, puisque l'on demande aux gens de donner un avis sur une question, il faut aussi entendre tous les mécontentements que peut susciter cette mise en œuvre, et donc, en contrepartie de ce vote obligatoire, il faut naturellement que le vote blanc puisse être reconnu.

Olivier Samain - Dans le prolongement de votre remarque, j'en viens à une proposition en marge, et que je trouve intéressant de développer à ce stade.

C'est une proposition formulée par le groupe A, qui ne se place pas sur le terrain politique, mais sur le terrain contributif, si l'on peut dire, et qui consisterait à instituer un dispositif de contribution fiscale et sociale variable selon l'âge du contributeur.

Proposition :
envisager un dispositif
de contribution fiscale et
sociale variable selon l'âge du contributeur

Frédéric, pouvez-vous la développer et dire pourquoi vous en venez à faire cette différenciation en termes de paiement de l'impôt et des cotisations sociales selon l'âge de la personne ?

Frédéric Mazallon - Nous souhaitons cette différenciation car nous avons fait le constat que la France est très endettée. Le budget de l'État est, depuis de nombreuses années, voté en déficit, ce qui, pour chaque Français, aboutit à une dette de dix-sept mille euros. En d'autres termes, les intérêts de la dette représentent 50 Md€ et pour avoir un ordre de comparaison, le budget de l'Éducation nationale est de 58 Md€. Cette dette représente donc une véritable charge ; de même que, dans le domaine des cotisations sociales, la durée de cotisation pour la retraite a été repoussée et les cotisations, rehaussées.

Tout ceci représente un fardeau pour les jeunes générations qui arrivent sur le marché de l'emploi, comme contribuables et cotisants. Pour alléger leur fardeau, et parce qu'une grande partie d'entre eux n'ont pas bénéficié des dépenses effectuées, nous pensons qu'il faut instaurer ce mécanisme d'impôts et de cotisations sociales différenciés selon l'âge.

Olivier Samain - C'est une façon, pour les jeunes, de dire : « *Stop, on ne veut pas payer les largesses dont nos aînés ont bénéficié ?* ».

Frédéric Mazallon - Non, parce que c'est le principe de l'équité intergénérationnelle. Simplement, on ne veut pas un trop gros fardeau. Cela dit, les jeunes sont également généreux et ils ne sont pas contre la solidarité intergénérationnelle.

Ils peuvent admettre devoir cotiser pour étayer les dépenses pour les générations suivantes. Nous préférons être dans la situation de payer pour les générations suivantes que pour les générations précédentes.

Olivier Samain.- Nous en venons au deuxième grand thème : le volontariat civil. C'est un thème qui a été présent dans la campagne pour l'élection présidentielle. Il a été oublié depuis, hormis le rapport de Luc Ferry qu'a évoqué Roselyne Bachelot-Narquin tout à l'heure, qui écarte l'idée d'un

service civique obligatoire, qui préconise une plus grande lisibilité des différentes formes d'engagement des jeunes.

Une plus grande lisibilité, c'est aussi ce que proposent les groupes de préparation B et C. Le groupe B considère qu'il faudrait harmoniser les dispositifs existants pour obtenir un vrai service civique universel, dont les bases seraient posées par une loi-cadre.

Alice Lapray, vous avez travaillé sur cette thématique. C'est un chantier ambitieux, mais vous considérez qu'il est nécessaire d'offrir au service civique une reconnaissance qu'il n'a pas aujourd'hui.

Alice Lapray.- Actuellement, il existe deux outils : le volontariat associatif et le service civique volontaire. Ce sont de très bons outils pour l'engagement associatif. Mais ils ont souffert d'un déficit de communication. Finalement, il y a assez peu de volontaires, à peine 3 000 contrats. Ils ont souffert également d'un manque de valorisation. L'expérience associative fait partie du parcours de la vie d'une personne et d'une procédure compliquée d'agrément.

Proposition :
valoriser le volontariat associatif
et le service civique volontaire

Nous sommes partis du constat simple que nous aimerions favoriser l'engagement de tous, des étudiants et des jeunes en général, et lui donner un sens civique. Pour cela, nous avons proposé une loi-cadre qui définirait le sens du service civique, qui donnerait les moyens de sa mise en œuvre et harmoniserait les procédures existantes. Nous ne sommes pas allés plus loin dans le dispositif. Le rapport Ferry va assez loin dans les propositions ; il est très détaillé.

Aujourd'hui, il existe un consensus autour de l'idée du service civique universel non obligatoire. Deux conditions permettront la réussite du dispositif :

- le financement. Christine Lagarde a indiqué ce matin : « *Il n'y a pas de projet sans budget.* » J'aimerais la prendre au mot. Si ce dispositif n'est pas accompagné du financement nécessaire, ce sera une coquille vide ;
- l'association des organisations de jeunes à l'élaboration opérationnelle de ce dispositif.

Olivier Samain.- Troisième thème important qui ressort des travaux préparatoires de cette table ronde, l'Europe. Le constat largement partagé est que la dimension européenne n'est pas suffisamment présente dans la réflexion, ni dans le débat collectif en France. Cette présence insuffisante provient en partie de la trop faible place laissée aux institutions et aux thématiques européennes dans les programmes scolaires. C'est l'avis du groupe de préparation C, qui fait plusieurs propositions.

Pierre-Marie Giard.- Nous avons en effet suggéré plusieurs propositions.

Proposition :
renforcer la place des questions européennes
dans l'éducation civique

La première consiste à permettre aux questions européennes d'être plus présentes dans l'éducation civique dans l'Education nationale.

La deuxième vise plus particulièrement à avoir des partis politiques au niveau européen, comme nous en avons dans chaque Etat membre. Il s'agit de susciter un débat public européen, d'avoir de véritables partis politiques.

Proposition :
développer des partis politiques
au niveau européen

La troisième proposition consiste à faire en sorte que les chefs d'Etat et de gouvernement, le Parlement européen et les acteurs de la société civile s'intéressent beaucoup plus à cette question et fassent des propositions extrêmement concrètes, notamment vis-à-vis de la crise que nous connaissons et des éventuelles répercussions économiques et sociales.

Olivier Samain.- Sachant que le droit européen est déjà très présent dans le droit positif français.

Pierre-Marie Giard.- Il représente environ 80 % de la législation française. Les parlementaires français, les députés et les sénateurs, s'intéressent aux directives qu'ils sont censés transposer. Le droit communautaire intéresse le citoyen dans sa vie quotidienne.

Nous sommes tous citoyens et citoyennes de l'Union européenne. Les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2009. Je vous incite à vous inscrire sur les listes électorales et à aller voter. Le droit européen et le droit communautaire vous concernent dans votre vie quotidienne. Il est important de le savoir et de le noter.

Olivier Samain.- Il faut être inscrit avant le 31 décembre, comme pour les élections françaises.

Le groupe de préparation A, sur cette thématique de l'Europe, suggère de donner un éclat particulier à la Journée de l'Europe, qui a lieu annuellement le 9 mai. Elle n'est pas suffisamment visible. Moi-même, je dois vous avouer que j'avais oublié qu'il y avait une Journée de l'Europe le 9 mai. Vous suggérez que cette Journée soit ponctuée par une série de manifestations. Quel genre de manifestations ?

Frédéric Mazallon.- Nous sommes partis d'un paradoxe : l'Europe fait beaucoup de choses ; 80 % des lois sont d'origine européenne. Ces choses sont généralement positives : la monnaie unique, la libre circulation des personnes, la possibilité d'étudier dans différents pays. Pourtant, cette Europe n'est pas populaire et fait parfois peur.

Proposition :
*donner un éclat particulier
à la Journée de l'Europe*

Nous pensons qu'il convient de faire un effort de pédagogie. Nous voulons saisir l'opportunité de la Journée de l'Europe, le 9 mai, pour faire cet effort de pédagogie. Le président de l'Union européenne pourrait faire un discours. Il serait fait chaque année dans un pays différent. On conclurait la Journée par des festivités, des spectacles, des bals populaires. Comme le disait Jean Monet, il faut commencer par la culture. Nous pensons qu'il faut le faire pour que l'Europe populaire puisse se développer.

Olivier Samain.- Votre idée est-elle de faire en sorte qu'il y ait en Europe l'équivalent de ce qu'aux Etats-Unis fait le président fait tous les ans, à savoir le « Discours sur l'état de l'union ? »

Frédéric Mazallon.- C'est exactement cela. Nous souhaitons un bilan incarné par une personne, qui pourrait faire un discours retransmis dans tous les pays, sur les chaînes de télévision et sur internet. On prendrait conscience de la force de l'Europe, de tout ce qu'elle apporte. Comme le disait Christine Lagarde, pour faire bouger les choses, il faut être nombreux et s'allier.

Proposition :
*envisager un « discours sur l'état de l'Union »
par le Président de l'UE en exercice*

Olivier Samain.- Le dernier grand thème est l'environnement. Le groupe de préparation A est allé le plus loin sur ce terrain en formulant des propositions autour de deux idées :

- permettre au citoyen d'être mieux informé des grands enjeux environnementaux à l'échelle de la planète tout entière, mais aussi sur notre environnement immédiat, dans la commune, l'agglomération ou le quartier ;
- promouvoir le Programme des Nations unies pour l'environnement, voire créer une Organisation mondiale de l'environnement, comme il existe l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), etc.

Premier thème : une meilleure information des enjeux environnementaux globalement, et à l'échelle de la commune, du quartier.

Frédéric Mazallon - Il existe une urgence environnementale. Les plus jeunes générations vont traverser les siècles en sachant que des prévisions nous indiquent, même s'il faut être prudent, qu'il risque d'y avoir notamment des changements climatiques importants. Pour prévenir ces risques, il faut un fort effort d'information. Cette information pourrait être réalisée à un double niveau.

Proposition :
publier au niveau local
un « tableau environnemental » complet

Au niveau local, nous souhaitons que, dans chaque commune, un tableau environnemental récapitule des données concernant l'eau, l'air, l'état des sols et la biodiversité. Les populations prendraient conscience des actions engagées. Face à une dégradation éventuelle, elles pourraient faire pression sur le conseil municipal pour agir.

Elles pourraient aussi constater les évolutions positives qui peuvent se produire. Il ne faut pas être trop négatif. La semaine dernière, dans la Seine, à Suresnes, un saumon a été pêché. Cela pourrait donner confiance afin de montrer que rien n'est inéluctable. Les efforts réalisés en matière d'épuration ont payé.

Au niveau mondial, un effort d'information est à réaliser. Chaque citoyen doit être capable de connaître l'état de l'environnement au niveau mondial par grandes zones, notamment sur l'évolution du climat de manière précise ou sur les disponibilités des ressources en eau. Si les citoyens sont mieux informés, ils ne laisseront pas la situation se dégrader.

Nous avons formulé une proposition complémentaire : renforcer le programme des Nations Unies pour l'environnement ou créer une Organisation mondiale de l'Environnement pour donner encore plus de poids avec la création de casques verts qui pourraient intervenir dans différentes parties du monde afin de protéger des espèces ou aider des États qui n'ont pas les moyens de défendre leurs ressources naturelles.

Proposition :
créer une organisation mondiale
de l'environnement

Olivier Samain - Ces casques verts fonctionneraient-ils comme les casques bleus en intervenant un peu partout, au risque de mettre à mal la souveraineté des États par exemple ?

Frédéric Mazallon - Cela ne porterait pas forcément atteinte à la souveraineté des États. Certains États pauvres hébergent des ressources naturelles importantes. Nous avons appris récemment que les tigres étaient une espèce très menacée. Ils sont dans des régions relativement pauvres de l'Inde. Les Indiens seraient peut-être ravis d'accueillir des casques verts pour les aider à

protéger les tigres. Ce serait parfois en contradiction avec le principe de souveraineté, mais, souvent, ces casques verts seraient les bienvenus, voire appelés par les populations locales.

Olivier Samain - Je souhaiterais vous présenter Eric Mettout, rédacteur en chef de *L'Express.fr*, partenaire de ces Assises de la jeunesse. Dans cette thématique des jeunes et du monde de demain, nous ne pouvons pas oublier l'information et les nouvelles formes que prend l'information avec l'avènement du numérique.

Les jeunes ont bousculé depuis longtemps les modes classiques d'accès à l'information. Cliquer sur un site, naviguer de blog en blog n'a plus grand-chose à voir avec la lecture d'un journal, telle que des générations avant nous l'ont fait.

Quels vont être les nouveaux modes d'accès à l'information avec cette évolution numérique qui est déjà en marche depuis un certain nombre d'années ?

Eric Mettout, rédacteur en chef de *L'Express.fr* - C'est un peu malheureux, car, dans toutes les propositions sur le monde de demain, je ne vois rien sur la presse, l'information ou internet. À votre âge, en choisissant ce métier et en lisant la presse, c'était une manière importante d'avoir une participation à la vie citoyenne.

La consommation de l'information surtout chez les 15-30 ans a beaucoup changé. Les jeunes lecteurs abandonnent les médias traditionnels (la télévision, la radio et la presse écrite) et se reportent de plus en plus à internet, sur les sites de médias en ligne et sur une partie d'internet non définie a priori comme de l'information. Les succès des blogs par exemple en est un signe.

*« Comment adapter la presse
aux nouveaux comportements
des jeunes en matière d'information ? »*

La demande a beaucoup changé aussi, notamment par rapport à la réactivité. Il nous demande d'aller très vite, ainsi que du pluri-média. Il faut présenter l'information sous des formes différentes et si possible mélangées. Ils demandent aussi l'interactivité. Les lecteurs, en particulier les jeunes lecteurs, veulent prendre la parole.

Les journalistes et les médias ont actuellement une réflexion sur ce que nous allons devoir faire afin que vous reveniez. C'est notre problème pour des raisons industrielles et démocratiques. Comment vous donner la parole ? Comment les journalistes peuvent garder un rôle sur internet ?

C'est un média en devenir, très jeune. Nous pouvons lui pardonner beaucoup pour cette raison. Il va falloir trouver des règles, dans lesquelles j'espère que nous aurons notre place.

Olivier Samain - À vous entendre, nous avons l'impression que, de plus en plus, nous allons passer du statut qui était le nôtre jusqu'à présent et encore pour

beaucoup aujourd'hui, de lecteurs ou d'auditeurs pour la radio à un statut de consommateur d'informations.

Eric Mettout - Nous parlons moins de lecteurs que de consommateurs d'informations. Je pense que les consommateurs d'informations se ressentent ainsi : nous leur offrons un produit et, s'ils ne sont pas contents, ils vont voir ailleurs.

Olivier Samain - Le terme de « consommateur d'informations » me fait penser tout de suite à marketing. Il s'agirait de délivrer à notre consommateur, qui est notre client, le produit qu'il veut lire, écouter et regarder. Est-ce bien la fonction du journaliste ? Le rôle du journaliste n'est-il pas de dire ce qu'il se passe et non de dire ce que le consommateur a envie d'entendre ?

Eric Mettout - Nous pouvons donner une autre définition. Il a été beaucoup reproché aux journalistes, en grande partie à raison, de travailler dans une tour d'ivoire et de ne pas écouter assez les lecteurs. Les journalistes vont apprendre avec internet à écouter ceux à qui ils s'adressent. Ils vont réaliser un produit qui leur convienne. Ils vont les introduire dans le processus même de l'information.

Nous avons un vrai problème de crédibilité depuis longtemps. C'est probablement dans cette direction que nous allons trouver la solution.

Elle n'existe pas aujourd'hui. De nombreux dangers existent, notamment ceux que vous venez de pointer. Il faut réfléchir avec vous. J'espère que, dans cette assemblée devant moi, certains vont vouloir être journalistes et que vous allez réfléchir dans cette direction et créer l'information de demain.

Olivier Samain - Nous allons maintenant aborder la dernière partie de cette troisième séquence avec un échange entre la salle et la scène.

Daniel Hardy - Je suis du Conseil économique et social régional de Bretagne.

Il a été dit dans la journée qu'il n'était pas question de parler de la jeunesse, mais des jeunes. En accord avec mes collègues de Bretagne, nous observons que nous avons peu entendu de propos sur la diversité des jeunes, notamment les jeunes apprentis, les chômeurs, les jeunes en situation de vie sociale difficile, voire même les jeunes en situation d'handicap. C'est un regret que nous voulions soumettre.

Depuis ce matin, nous avons entendu l'expression de propositions, mais principalement des attentes. Madame Lagarde nous disait qu'il ne faut pas seulement dire ce qu'on attend, mais aussi ce qu'on apporte.

Cela nous amène à un témoignage. En Bretagne, au Conseil économique et social régional, depuis maintenant près de trois ans, nous menons nos études notamment sur des sujets sociétaux tels que l'emploi, la précarité, la vie à domicile des personnes âgées ou le sport en tant qu'élément de cohésion sociale. Nous allons d'abord, pour étayer ces études, collecter sur le territoire l'ensemble

des initiatives innovantes. Tout à l'heure, il a été fait aussi état de l'importance de l'approche territoriale de ces questions.

Nous découvrons à travers ce travail des gisements importants d'imagination, de créativité caractérisant la jeunesse.

Cela nous amène à une suggestion, dans la suite de ce travail fait depuis 2 ans et restitué aujourd'hui, en direction du président Dermagne. Ne serait-il pas pertinent d'imaginer une poursuite de ce travail sous cette forme ? C'est-à-dire que l'on réponde sur ce que la société apporte.

Martin Hirsch a évoqué la méthode des appels à projet. Certes, cela peut avoir son intérêt, mais pourquoi ne pas faire connaître l'ensemble des initiatives prises ici où là par l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des acteurs associatifs, des collectivités territoriales, d'entreprises, qui, lorsqu'ils arrivent à se saisir ensemble (nous y étions invités par Mme Lagarde ce matin) d'un certain nombre de problématiques sur les territoires, trouvent des solutions souvent audacieuses et innovantes ?

Olivier Samain - Merci pour votre suggestion.

Gildas Le Bars - Tout à l'heure, j'ai entendu ce consensus sur le service civique de la part des ministres. Cela me fait plaisir d'entendre que les gens se mettent d'accord sur le fait que cela doit être volontaire, d'une durée de 6 mois et que les jeunes doivent avoir un statut.

Aujourd'hui, on a ce consensus. Des acteurs disent qu'ils sont prêts à se mobiliser. Une expérimentation a été faite avec le service civique volontaire depuis 2006. On a lu, dans le rapport Ferry, que 2 millions de jeunes (35 % des 18-25 ans) se disent prêts à faire un service civique volontaire de 6 mois dans le cas où celui-ci serait mis en place.

2 millions de jeunes sont prêts à aller aider les personnes âgées, à faire des projets environnementaux. En période difficile, où l'on cherche des énergies nouvelles, cela me paraît être une force extraordinaire. Malgré cela, dans la préparation du projet de loi de finances 2009, on a réduit le budget pour le dispositif qui ne concernait que 3 000 jeunes à 9,5 millions d'euros. Cela permet seulement aux jeunes qui ont commencé leur service civique de le continuer.

Réaction :
comment promouvoir
le service civique volontaire
si le budget qui lui est consacré est réduit ?

Cela veut dire que si les députés ne font pas preuve d'un peu de sagesse, si le Gouvernement ne met pas des actes et des financements derrière ses mots et ses engagements, en juin prochain, il n'y aura plus rien.

Une dynamique s'est créée à Unis-cité, mais aussi dans d'autres associations comme la Croix Rouge, la Ligue de l'enseignement, etc... On s'est

investi. On a su mobiliser les collectivités territoriales, les entreprises. Beaucoup de grosses entreprises (je pense à la Fondation Vinci, au groupe Gaz de France) mettent de l'argent et s'engagent auprès des collectivités territoriales. Si l'État ne tient pas ses engagements, il paraît difficile de faire des grands effets d'annonce et de demander une mobilisation de la société, en particulier de la jeunesse, qui pourtant est prête à s'engager !

(Applaudissements)

Vanessa De Almeida - J'ai une question par rapport à la proposition n°3 du groupe B. Pour améliorer la situation des jeunes dans l'insertion de la vie politique, pourquoi ne pas créer un groupe de jeunes à l'Assemblée nationale ou au sein du Gouvernement ? Les jeunes sont trop peu sensibilisés à la politique.

(Applaudissements)

Marina Aski (CFTC) - On a longuement parlé de la place des jeunes dans la vie politique. La vie politique, les mécanismes sociaux et syndicaux sont méconnus des jeunes dans le monde de l'industrie. Si l'on pouvait mesurer à quel point il existe un fossé entre le débat intéressant que nous pouvons avoir ici et le manque de connaissances des milieux sociaux, politiques et syndicaux des jeunes arrivant dans le monde industriel, on verrait à quel point il est urgent et impératif de faire entrer ce milieu dans les milieux scolaire, universitaire et dans les grandes écoles.

Réaction :
*comment mieux faire connaître
aux jeunes le monde politique,
syndical et social ?*

Puisque nous avons ici un représentant du monde de la presse, je veux souligner à quel point la presse a une responsabilité dans le fait que le monde politique, social et syndical est vu à travers une petite lorgnette par l'ensemble des jeunes, mais aussi des moins jeunes. Beaucoup est à faire dans ce domaine.

Grégory Huchon - La question de Vanessa rejoint celle de Marina. On peut être alarmiste sur l'état de la situation de l'engagement des jeunes dans les corps intermédiaires, dans les syndicats, les partis politiques, les associations. Je partage les propos sur l'urgence et le décalage entre ce que l'on peut dire ici et la réalité de cet engagement. Le taux de syndicalisation est catastrophique. La problématique est réelle. C'est une question de survie des corps intermédiaires dans notre pays.

Si les jeunes ne s'engagent pas dans les syndicats, dans les partis politiques, dans les associations et si on ne leur donne pas la possibilité de s'engager, cela pose une question pour la pérennité de ces organisations.

Après, il y a la question de l'apprentissage de la citoyenneté. Vous avez cité l'école. En effet, c'est un lieu central où l'on doit pouvoir faire la promotion de ces organisations. Cela fait partie de notre vie démocratique. Il y a les institutions, mais aussi les organisations qui font vivre une démocratie.

Proposition :
faire de l'école le lieu central
de l'apprentissage de la citoyenneté
et de la démocratie

Il y a la question du lieu d'incubation de l'apprentissage de la citoyenneté. Les organisations de jeunesse sont de formidables lieux d'incubation pour l'apprentissage de ce qu'est un syndicat, une association, un parti politique.

Je réponds à la question de Vanessa. Je ne suis pas sûr que la solution soit de constituer un groupe de jeunes à l'Assemblée nationale. C'est comme si, pour la question de la parité hommes/femmes à l'Assemblée nationale, on avait fait un groupe de femmes. La question n'est pas là. Elle est comment faire en sorte que plus de jeunes soient élus au sein des partis politiques. Mais, pour cela, il faut avoir un apprentissage de la vie démocratique dans d'autres lieux.

Enfin, se pose la question de comment les organisations syndicales, politiques, associatives s'interrogent sur leur fonctionnement et la place qu'elles laissent aux jeunes au quotidien dans la prise de responsabilité.

(Applaudissements)

Éric Mettout - Je ne vais pas répondre sur la presse en général, car je suis un très modeste représentant de cette grande famille. Mais, concernant Internet, c'est ce que j'ai voulu dire tout à l'heure. Si l'on ne vous donne pas la parole, si l'on n'écoute pas ce qui revient de ceux à qui l'on s'adresse, vous allez prendre la parole et ce n'est plus nous qui ferons l'information.

Tout le travail que l'on fait en ce moment - j'espère que vous allez nous aider - est bien celui-là. C'est-à-dire vous rendre la parole, vous écouter et faire en sorte que la l'information ne tombe plus du haut, mais que nous la fassions ensemble.

« ***Comment la presse peut-elle faire***
l'information avec le lecteur,
et non plus sans lui ? »

Julien Janvier - Je suis étudiant en licence de droit à La-Rochelle. Nous avons entendu parler d'Europe dans les groupes de travail. Pour le monde de demain, la jeunesse rebelle a besoin d'Europe, d'un idéal européen. Le passé nous montre qu'avec les guerres on a réussi à ramener la paix sur le continent. La crise économique nous montre qu'une réponse commune est essentielle sur le plan des continents. Des défis énormes nous attendent dans les prochaines années, du point de vue de l'économie, pour refonder un système économique, du point de vue de la société, que nous voulons construire ensemble. Ces réponses doivent être apportées au niveau européen.

Quand on parle d'Europe, on parle d'institutions, on va dans des débats de technocrates et on s'éloigne des préoccupations de la jeunesse, des citoyens, des choses concrètes dans la vie de tous les jours. Il faut redonner un visage humain à l'Union européenne. Il faut lui redonner une dimension humaine et, pour la jeunesse, elle passe par l'éducation. On peut le voir dans des modules d'éducation civique.

Tout au long de la journée, on a entendu que la culture européenne se basait sur l'échange entre les peuples, entre les citoyens européens. Créons concrètement les possibilités, pour l'ensemble d'une classe d'âge de jeunes européens, de pouvoir échanger, aller dans d'autres pays en Europe par le biais avec ERASMUS. Cependant, ERASMUS concerne combien de personnes ? 20 % de personnes en écoles de commerce, 4 % en fac et pour ceux qui travaillent ou n'ont pas de formation, ils sont privés d'Europe, alors que, pourtant, ils sont citoyens européens. C'est essentiel. L'Europe ne doit pas être une idée pour quelques-uns qui font des études, on doit partager tous ensemble cette idée.

Réaction :
***permettre à tous les jeunes d'aller
découvrir d'autres pays européens***

Elle est basée sur l'échange et aussi sur la compréhension et l'abolition des frontières. Il y a 20 ans des jeunes, des Européens se sont levés pour abolir un grand mur entre les hommes. Travaillons pour abolir les incompréhensions culturelles, les barrières de la langue et faire en sorte que les Européens puissent construire un projet commun ensemble. Cela passe par la mobilité en Europe, par la création d'entreprises. Toutes ces avancées concrètes pour les jeunes européens leur donnent une avancée vers ce que peut être l'idéal européen auquel ont aspiré les pères fondateurs tels que Bronisław Geremek et Jean Monnet. On doit retrouver cet idéal si on veut donner enfin un sens à la construction européenne.

(Applaudissements)

Philippine Brigaud - Je suis étudiante à Paris et j'interviens pour l'UNEF. J'apporte au débat la question du rôle de la jeunesse dans la construction de l'Europe. Actuellement, les jeunes qui construisent l'Europe, ce ne sont pas seulement les décisions prises au niveau européen qui doivent retomber sur nous, mais nous avons un rôle fondamental. Pour l'instant, il n'y a pas d'Europe sociale ni d'Europe des peuples en tant que telles. Il y a une nécessité absolue de construire cette Europe politique.

Réactions :
comment construire, avec les jeunes,
une Europe politique ?

On a abordé la question de la démocratie qui semble intéressante, notamment la participation aux élections européennes. C'est un véritable sujet dont on doit s'emparer, surtout pour que les jeunes puissent s'approprier l'Europe et faire en sorte que ce ne soit pas une coquille vide. Les moyens seraient peut-être la mobilité ; développer la mobilité en Europe est une priorité actuellement. Au niveau pédagogique, ce qui est mis en place est très insuffisant. Il n'y a pas de véritable système de collaboration. Roselyne Bachelot-Narquin parlait des mesures franco-allemandes, mais c'est encore insuffisant et ciblées sur certains pays.

Dans le contexte où de nouveaux pays européens rentrent dans ce cadre, on doit avoir une action à ce niveau.

La question se pose par rapport au niveau social. Actuellement c'est bien joli de dire qu'il faut qu'il y ait des programmes d'échange. Derrière le programme ERASMUS, on ne se donne pas les moyens de construire cette mobilité et les aides qui peuvent exister dans le cadre des bourses ERASMUS sont pratiquement inexistantes et largement insuffisantes. Cela reste le profit d'une certaine « élite ».

On pense qu'il doit y avoir un réel relais politique au niveau de la jeunesse afin qu'il y ait cette véritable interaction. L'UNEF est aussi membre de l'ESO -le syndicat européen- très attaché à ces questions sociales. Actuellement, la préparation d'une Europe de l'éducation est aussi la garantie d'une préparation d'une Europe sociale, politique, car la jeunesse doit prendre le relais sur ces questions, ces aspirations et se donner les moyens de ses ambitions. La France a la présidence de l'Union européenne. Donc elle doit porter cette question sociale des étudiants, mais aussi des apprentis, des jeunes en formation. Cela ne concerne pas seulement les étudiants, mais la jeunesse dans son ensemble pour créer une véritable citoyenneté européenne et créer une éducation à l'Europe, car c'est la seule manière pour construire l'Europe.

Réaction :
la Présidence française de l'Union Européenne
peut-elle permettre de poser,
au niveau européen,
la question sociale des jeunes ?

Olivier Samain - Merci. Nous arrivons au terme de l'échange entre la salle et la tribune parce que nous avons des engagements dans le temps. Je vous rappelle qu'on vous propose ensuite de vous rendre très nombreux à l'esplanade du Trocadéro.

J'invite le président, Jacques Dermagne, qui a écouté ces échanges tout au long de la journée et qui a noté à de très nombreuses reprises beaucoup de points sur la base de ce qu'il entendait, à venir faire un exercice très difficile, car rien n'est écrit à l'avance. Je vais lui demander de nous dire ce qu'il retient de façon « impressionniste » de cette journée.

**DISCOURS DE CLÔTURE DE JACQUES DERMAGNE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

M. le Président - Je souhaiterais que les 17 rapporteurs qui ont travaillé nous rejoignent sur la scène.

Chers Amis, un tout-petit préambule pour mes collègues de Bretagne, si actifs, qui sont intervenus tout à l'heure. Je dis aux présidents et aux membres des Conseils économiques et sociaux régionaux que nous avons été totalement ouverts à toute la jeunesse. Sur les 800 qui sont passés, au moins pour partie par le Palais d'Iéna aujourd'hui, 400 ne sont pas du tout un élargissement des 80 qui ont travaillé pendant deux ans et dont vous avez les 17 porte-parole autour de moi. Quatre cents sont venus spontanément, individuellement. Nous n'avons pas eu d'autre politique que l'ouverture.

*« Des Assises ouvertes à tous les jeunes,
sans restriction »*

Je dis à mes collègues bretons que, de toute façon, il aurait manqué tel pan ou tel pan de la population quand il s'agit de dizaines de millions de jeunes de notre pays. Nous ne voulions à aucun moment -les rapporteurs peuvent en témoigner-, avoir le moindre geste d'autorité.

Cher Olivier Samain, je souhaite que tous les rescapés de cette dense journée de travail se précipitent au Trocadéro guidés par les jeunes plus meurtris par la vie que la majorité de ceux qui ont travaillé aujourd'hui et par les jeunes du quart-monde guidés par quatre échassiers.

Merci de votre générosité qui est très spontanée.

Avoir la prétention de résumer en dix minutes des idées émises avec une telle générosité, un tel foisonnement, en fait, ce serait absurde, arbitraire et injuste. Les citer toutes serait un inventaire à la Prévert auquel il manquerait toujours le raton laveur, alors que tout ce qui a été dit par toutes et tous fera l'objet d'une édition officielle par les imprimeries des Journaux officiels dans le mois qui suit.

« Un foisonnement de propositions »

En fin de journée, je vais jeter quelques traits de lumière sur ce que j'ai perçu comme des fulgurances au milieu de tant d'éléments dits, qui me sont apparus comme des exigences saillantes qui ont pu être exprimées.

Concernant l'emploi des jeunes, vos propositions étaient riches et variées. Tout ce qui a été dit au cours de cette journée par les jeunes n'a été l'émanation

d'une quelconque instrumentalisation. Les jeunes ont parlé avec leur cœur. Aucun d'entre eux n'a été instrumentalisé. Aucun d'entre eux n'avait reçu un message de quelque groupe que ce soit. C'est cette spontanéité dans les échanges qui a fait la richesse de cette journée.

En matière d'emploi, de nombreuses idées ont été avancées. L'une d'entre elles m'a marqué, car elle s'inscrit dans le prolongement des premières Assises de la jeunesse, organisées en 2006. Vous dites ceci : « *Donnez-nous les bases du savoir, mais accordez un peu d'attention à la connaissance des métiers* ». Notre siècle ne permet plus de dire : « *Je vous enseigne la plus belle des cultures générales, le reste viendra tout seul* ». Je sens bien que la jeunesse ne veut plus l'entendre car ce n'est pas vrai. Pour que les jeunes soient correctement orientés vers l'emploi, sans connaître la tragédie que certains traversent, la connaissance des métiers doit faire partie des programmes.

**« *La connaissance des métiers
doit faire partie des programmes* »**

Autrement, nous continuerons à fabriquer dix comptables et un carreleur - j'ai entendu l'intervention - quand le pays offre le travail pour dix carreleurs et un comptable ! Cette dimension de l'orientation avait été évoquée il y a deux ans. J'ai senti aujourd'hui qu'elle était devenue comme une philosophie. La culture générale est insuffisante si nous voulons que nos jeunes puissent vivre normalement et s'épanouir en toute liberté. Je crois avoir ressenti de votre part une volonté d'humaniser la formation qui mène à l'emploi. À quoi sert-il d'avoir de brillants mathématiciens qui sortent des produits financiers de plus en plus sophistiqués ? Ils ne sont en réalité que des produits toxiques, des tueurs du travail qui éteignent les épargnants et les retraités.

Avec ce genre d'inversion de raisonnement, on peut contribuer à résoudre le problème du logement des jeunes. Bien sûr, il y a des problèmes d'argent. Les uns et les autres l'ont rappelé. J'ai ressenti que l'effort sociétal et psychologique qui peut être fait, pouvait indexer le monde.

Les bailleurs, essentiellement les petits, craignent de loger la jeunesse : "*La jeunesse paye mal.*" "*La jeunesse fait la fête et fait du bruit.*" Si des corps intermédiaires assument les éventuels contrepoids et les mutualisent pour éviter aux bailleurs tous ces problèmes, nous pouvons très facilement inverser cette orientation injuste des bailleurs. En plus de ces corps intermédiaires, si l'on crée un vrai statut de la colocation, de bailleurs réticents, nous pourrions déboucher sur des bailleurs qui accorderaient une priorité à la jeunesse ! Si louer aux jeunes leur coûte fiscalement un peu moins cher, ce serait encore mieux.

**« *Déboucher sur des bailleurs qui accorderaient
une priorité à la jeunesse* »**

Je crois au sens de la solidarité collective, qui a un aspect rassurant. J'ai noté votre souci de prendre des initiatives pour que nous n'ayons plus à vivre cette reproduction sociale systématique : les enfants des pauvres sont condamnés à être pauvres et les enfants des riches ont toutes les chances de rester riches. Évidemment je schématise.

Je crois avoir compris qu'à vos yeux, et je partage cette philosophie corps et âme, c'est ce monde qu'il faut changer. Ce monde est trop injuste, improductif et coupe les ailes du bonheur des pauvres comme des moins pauvres.

La nécessité d'offrir une vie décente est pour vous une priorité. Aussi bien les bailleurs que les employeurs doivent comprendre que le « portefeuille de compétences » n'est pas seulement composé des études et des premiers emplois, mais aussi de l'engagement spontané des jeunes dans la vie associative, caritative, culturelle et sportive. Vous souhaitez que toutes ces expériences soient prises en compte et incluses dans le « portefeuille de compétences ». Je trouve cette idée excellente. Nous tâcherons de la mettre en exergue.

« Appliquer la notion de portefeuilles de compétences »

Je ferai une ou deux remarques sur le refus de l'exclusion et de la misère. Sur ces thèmes, j'ai ressenti l'unanimité qui est la vôtre pour lutter contre l'exclusion et la grande misère. Vous souhaitez tous la dénoncer. Vous souhaitez tous que l'on ne laisse pas vivre autant de jeunes dans la misère.

Vous avez été extraordinaires et d'une grande maturité lorsque vous avez dit : *“Nous devons nous engager au-delà. Aidez-nous à être créateurs d'entreprises, donc, d'emplois.”* La spontanéité avec laquelle vous avez fait cette proposition montre que vous êtes des filles et des garçons qui ne vous laissez pas impressionner.

Je souhaite enfin souligner deux derniers points. Votre attachement à l'Europe est fantastique ! Vous avez compris que l'Europe était une grande chose, une philosophie. Vous proposez de faire du 9 mai la grande journée de l'Europe dans laquelle seraient impliqués les jeunes de tous les pays d'Europe. Si je peux convaincre la Commission et le Parlement de Strasbourg, avec les moyens qui sont les miens, je vous garantis que je ne raterai aucun train ! Il serait formidable que ces Assises dépassent les frontières et soient à l'origine d'une initiative qui concerne toute la jeunesse, toutes les strates sociales de tout le continent ! Nous essaierons de transmettre à la Commission et au Parlement cette sensibilité.

« Impliquer les jeunes dans une grande Journée de l'Europe »

Parmi les idées que j'aimerais extraire, il en est une dernière que je trouve formidable. Cette idée de casques verts confierait à la jeunesse la mission d'être les gardiens du devenir de l'espèce. J'ignore si elle fera son chemin. C'est en tout cas mon souhait.

D'abord, je voudrais vous confirmer ce que nous allons faire des travaux d'aujourd'hui. Bien sûr, nous allons faire encore mieux qu'en 2006.

Tout ce qui a été dit sera édité, envoyé au Président de la République, au Premier ministre, à tous les ministres, à tous les parlementaires, à tous les préfets, à tous les directeurs d'administrations centrales et à tous les corps intermédiaires. Et nous tâcherons que ce soit encore plus accessible que la dernière fois pour que ce soit marquant.

**« Une diffusion large des propositions
des 2^{èmes} Assises Nationales de la jeunesse
à tous les décideurs publics »**

Je vais aussi demander aux porte-parole, à ceux qui l'accepteront, de bien vouloir constituer avec nous un comité de suivi et, dans quelques mois, après la diffusion dont je vous ai parlé, d'aller ensemble, y compris au plus haut de l'autorité de l'État, dire : « *Que reste-t-il de ce que nous avons dit, de façon non partisane, après avoir travaillé pendant deux ans ?* ».

**« La création d'un Comité de suivi
des 2^{èmes} Assises Nationale de la Jeunesse,
avec les jeunes porte-parole »**

Cette volonté d'un comité de suivi pourrait faire rayonner ce que vous avez dit au cours de cette journée. C'est ma première bonne nouvelle. Car vous avez remarqué que ce que j'ai dit il y a deux ans s'est vraiment produit et je ne vois pas pourquoi ce que je dis aujourd'hui ne serait pas suivi d'effet. Il suffit d'en avoir la volonté.

Deuxième nouvelle : avant de partir, un collaborateur de Mme Lagarde m'a dit que, nulle part ailleurs, il n'a entendu ce qu'il avait entendu ici en une heure trente. Il m'a demandé de recevoir la synthèse des rapporteurs. Et il a poursuivi : « *Il faut, qu'entre Noël et janvier, on trouve une demi-journée de dialogue avec eux, parce que ce qui a été dit est trop important ; et nous n'avons pas le droit de prendre cela à la légère, surtout quand ces propositions ne viennent pas d'un combat politique ou spécifique, mais de jeunes qui ont envie de se mêler de ce que va devenir la cité* ».

Troisième et dernier point : à l'issue des débats, le Président de la section des Affaires sociales du Conseil économique, social et environnemental de la République m'a dit : « *Je suis encore plus ému par ce qui s'est passé aujourd'hui qu'il y a deux ans ; dites-leur que, au cours des mois à venir, nous*

allons faire un grand avis au Gouvernement sur l'autonomie des jeunes. J'en fais mon affaire, j'entraîne ma section derrière moi et nous aurons un avis officiel du Conseil avant Pâques. Les jeunes ont raison dans leur approche de l'autonomie ».

C'est donc un engagement que je vous transmets, qui nous vient du président de la section concernée au sein de notre Conseil.

**« Une saisine à venir
du Conseil économique, social et environnemental
sur l'autonomie des jeunes »**

Dernier point : l'entrée des jeunes au Conseil économique, social et environnemental.

Il y a deux ans, c'était une aspiration ; aujourd'hui, c'est acquis. Nous allons changer de mandature au cours du mois d'août 2009 et je sais que la jeunesse va entrer ici de façon très significative.

Le Président de la République l'a dit il y a trois jours, en commémorant le cinquantième anniversaire de la Constitution. Reste à savoir comment. Il est évident que j'ai la même sensibilité que celle que vous exprimiez tout à l'heure : il faut qu'il y ait des jeunes dans tous les groupes et pas simplement un groupe de jeunes auxquels on ira donner des images et des crayons de couleurs.

C'est vous qui avez raison ; je souhaiterais qu'à l'intérieur de chaque groupe soit représentée une partie de la jeunesse qui corresponde à la richesse vive de notre pays.

Je ne suis pas sûr que l'on gagnera. D'aucuns, en politique, souhaitent que ce soit un groupe. Si c'est le cas, on veillera à ce que cela ne soit pas que pour les crayons de couleurs !

Sur le fait même de faire entrer des jeunes de votre génération au Conseil économique, social et environnemental, il n'y a plus de débat nulle part. Dans la rédaction des lois organiques qui mettront en œuvre la nouvelle Constitution, qui nous a fait changer de nom, qui a fait que le Parlement peut maintenant nous saisir et que nous pouvons être saisis sur pétition citoyenne, nous tiendrons compte de ce qui a été décidé aujourd'hui. Il reste à préciser la manière de le faire, mais la jeunesse sera ici ; je puis vous assurer que j'y veillerai.

**« Renforcer la place des jeunes
au sein de chaque groupe
du Conseil économique, social
et environnemental national »**

Ce sont donc de bonnes nouvelles. Il y a deux ans, pour ceux qui ont déjà participé aux Premières Assises, c'était une immense aspiration. Aujourd'hui, ce n'en est plus une. En effet, vous avez su dire les choses. Nos différents groupes

ont su les relayer. Cela a sensibilisé les élus de la nation. Et aujourd'hui, on ne traite que de la manière de faire, avec la certitude que, lors du renouvellement du mois d'août prochain, ce sera fait et j'y veillerai.

On a le sentiment que chaque génération est un nouveau pays qui naît. Vous êtes une génération et vous allez faire naître, par votre action quotidienne, par votre mobilisation, dont nous avons tous été les témoins, un nouveau pays ; par conséquent, un nouveau continent.

À vous tous, merci de ce 17 octobre !

(Applaudissements)

(La séance est levée à 17 heures 40)

*

*

*

ANNEXES

ANNEXE N°1 :
PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL
SUR L'EMPLOI DES JEUNES

a) Le Groupe A vous propose de :

- Mettre en adéquation les formations et l'emploi et instituer un Service public de l'orientation ;
- Développer l'emploi rémunéré pendant la scolarité ;
- Sensibiliser, tout au long du cursus de formation, à l'organisation du monde du travail ;
- Donner le goût d'entreprendre tout au long du cursus de formation ;
- Simplifier les contrats aidés dédiés aux jeunes ;
- Créer des dispositifs de préparation à l'emploi auprès des missions locales...

b) Le Groupe B vous propose de :

- Réformer le système d'orientation par la mise en place d'un service unique du type « Agence nationale de l'orientation et de l'insertion des jeunes » ;
- Mettre en place une politique volontariste concernant les 150 000 jeunes qui sortent chaque année sans qualifications professionnelles ;
- Valoriser les hauts niveaux de qualification en s'attaquant au cas de l'université ;
- Créer une couverture universelle d'émancipation de la jeunesse ;
- Favoriser la création d'activité par les jeunes...

c) Le Groupe C vous propose de :

- Favoriser, dès le collège, une bonne connaissance des métiers pour opérer des choix de formation pertinents, en particulier par la création d'une discipline spécifique ;
- Créer un « chèque-formation » inversement proportionnel au nombre d'années d'études réalisées ;
- Associer les entreprises au cursus de formation ;
- Mettre en place un suivi pour les élèves mineurs sortant du système scolaire sans qualification ;

- Augmenter le nombre de places dans les filières fortement sollicitées ;
- Permettre à chaque jeune d'avoir un tuteur référent dans l'entreprise ;
- Favoriser l'accès à la vie active par la possibilité de créer une entreprise ;
- Exonérer de cotisations sociales les emplois associatifs.

PROPOSITIONS DU GROUPE A

Après avoir pris connaissance des données fournies par l'INSEE sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et auditionné M. Laurent POUQUET, du CREDOC, les constats partagés par notre groupe de travail sont les suivants :

Pour les jeunes, l'accès au travail se fait dans des conditions préoccupantes, il est :

- plus rare puisque 25% sont au chômage ;
- moins adapté à leur qualification que les autres actifs (contrat précaire) ;
- souvent en décalage avec le niveau d'études. Le déclassement est une pratique courante actuellement.

Cela pose la question des cursus de formation et de la qualité des diplômes obtenus. En effet, les jeunes ont des niveaux d'études qui n'ont jamais été aussi élevés, sans pour autant en avoir les bénéfices.

Nous notons que les jeunes ayant le plus de difficultés à s'insérer durablement sont les moins diplômés. En effet, sur des postes à responsabilité les chefs d'entreprise doivent impérativement fidéliser pour diminuer le coût de recrutement et de formation interne successif.

Aujourd'hui, l'emploi des jeunes reste donc un problème majeur.

Quelles sont les questions que nous nous sommes posées lors de nos débats?

Quelles sont ces questions qui nous ont guidés dans nos propositions concrètes ?

Quelles sont les spécificités des jeunes constituant un frein à leur embauche ?

- du point de vue du jeune ;
- du point de vue de l'employeur.

Les parcours de formation des jeunes sont-ils adaptés à leur insertion professionnelle ?

La conjoncture économique est bien entendu une des raisons majeures des difficultés d'emploi des jeunes aujourd'hui. Cependant cette difficulté a des conséquences sur toutes les catégories de Français, jeunes ou moins jeunes. Nous nous sommes donc concentrés à proposer des solutions pour les 18-35 ans spécifiquement.

Proposition 1 : Mettre en adéquation les formations et l'emploi

Le groupe de travail propose de remédier aux « orientations » dans des filières sans avenir en mettant en place un véritable organe de régulation entre les formations et l'emploi. Concrètement, cela se traduit par :

- la mise en place d'un véritable **Service Public de l'orientation** dont le conseil serait à parité entre représentants du système éducatif et du monde du travail, véritable fil rouge de la scolarité
 - le groupe insiste sur la nécessité de maintien de compétence pour ces agents avec, par exemple, une phase de travail en entreprise classique obligatoire chaque année ou participation à des Forums en France ou à l'étranger. (*Co gérance État-Entreprise*) ;
 - le rôle de ce service public est d'informer sur les métiers, les filières d'études et de mettre en relation avec des professionnels et de faire le lien avec les résultats scolaires
- **Réguler l'entrée à l'université** en fonction des débouchés réels par filière (directs ou indirects)
 - mettre en place des entretiens individuels préalables à l'inscription définitive ;
 - Pour le financement des formations, introduire la notion de **résultats**. Ils se mesureraient en termes de recrutement à l'issue des formations ;
 - Faire en sorte que le « **droit de tirage** » **par citoyen**, demandé lors des Assises, l'an dernier dans le cadre du dispositif de « la formation tout au long de la vie », soit une réalité. Les résultats attendus sont une dédramatisation de l'orientation en filière courte, une réhabilitation de ces cursus et, le plus important, la création d'un nouvel « état d'esprit » chez les salariés, une évolution étant toujours possible quel que soit le niveau d'étude initial.

Proposition 2 : Développer l'emploi rémunéré pendant la scolarité

Avoir pour objectif que la quasi-totalité des 18-25 ans, effectuant des études, ait une activité rémunérée correspondant à leurs aspirations et qualifications et soit autonome financièrement.

Pour fluidifier le passage de la formation au monde du travail et faciliter l'acquisition d'expériences, le groupe de travail propose de favoriser l'emploi rémunéré. Les vertus attendues se matérialiseront tant au niveau des savoirs être, que sur l'acquisition de la culture d'entreprise et l'acquisition progressive d'une autonomie financière.

- Développer l'alternance à tous les niveaux d'étude à partir de 16 ans ;

- Pour les études post lycée, refondre totalement l'organisation des formations sans alternance pour permettre à tous les jeunes de travailler pendant leurs études (dans le secteur d'étude choisi ou non).

Proposition 3 : Sensibiliser, tout au long du cursus de formation, à l'organisation du monde du travail

Proposition 4 : Donner le goût d'entreprendre tout au long du cursus de formation

Aujourd'hui, la fonction de responsable, que ce soit de syndicats ou d'entreprises, est peu évoquée dans les formations initiales. Nous pensons qu'un éclairage particulier devrait être donné sur ce point.

- Intégrer dans les cours des focus sur la fonction de responsable ;
- Favoriser les initiatives au sein de collèges, de lycées afin que les jeunes prennent des responsabilités concrètes (vente, tenue de club de sport, organisation d'événements...);
- Favoriser l'engagement associatif.

Proposition 5 : Simplifier les contrats aidés dédiés aux jeunes

Mieux cibler les contrats aidés sur les jeunes les plus en difficulté et les recentrer sur les jeunes les plus éloignés de l'emploi

Proposition 6 : Créer des dispositifs de préparation à l'emploi auprès des missions locales

Les jeunes doivent convaincre leur futur employeur de leurs qualités. La première image est le premier examen de passage pour accéder à une seconde étape : l'entretien à proprement parlé.

Certains sont déjà exclus des processus de recrutement pendant cette première phase. Il s'agit notamment des personnes sorties du système scolaire sans emploi. Les acquis initiaux comportementaux peuvent être assez fragiles et les dérives rapides. Ceci constitue un vrai frein à l'emploi. Notre proposition est donc de :

- Créer une préparation d'accès à l'emploi ou à la formation, basé sur les principes de vie en société et le comportement.

PROPOSITIONS DU GROUPE B

Pour être « intolérant face à l'exclusion et ambitieux pour ceux qui ont atteint un haut niveau de qualification » cinq axes de propositions sont envisagés :

1. Réformer le système d'orientation de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur pour mettre en place un service unique du type « Agence nationale de l'orientation et de l'insertion des jeunes »

Engagés dans une période transitoire devant les mener à l'emploi, les jeunes expriment le besoin d'être éclairés dans leurs orientations. Les systèmes de soutien à l'orientation scolaire et professionnelle ne semblent aujourd'hui pas opérants : segmentation des services en fonction des publics, faiblesse du fonctionnement en réseau... Il s'agit donc de repenser le système d'orientation. L'enjeu consiste par conséquent à repenser les rôles et les liens entre l'ensemble des réseaux d'information existants (missions locales, réseau information jeunesse, orientation scolaire, ANPE, Assedic, Crous, etc.) afin de mettre en place un service unique de proximité destiné à informer et orienter les jeunes de la sortie du collège (15 ans) au premier emploi stable (CDI).

Ce service comprendrait :

- Une mission d'orientation dans le parcours scolaire, universitaire et professionnel ;
- Une mission de soutien, d'accompagnement et de suivi social et économique.

Cette réforme de fond entraînerait les aménagements suivants :

- Chaque jeune bénéficierait d'un service individualisé assuré par un conseiller référent qui ferait le lien avec d'autres professionnels : assistant social, psychologue, conseiller en économie sociale et familiale, etc.
- Élargir le recrutement des professionnels de l'orientation et adapter leur formation initiale en conséquence ;
- Définir un référentiel des métiers de l'orientation et de l'insertion des jeunes ;
- Assurer aux professionnels du secteur une formation continue sur les évolutions du marché du travail (nouveaux métiers, nouvelles compétences...) et impliquer dans le processus d'orientation des compétences additionnelles extérieures ;
- Mettre en place un observatoire de l'orientation : lieu unique regroupant tous les professionnels du secteur ainsi que l'information disponible à

destination des jeunes, de leurs parents et de tous les acteurs locaux concernés (élus, associations, partenaires sociaux...);

- Proposer un service d'accompagnement à l'orientation tout au long de la vie afin d'assurer un continuum (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, retraités...);
- Identifier des temps et des lieux pour permettre aux jeunes de se construire progressivement un projet personnel (projets de vie, d'études, d'engagement, professionnel, ...) et se préparer aux mutations de la société (mobilité géographique, mobilité professionnelle, « société de l'apprenance »...);

Ce service serait par ailleurs chargé de la mise en œuvre de la couverture universelle d'émancipation de la jeunesse (proposition 4).

Plusieurs hypothèses de mise en œuvre de ce service d'information et d'orientation peuvent être envisagées. L'une d'entre elles pourrait consister à renforcer le rôle des missions locales (dont les missions se rapprochent le plus de celles que nous énonçons sans répondre complètement aux enjeux que nous ciblons) en leur confiant une mission de service public renforcée (avec des prérogatives élargies) et les dotant de moyens supplémentaires.

2. Mettre en place une politique volontariste concernant les 150 000 jeunes qui sortent chaque année sans qualifications professionnelles :

Pour y parvenir, plusieurs pistes d'action sont envisageables :

- Responsabiliser le système éducatif face au « décrochage scolaire » :
 - S'inspirer des méthodes efficaces déjà existantes en France (classes relais) et dans d'autres pays (Québec, attention portée aux élèves qui « décrochent »...);
 - Se donner des objectifs collectifs au niveau régional de réduction du nombre de jeunes sans qualification, mettre en place un dispositif de type « première chance » pour offrir à ces jeunes une formation qualifiante et une solution d'emploi en entreprise...
- Renforcer les moyens des missions locales.
- Soutenir, par les pouvoirs publics et les branches professionnelles, les structures d'insertion : chantiers d'insertion, GEIQ¹, entreprises d'insertion, associations intermédiaires...

¹ Groupement d'employeur par l'insertion et la qualification

Valoriser les hauts niveaux de qualification en s'attaquant au cas de l'université

L'université doit redevenir un lieu d'excellence aussi bien du point de vue de la recherche que des diplômes délivrés. Une stratégie possible consisterait à :

- Mettre en place une vraie démarche d'accueil des nouveaux étudiants pour faciliter leur intégration ;
- Rendre obligatoire les « conférences de méthode » dès la première année ;
- Développer la professionnalisation des formations universitaires par le biais de stages obligatoires, de la formation en alternance et de « modules de professionnalisation » préparant à la vie professionnelle ;
- Valoriser chaque formation universitaire sur le marché de l'emploi ;
- Reconnaître le parcours individuel de chaque étudiant au-delà des matières étudiées (engagement associatif...);
- Mettre en place des indicateurs publics sur le nombre d'étudiants universitaires embauchés chaque année.

Créer une couverture universelle d'émancipation de la jeunesse

Aujourd'hui, aucun système de filet de sécurité n'existe pour les jeunes dans leur parcours vers l'émancipation et l'autonomie. Les aides sont insuffisantes ou n'existent tout simplement pas :

- Les allocations familiales pour les jeunes sont versées jusqu'à leurs 20 ans (et ce sont les parents qui les perçoivent) ;
- Dans l'enseignement supérieur, le système de bourses n'empêche pas une partie des étudiants d'avoir à travailler pour financer leurs études ;
- Les jeunes de moins de 25 ans, sauf conditions particulières, sont exclus du RMI ;
- Les primo demandeurs d'emploi ne bénéficient pas d'indemnités de chômage ;
- Les 18-25 ans sont ceux qui profitent le moins des mesures redistributives (étude d'avril 2007 du Centre d'études de l'emploi).

Le système des aides sociales en direction des jeunes est donc à réformer et à réinventer, à travers la mise en place d'une couverture globale pour les jeunes. Cette couverture devra se déployer sur une période allant de la fin du collège à l'accès à un emploi stable. Il s'agit d'une couverture universelle valable pour tous les jeunes, mais avec un traitement individualisé et différencié prenant en compte la situation particulière de chaque jeune et le projet de vie auquel il aspire.

Cette couverture universelle doit s'accompagner de la définition d'un parcours d'insertion. Elle doit donc être pensée en lien avec le service d'orientation et d'insertion (développé dans la proposition 1). La couverture universelle doit prendre en compte les besoins économiques fondamentaux des jeunes en termes d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs liés à ce parcours.

Un travail doit être mené pour définir les modalités de financement de cette couverture universelle d'émancipation des jeunes. Un grand nombre de rapports ont déjà été écrits sur ce sujet : « *Les dotations en capital pour les jeunes* » (Comité d'Analyse Stratégique - 2007), « *Jeunesse, le devoir d'avenir* » (Commissariat Général du Plan - 2001), « *Pour une autonomie responsable et solidaire* » (Commission nationale pour l'autonomie des jeunes 2002), « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* » (rapport du CES - 2001). **Le groupe souhaite, à courte échéance une saisine du Conseil économique, social et environnemental de la République française avec audition de chacun de ces rapporteurs.**

Parmi les options possibles, l'une d'elles consisterait à engager une réforme fiscale qui aboutisse à une pleine reconnaissance sociale et citoyenne des jeunes. Une autre option pourrait être la mise en place d'un système de soutien financier favorisant l'égalité de chacun dans la poursuite des études et l'accès au premier emploi, cet objectif financier se traduirait concrètement par :

- Un accroissement du nombre de bénéficiaires des bourses étudiantes et de leur montant, à hauteur de 20 % ;
- Un élargissement de l'offre de prêt à taux 0 - garanti par l'État - à l'égard des jeunes étudiants ou débutants leur carrière professionnelle.

Favoriser la création d'activité par les jeunes

Trois pistes d'action sont privilégiées :

- Mieux faire connaître les dispositifs existants en faveur de la création d'activité ;
- Mettre en place des modules de formation à la création d'entreprise, tout au long du parcours scolaire ;
- Offrir un cadre juridique reconnu à la première phase d'accompagnement.

PROPOSITIONS DU GROUPE C

Comme cela a déjà été souligné dès les Premières Assises de la jeunesse, une bonne connaissance des métiers est nécessaire pour opérer des choix de formation pertinents.

- Nous proposons au sein des établissements scolaires et ce, dès le collège :
 - la tenue régulière de forum des métiers et de l'emploi ;
 - la création d'une matière de « professionnalisation » dédiée aux métiers et aux débouchés professionnels ;
 - la réhabilitation et la promotion des métiers manuels, et notamment des filières les plus prometteuses.

1. Pour les jeunes, il s'avère difficile de trouver un emploi stable, en particulier pour ceux n'ayant pas eu la possibilité de se former.

- Nous proposons la création d'un « chèque-formation » inversement proportionnel au nombre d'années d'études réalisées, qui serait crédité à l'entrée dans la vie active. Ce crédit « chèque-formation » serait calculé sur la base du coût moyen d'une année d'enseignement supérieur et cofinancé par l'État et l'employeur, voire les ASSEDIC si le détenteur du chèque est en recherche d'emploi.

Cette proposition vaut pour toute la durée du parcours professionnel.

2. L'université, et plus précisément les filières générales, ne permettent pas aux jeunes d'avoir une compétence professionnelle.

Dans le cadre des nouvelles missions que la loi Pécresse a confié à l'université (orientation et insertion des étudiants), nous proposons d'associer les entreprises au cursus de formation permettant ainsi l'acquisition de spécialisation (création d'Unités d'Enseignement spécifiques). L'Université conserve la formation générale nécessaire à tous.

3. Trop de jeunes quittent le système scolaire sans qualification. Néanmoins, ils restent toujours mineurs et l'Éducation Nationale a l'obligation morale de ne pas les abandonner.

- Nous proposons :
 - de mettre en place un suivi pour les élèves mineurs qui sortent du système scolaire sans qualification. Cela doit s'accompagner d'une prise en charge individuelle au sein des centres d'information et d'orientation ;
 - d'augmenter le nombre de places dans les filières fortement sollicitées, contraintes de refuser des demandes.

4. Le premier emploi s'accompagne de fait d'un manque d'expérience.

- Nous proposons de permettre à chaque jeune d'avoir un tuteur référent dans l'entreprise. La solution est de coupler une fin de carrière et l'embauche d'un jeune sur une période de formation.

5. L'accès à la vie active doit être aussi favorisé par la possibilité de créer une entreprise, source de nouveaux emplois.

- Nous proposons :
 - de sensibiliser à l'entrepreneuriat au cours de la formation ;
 - de promouvoir le guichet unique qui permet de simplifier et clarifier les procédures administratives pour la création d'entreprises ;
 - de permettre l'accès à un emprunt garanti par la collectivité.

6. Les associations peuvent aussi être un facteur d'embauche. Cependant, certaines d'entre elles n'ont pas les moyens de rémunérer correctement leurs salariés ou même d'embaucher.

- Pour celles-ci, nous proposons d'exonérer de cotisations sociales les emplois associatifs afin de permettre une rémunération suffisante, au même niveau qu'un autre emploi similaire.

ANNEXE N° 2 :
PROPOSITIONS DES GROUPE DE TRAVAIL
SUR LE LOGEMENT DES JEUNES

Le Groupe A vous propose de :

- Faire du logement des jeunes une grande cause nationale ;
- Créer une instance d'intermédiation entre bailleurs et locataires ;
- Dégager des moyens de financements dédiés à de nouvelles constructions ;
- Inciter fiscalement les propriétaires à louer à des jeunes ;
- Réduire les droits de mutation ;
- Encourager le développement de la colocation ;
- Développer l'hébergement contre services ;
- Optimiser l'occupation des logements non occupés temporairement ;
- Faire de la politique des transports un complément de la politique du logement...

Le Groupe B vous propose de :

Mettre en place un « Service public national de l'habitat » sous la forme d'un guichet unique, pour rendre effectif le droit au logement.

Ce Service aurait pour mission de :

- Procéder à un diagnostic de la situation quantitative et qualitative du logement sur un territoire donné ;
- Garantir équitablement une offre élargie de logements ;
- Adapter l'offre aux besoins et garantir la mixité sociale ;
- Évaluer régulièrement au niveau national l'efficacité et l'équité du dispositif ;
- Procéder au suivi des différents dispositifs pour un logement décent ;
- Mettre en place un plan contre le logement vacant ;
- Imaginer de nouvelles formules d'accession à la propriété ;
- Lutter contre la spéculation immobilière ;
- Améliorer les conditions d'accès à un logement...

Le Groupe C vous propose de :

- Promouvoir tous les systèmes de cautionnement garantis par l'État ;
- Développer et amender les Foyers de jeunes travailleurs ;
- Rendre obligatoire la production d'un pourcentage de logements destinés aux étudiants dans les agglomérations répondant à un certain nombre de critères ;
- Engager la construction massive de cités universitaires ;
- Instaurer un système d'accès à la propriété en leasing...

PROPOSITIONS DU GROUPE A

Introduction :

Les moins de 35 ans rencontrent des difficultés de plus en plus nombreuses pour accéder au logement. Le coût du logement s'est fortement élevé depuis 10 ans à la location comme à la vente, alors que c'est le plus souvent dans le parc privé que les jeunes trouvent à se loger. Il n'est pas aisé de trouver un logement abordable à distance raisonnable de son lieu d'études ou de travail.

Dans le même temps le chômage des jeunes s'est accru, la précarité des emplois s'est développée, faisant peser une incertitude croissante sur le niveau, la régularité de leurs revenus et leur capacité à financer un logement. Le sociologue Louis Chauvel souligne que les revenus des jeunes lors de leur entrée sur le marché du travail sont aujourd'hui moins élevés que ceux de leurs parents au même âge². Mais bien qu'ils constituent des freins majeurs, les difficultés d'accès au logement rencontrées par les jeunes ne se réduisent toutefois pas aux problèmes d'emploi ou de revenus.

L'évolution du parc immobilier et le traitement social du logement n'apportent pas aujourd'hui toutes les réponses.

L'offre de logement n'est pas très adaptée aux besoins des jeunes. Les logements neufs ou mis en chantier présentent souvent peu de petites surfaces - plus adaptées aux besoins d'une population en phase d'installation, appelée à la mobilité et moins riche - l'essentiel de la demande portant sur des T3/T4. Les logements existants sont chers, et la qualité n'est pas toujours à la hauteur d'attentes même minimales.

Les aides au logement, si elles ont évolué positivement, ne sont pas toujours suffisantes pour répondre à l'accroissement des prix à la location, notamment dans les grandes villes. Même les jeunes salariés d'une entreprise qui verse le 1 % logement ont très peu de chance d'obtenir un logement par cette voie, faute de constructions suffisantes.

Enfin, la nécessité d'envisager le logement des jeunes en liaison avec leurs autres lieux de vie (lieu des études, lieu de travail) suppose de se poser le problème du transport, alors que les lieux les mieux desservis sont également souvent les plus chers (centre ville ; par exemple)

Le groupe constate que le logement est un paramètre d'intégration sociale et de stabilisation majeur. Si les difficultés rencontrées actuellement constitue un réel problème d'autonomie, les jeunes restant plus longtemps chez leurs parents ou au sein du cercle familial, elles sont aussi porteuses de forts dommages collatéraux :

² Louis Chauvel, Le Destin des Générations.

- des temps de transport longs ont un impact négatif sur le bon déroulement des études ;
- les difficultés d'accès au logement sur certains bassins d'emploi freinent l'insertion professionnelle ;
- les difficultés à sortir du lieu d'habitation existant créent des sentiments de cloisonnement et de maintien dans des situations de dépendance.

Parmi les difficultés que rencontrent les jeunes dans l'accès à l'autonomie, le logement constitue donc l'un des principaux enjeux, tant sur un plan matériel que psychologique. Loin d'être un problème isolé pour les jeunes, il doit être considéré en liaison avec toutes les autres difficultés : emploi, précarité, pouvoir d'achat, éducation...

Au cours de ses travaux et des entretiens qu'il a menés avec des personnalités du monde du logement, le Groupe de Travail a beaucoup insisté sur trois éléments :

- l'État et les collectivités territoriales s'impliquent davantage dans le logement des jeunes;
- La faible visibilité donnée au problème du logement des jeunes au regard de son importance ;
- L'intérêt de se pencher sur les offres de logements alternatives visant notamment à maximiser les taux d'occupation du parc de logements existant.

Si le problème du logement a acquis une forte visibilité notamment du fait d'actions issues de la société civile (Fondation Abbé Pierre, association Droit au Logement (DAL) ou les Enfants de Don Quichotte), la situation des jeunes au regard du logement, avec ses spécificités, est moins reconnue.

Proposition 1 : Faire du logement des jeunes une grande cause nationale

Afin de marquer l'importance du sujet et de lui donner une visibilité, le Groupe propose que le logement des jeunes constitue dès 2009 une Grande Cause Nationale.

Au titre de cette initiative, devrait notamment être proposés :

- le lancement d'une enquête pluriannuelle sur la perception que les jeunes ont de l'accès au logement. Les résultats de cette enquête seront communiqués au Ministère du Logement afin de faciliter son action à destination des jeunes, au cours d'un point annuel officiel ;
- une mobilisation des collectivités territoriales : toutes les collectivités doivent élaborer un plan local pour l'habitat des jeunes.

Le Groupe de Travail a noté que les bailleurs étaient réticents vis-à-vis de la population jeune, considérée comme instable à la fois dans le temps et en termes de revenus, voire source de nuisances (bruits, craintes de dégradations). Cette mauvaise perception s'étend à la colocation. Ces freins à la mise en location doivent être levés en restaurant la confiance vis-à-vis des preneurs jeunes.

Proposition 2 : Créer une instance d'intermédiation entre les bailleurs et les locataires

Le groupe de travail propose de créer une instance intermédiaire entre les bailleurs et les jeunes locataires. Elle aurait pour objectif de faciliter la mise en location auprès des jeunes bailleurs, en offrant des services aux bailleurs ainsi que des garanties répondant aux réticences observées. Elle devrait par ailleurs veiller au maintien en état du logement vis-à-vis des deux parties. Son rôle inclurait :

- la présélection des locataires ou colocataires, auxquels elle ferait signer une charte de bonne conduite ;
- une offre de conciliation en cas de litige ;
- une surveillance de la qualité du logement
 - o participation à l'état des lieux d'entrée et de sortie ;
 - o surveillance de l'entretien des lieux ;
 - o en amont, attribution de crédits de rénovation / aménagement en vue de la mise en location, ainsi qu'une offre de conseil pour la réalisation des travaux.

Pour constituer une réelle garantie, cette instance devrait être cosignataire du bail. Ce point pourrait nécessiter des modifications du droit du logement qui devront être étudiées.

La structure et le statut de cette instance devront être définis. Deux solutions possibles :

- Elle pourrait être composée de représentants d'associations qualifiées, d'employeurs, de la Caisse d'allocations familiales... ;
- Les comités locaux pour le logement des jeunes, généralisés à tout le territoire, pourraient remplir cette mission.

Le groupe de travail a pris acte du peu de petites surfaces construites. Si ce constat appelle sans doute des modifications dans la politique de mise en chantier de nouveaux logements, le Groupe de Travail a identifié une source possible de financement de la construction de petites surfaces, se basant sur la faible mobilité des locataires dans le parc de logements sociaux.

Proposition 3 : Dégager des moyens de financements dédiés à de nouvelles constructions

Le groupe propose de favoriser la vente des logements sociaux à leurs locataires actuels, afin de dégager des moyens de financement qui seront expressément utilisées pour investir dans des constructions nouvelles de petites surfaces.

Pour les jeunes locataires de logements sociaux, cette proposition devrait le cas échéant leur permettre d'accéder à la propriété et de se constituer un patrimoine.

Proposition 4 : Inciter fiscalement les propriétaires à la location de leurs appartements à des jeunes

Une partie des revenus de la location pourrait être déduite de l'assiette fiscale du propriétaire.

Le groupe considère que cette proposition permettrait de libérer l'offre de logement vers les populations jeunes.

Proposition 5 : Réduire les droits de mutation

Le groupe propose de faciliter l'accession à la propriété, en réduisant les droits de mutation et les frais de notaire lors de l'acquisition d'un logement par des ménages jeunes.

Dans plusieurs pays, des offres de logement alternatives se sont développées. Si le succès observé est variable, le Groupe propose néanmoins, au vu de l'ampleur du problème de logement des jeunes, de développer ces offres en France dès maintenant, afin de mobiliser toutes les capacités inutilisées du parc locatif existant. Plusieurs systèmes ont été étudiés, qui font l'objet des propositions 5, 6 et 7.

Proposition 6 : Encourager le développement de la colocation

Le groupe propose de favoriser la colocation, système qui a l'avantage de répondre à un besoin de limitation des coûts de logement en mobilisant les capacités de financement de plusieurs personnes.

Ce doit être l'un des rôles de l'instance d'intermédiation déclinée dans la deuxième proposition. Elle serait alors chargée :

- du recensement des besoins ;
- de la sélection des colocataires ;
- de la gestion des vacances en proposant des remplaçants, afin de garantir au bailleur une continuité d'occupation ;
- de la couverture du risque de vacance vis-à-vis du bailleur et des autres colocataires. Si les colocataires devraient être considérés comme solidaires face à ce risque de vacance, la gestion pourrait également être assurée par un système d'assurance, utilisant par exemple une partie des allocations logement perçues par les locataires, mutualisant ainsi les risques entre tous les colocataires.

Par ailleurs, le Groupe constate le besoin de donner un statut juridique à la colocation, notamment au regard de la multiplicité des preneurs et de la rotation potentielle dans le temps.

Proposition 7 : Développer l'hébergement contre services

Le groupe propose d'encourager la location contre services. Elle consisterait en une mise en location non monétaire d'une surface à des jeunes en échanges de services rendus : courses, gardiennage, entretien... ou simple acte de présence. Cette offre revêt un intérêt notamment vis-à-vis de la population âgée non dépendante.

Là aussi, l'instance d'intermédiation déclinée dans la deuxième proposition pourrait se voir attribuer la gestion de ce type d'offres de logement : recensement des offres, présélection des candidats, conciliation en cas de litige...

Devront toutefois être exclus les services trop contraignants relevant soit d'une assistance professionnelle, soit d'un emploi : garde d'enfant dans la journée, aides périscolaires, aides à la personne pour des personnes dépendantes...

Proposition 8 : Optimiser l'occupation des logements non occupés temporairement

Le groupe propose de développer les offres de logement temporaire en exploitant les surfaces provisoirement inoccupées : résidences secondaires inutilisées, ventes en cours...

Elles pourraient notamment répondre aux besoins d'une population mobile comme les apprentis, stagiaires ou saisonniers dont la présence est par nature temporaire. Du fait de son caractère précaire, ce type d'offres de logement serait à des prix inférieurs aux prix de marché.

Le besoin de garanties élevées offertes au bailleur (charte de bonne conduite, visites régulières, surveillance de l'entretien notamment lors des départs) conduit le groupe à proposer que la gestion de cette offre de logement soit confiée à l'instance d'intermédiation déclinée dans la deuxième proposition.

Enfin, le groupe insiste sur la nécessité de faire le lien en transports entre les lieux de vie (emploi, études, habitat), tout en constatant que ce problème n'est pas spécifique à la population jeune.

Proposition 9 : Faire de la politique des transports un complément de la politique du logement

Le groupe propose :

- d'améliorer les transports entre les centres universitaires et les périphéries des villes universitaires pour faciliter l'habitat éloigné (moins cher) ;
- d'informer les étudiants sur les logements éloignés à prix inférieurs et sur les modalités de transport.

PROPOSITIONS DU GROUPE B

Proposition 1 : Mettre en place un service public national de l'habitat sous la forme d'un guichet unique

L'objectif est de rendre effectif le droit au logement. Pour ce faire, un établissement public national chargé d'une mission de service public de l'habitat à l'échelon territorial pourrait être créé pour réguler l'offre et la demande et satisfaire les impératifs suivants :

- Un toit pour tout le monde ;
- Un logement décent adapté aux besoins de chacun.

Cet établissement public prendrait la forme d'un guichet unique virtuel sur le plan national et d'une antenne unique regroupant tous les services du logement et de l'habitat au niveau local, et qui aurait pour missions de :

- **Procéder à un diagnostic** transparent et rendu public par les médias de la situation quantitative et qualitative du logement sur un territoire donné.
- **Garantir équitablement une offre élargie de logements par :**
 - le pilotage de la construction des nouveaux logements et la réhabilitation des plus vétustes ;
 - la création de nouveaux logements durables : démarche HQE, proximité des transports publics, des services publics, des commerces... ;
 - la construction de nouvelles cités universitaires comprenant une offre de logements adaptés aux besoins des étudiants, .et la rénovation des vieilles cités sans augmentation de loyer. Aujourd'hui, seulement 1 étudiant sur 13 a accès à une chambre universitaire. Les autres, s'ils ne sont pas aidés par leur famille, doivent travailler pour payer un loyer, et, de fait, hypothèquent leurs chances de réussite scolaire. Pour commencer, il faut rattraper le retard pris dans la construction de Cités U' prévu dans le plan Anciaux (En 2004, suite au rapport du député Anciaux, des engagements ont été pris par l'État vis à vis des étudiants : **Construction de 50 000 logements, rénovation de 70 000 autres** dans le parc locatif des CROUS, le tout sur 10 ans).

- **Adapter l'offre aux besoins et garantir la mixité sociale en :**
 - Accompagnant et fluidifiant les entrées et les sorties des logements d'urgence et sociaux afin de mieux répondre aux différentes étapes de la vie : étudiants, jeunes travailleurs, vie familiale, divorce... ;
 - Procédant à l'évaluation continue des critères d'accès aux logements sociaux pour garantir notamment à l'habitat social son rôle de transition sociale ;
 - veiller à ce que les pouvoirs publics locaux vérifient réellement les changements de situations des locataires du parc social afin de donner congé à ceux qui ne rentrent plus dans les critères d'attribution notamment financiers ;
 - Moduler la taxe d'habitation en fonction des ressources, voire du nombre d'occupants ?

- **Évaluer régulièrement au niveau national l'efficacité et l'équité du dispositif (et réfléchir à la construction de nouveaux dispositifs de financements, de nouveaux mécanismes de solidarité entre les territoires (péréquation financière...)...**
- **Procéder au suivi des différents dispositifs pour un logement décent en :**
 - Luttant contre les « marchands de sommeil » c'est-à-dire ceux qui exploitent et profitent de certaines situations de faiblesse : identification et inscription dans un fichier national, sanction pénale... ;
 - Suivant l'application de la loi SRU - pour les maires qui ne font aucun effort pour respecter la loi : mise sous tutelle par la préfecture de leur politique du logement ;
 - Rendant effectif le droit opposable au logement.

- **Mettre en place un plan contre le logement vacant par :**
 - L'optimisation des logements vacants publics et privés : transfert temporaire de l'usufruit de certains immeubles publics ou privés inoccupés depuis un certain temps et sous certaines conditions (encadrement juridique du transfert, démarche « gagnant-gagnant » pour le propriétaire et l'occupant...) ;
 - Des mesures de publicité pour dresser un état des lieux national et local des logements vacants... ;
 - Doublement de la taxe sur les logements vacants et application aux locaux professionnels publics et privés ;
 - Application de la loi de réquisition de 1945.

- **Imaginer de nouvelles formules d'accèsion à la propriété :**
 - Imaginer un dispositif du type « locataire-accédant » permettant au locataire de se constituer un patrimoine immobilier au prorata temporis de son occupation. Ce dispositif pourrait être mutualisé d'un point de vue financier par l'État, les collectivités territoriales, les systèmes coopératifs ou mutualistes... ;
 - Redonner à la Caisse des dépôts et Consignation sa mission d'accompagnement à l'accèsion à la propriété pour les publics au pouvoir d'achat modeste ;
 - Supprimer le système de la caution solidaire pour les primo accédants (étudiants, jeunes actifs, couples divorcés...).

- **Lutter contre la spéculation immobilière**
 - Les loyers ont atteint des sommets inégalés : nous demandons donc un resserrement de l'encadrement des loyers pour donner un peu « d'air » aux locataires.

- **Améliorer les conditions d'accès à un logement**
 - Le cautionnement solidaire (GRL) doit s'appliquer à tous et remplacer les cautions actuelles. De plus, pour ne pas être une simple garantie des loyers chers, cette mesure doit être conditionnée à un contrôle des loyers ;
 - Une limitation simple et claire des pièces justificatives qu'un bailleur peut demander à un candidat. Il doit être formellement interdit au bailleur d'outrepasser ses droits en exigeant plus de papiers que nécessaire.

PROPOSITIONS DU GROUPE C

- 1) **La caution est le passage obligé pour toute personne souhaitant accéder à un logement et en constitue le premier frein.**
 - Nous proposons la promotion auprès du grand public (bailleurs, jeunes...) de tous les systèmes de cautionnement garantis par l'État (pass GRL).
- 2) **Les jeunes actifs sont souvent confrontés à de grandes difficultés d'hébergement.**
 - Nous proposons :
 - de créer plus de Foyers de Jeunes Travailleurs, afin d'augmenter leur capacité d'accueil.
 - d'allonger la durée d'occupation.
 - de généraliser l'implantation de ces Foyers de Jeunes Travailleurs sur tout le territoire national.
- 3) **Les étudiants, y compris les plus prioritaires, n'ont pas toujours accès au logement universitaire.**
 - Il convient de distinguer la nécessité de répondre aux besoins de la population étudiante de la question du logement social. Toutefois, à l'instar de ce qui est prévu par l'article 55 de la loi SRU pour le logement social, la production d'un pourcentage de logements destinés aux étudiants devrait être rendu obligatoire dans les agglomérations répondant à un certain nombre de critères à définir ;
 - Nous proposons aussi la construction massive de cités universitaires en fonction des besoins géographiques pour favoriser le plus grand nombre d'étudiants et le plafonnement du prix au mètre carré du logement universitaire en fonction de la moyenne nationale de celui du logement social.
- 4) **Pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes entrés dans la vie active,**
 - Nous proposons un système d'accès à la propriété avec possibilité de paiement progressif mensuel sur la base d'un prêt à taux fixe (leasing).

ANNEXE N° 3 :
PROPOSITIONS DES GROUPE DE TRAVAIL SUR
« LES JEUNES ET LE MONDE DE DEMAIN »

Le Groupe A vous propose de :

- Rendre les jeunes de plus de 18 ans éligibles à toutes les fonctions ;
- S'assurer de la consultation des jeunes, des lycéens, des étudiants, lors de chaque grande consultation locale ou nationale ;
- Simplifier le dispositif actuel du volontariat civil, le rendre lisible et le promouvoir auprès des jeunes ;
- Instituer un dispositif de contributions fiscales et de cotisations sociales variables selon l'âge du contributeur ;
- Donner un éclat à la Journée de l'Europe ;
- Mettre à disposition de la population dans chaque mairie une information synthétique sur l'état de l'environnement et les risques naturels locaux ;
- Promouvoir le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) ou créer une Organisation mondiale de l'environnement ;
- Créer un forum permanent sur les innovations technologiques pour l'environnement et la santé dans le cadre de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Le Groupe B vous propose des mesures qui favorisent la participation des jeunes à la vie démocratique, en :

- Développant les organisations de jeunes en France ;
- Renforçant la place des jeunes au sein du Conseil économique, social et environnemental de la République française et des CESR ;
- Instaurant un véritable statut de l'élu politique, syndical et associatif ;
- Harmonisant les dispositifs existants pour aboutir à un service civique universel...

Le Groupe C vous propose de :

- Rendre le vote obligatoire, avec reconnaissance du vote blanc ;
- Permettre le recours au referendum national d'initiative populaire ;
- Rendre plus interactifs les cours d'éducation à la citoyenneté ;
- Créer un statut pour les étudiants et les lycéens dans des instances exécutives associatives et syndicales au sein de l'Université et du lycée ;
- Limiter les mandats nationaux dans leur durée comme dans l'âge de ceux qui les exercent ;

- Renforcer l'Éducation à l'Europe ;
- Créer des partis politiques conformément au droit communautaire avec présentation d'une liste unique à l'échelle européenne ;
- Développer le droit social européen (entreprises, sécurité sociale...) ;
- Créer une représentation « jeunes » au sein du troisième collège des CESR...

PROPOSITIONS DU GROUPE A

Grâce aux progrès scientifiques, l'espérance de vie s'est développée. Ainsi en France, près d'une personne sur deux qui est née en 2000 devrait atteindre l'âge de 100 ans. Ces perspectives ouvrent des opportunités de longue vie aux jeunes classes d'âge. La qualité de leur vie dépendra du monde de demain dans lequel elles vivront.

Pour que ce monde soit hospitalier, les jeunes doivent avoir la capacité de le définir par des choix politiques. Ces choix doivent garantir le développement d'une société ouverte, solidaire et équitable pour les individus. Au niveau international, les choix démocratiques doivent permettre aux peuples de coopérer pour mener des actions d'intérêt commun.

Dans le domaine des droits politiques et sociaux, un édifice a été construit en France et en Europe depuis plusieurs siècles. Leur préservation et leur développement sont à assurer. En revanche, l'affirmation et le respect des droits environnementaux constituent aujourd'hui un domaine d'action relativement nouveau et prioritaire. En effet, la dégradation de l'environnement constitue un danger pour la qualité et même la durée de la vie. Cette détérioration de l'environnement résulte de l'utilisation des ressources naturelles de grande ampleur. La combustion des hydrocarbures, la modification des espaces naturels, l'utilisation massive de molécules dans l'agriculture et l'industrie affectent les grands équilibres naturels : cycle du carbone, de l'eau, diversité des espèces vivantes.

Le changement climatique représente le principal risque qui pèse sur l'environnement. Par son rythme et son ampleur, le réchauffement de la planète peut faire apparaître de nouvelles zones désertiques, faire disparaître des terres par la montée du niveau des mers, être à l'origine de phénomènes climatiques intenses : pluies torrentielles, tempêtes. La réduction de la biodiversité représente une autre menace pour les grands équilibres naturels. Selon les spécialistes des mesures d'urgence doivent être adoptées dans les prochaines décennies.

Les jeunes qui sont appelés à vivre plusieurs décennies doivent veiller à cette mobilisation afin que leurs droits environnementaux soient préservés, au même titre que leurs droits politiques et sociaux.

Proposition 1 : Permettre aux jeunes de plus de 18 ans de pouvoir être éligibles à toutes les fonctions afin notamment de les inciter à s'engager dans l'action publique

En France, les jeunes deviennent des adultes majeurs à l'âge de 18 ans. Ils peuvent alors voter, passer le permis de conduire, être gérant d'une entreprise... Dans un but de cohérence, toutes les fonctions électives : maires, députés, sénateurs devraient leur être accessibles. Cette évolution aurait un impact psychologique et symbolique. Les jeunes seraient davantage incités à prendre des

responsabilités. Ils seraient appelés dès leur majorité à être des acteurs de la vie politique et pas seulement des électeurs. La politique n'est pas réservée à des personnes expérimentées disposant d'une aisance matérielle. Pour augmenter les chances des jeunes d'être élus, le nombre de conseillers municipaux pourrait être accru dans les grandes villes, notamment dans des conseils de quartier et d'arrondissement.

Proposition 2 : Lors de chaque grande consultation locale ou nationale s'assurer de la consultation des jeunes, des lycéens, des étudiants

Des consultations locales ou nationales sont organisées sur de nombreux sujets : évolution des régimes des retraites, mesures à prendre pour la sécurité routière, pour l'environnement... Ces consultations sont généralement ouvertes aux représentants des entreprises, aux syndicats des salariés, aux syndicats professionnels, aux associations spécialisées et représentatives... Ces organisations doivent proposer un accueil et donner toute leur place à toutes les générations dans leur mode de fonctionnement et de responsabilité. Pour s'assurer d'une prise en compte d'avis plus large, il faudrait associer aux consultations un panel représentatif de lycéens, d'étudiants, de jeunes travailleurs. La généralisation des consultations sur internet permettrait d'offrir une possibilité à l'ensemble de la population donc aux jeunes de s'exprimer.

Proposition 3 : Simplifier le dispositif actuel du volontariat civil afin de le rendre lisible pour assurer sa large promotion auprès des jeunes

Des jeunes souhaitent s'engager dans des activités d'intérêt général mais ne savent pas dans quel domaine ni dans quelle organisation le faire. La diversité des types de volontariat et des statuts de volontaire contribue à la méconnaissance de ce dispositif tant de la part des jeunes que des organismes d'accueil. La simplification et la publicité du volontariat civil permettraient de répondre aux besoins de nombreux jeunes.

Proposition 4 : Instituer un dispositif de contributions fiscales et de cotisations sociales variable selon l'âge du contributeur

Les finances publiques servent à assurer le financement de biens et services d'intérêt général et à assurer une solidarité entre les générations et les personnes ayant des moyens différents.

Il s'avère que des budgets publics sont votés en déficit pendant de nombreuses années successives ce qui aboutit à un endettement public élevé. Les dépenses effectuées ne servent pas toujours à investir dans des biens durables. Les jeunes générations risquent donc de rembourser des dettes apparues à la suite de dépenses qui ne leur ont pas bénéficié.

De même pour les régimes de retraite ou d'assurance maladie des iniquités risquent d'apparaître. Une classe d'âge bénéficie d'une période de cotisation courte et à des taux peu élevés alors qu'une autre classe d'âge risque de cotiser beaucoup plus longtemps et avec des taux plus élevés. La contribution au remboursement de la dette publique et aux financements sociaux devrait être

différenciée en fonction de l'âge du contributeur. Actuellement la contribution devrait augmenter avec l'âge des personnes pour tenir compte de l'endettement passé et selon un calcul qui prendrait en compte l'ensemble de leurs revenus.

Proposition 5 : Donner un éclat à la journée de l'Europe qui serait une occasion de fêter le projet commun d'Union européenne et d'informer sur ses actions et programmes

La construction européenne a apporté de multiples effets bénéfiques aux européens : liberté de circulation des personnes, des biens et des services, coopération internationale pour la paix ...

Pourtant ces actions positives sont peu connues. Il n'est pas rare que les politiciens imputent à tort aux institutions européennes des difficultés internes sur les plans économiques et sociaux. Cette attitude, fort répandue, a des effets catastrophiques. Il est donc nécessaire de mieux faire connaître la construction de l'Union européenne qui demeure un modèle de coopération entre les peuples.

La journée de l'Europe permettrait de créer une prise de conscience et d'informer les citoyens. Le président de la Commission européenne ferait au Parlement de Strasbourg un discours sur le bilan annuel de l'Union et sur les projets en cours. Ce discours serait diffusé par toutes les télévisions européennes. Le drapeau européen serait hissé sur les bâtiments publics, l'hymne européen serait joué sur les places publiques. Cette journée serait festive et permettrait également de faire connaître les grandes réalisations issues de la coopération entre les pays : agence spatiale, grands projets d'infrastructures et de développement durable, ...

Proposition 6 : Mettre à disposition de la population dans chaque mairie une information synthétique sur l'état de l'environnement et les risques naturels locaux

Afin de vivre dans un environnement sain, sûr ou sécurisé, la connaissance des milieux naturels et de leur état est indispensable. En effet, les phénomènes naturels ou les pollutions peuvent s'avérer particulièrement destructeurs. Les canicules, tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis, ouragans, inondations, pollutions de l'air ou de l'eau sont à l'origine de destructions matérielles et de pertes de vies humaines. Afin de limiter les dégâts causés et les risques encourus, les systèmes de prédiction et de protection sont essentiels au niveau local.

Les mairies auraient l'obligation de communiquer un tableau sur l'état de l'environnement qui servirait de base pour la définition d'actions. Ce tableau délivrerait des informations sur l'état de l'environnement local : risques naturels, qualité de l'air, qualité de l'eau de pluie, des rivières, des lacs, de la mer...

Ce tableau inciterait les communes et les citoyens à prendre des mesures pour éviter les dégradations de leur cadre de vie, le reconstituer ou l'améliorer.

Proposition 7 : Promouvoir le Programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE) ou créer une Organisation mondiale de l'environnement

L'évolution de l'environnement constatée au niveau mondial : réchauffement climatique, perte de la biodiversité, désertification risque de compromettre l'avenir des générations futures. Des catastrophes naturelles peuvent même s'avérer apocalyptiques.

Pour prévenir ces risques, il apparaît utile de promouvoir le Programme des Nations Unies pour l'environnement ou de créer une Organisation mondiale de l'environnement qui aurait pour première mission d'informer l'ensemble de la population sur l'état de l'environnement mondial. Un tableau serait publié chaque année pour délivrer les informations suivantes : évolution du climat (températures minimales et maximales, moyennes mensuelles et annuelles, pluviométrie, niveau des vents par grandes zones), qualité de l'air par grandes zones, qualité de l'eau de pluie, des rivières, des lacs, de la mer par grandes zones, risques sismiques : tremblements de terres, tsunamis, volcanisme, état de la biodiversité animale et végétale par grandes zones.

Le PNUE pourrait définir des ressources naturelles à préserver, créer des zones de protection du patrimoine naturel mondial et élargir le devoir d'ingérence à un devoir d'ingérence écologique.

Proposition 8 : Créer un forum permanent sur les innovations technologiques pour l'environnement et la santé dans le cadre de la Cité des Sciences et de l'Industrie

La création d'un forum à Paris permettrait aux innovateurs (chercheurs, industriels) de présenter les meilleures technologies disponibles dans les domaines de l'environnement et de la santé. Par exemple, les véhicules consommant le moins de carburant ou utilisant les batteries les plus performantes, les matériaux les plus isolants, les médicaments les plus efficaces seraient présentés. Cette présentation valorisante et accessible à un très large public, grâce à la présence du forum sur internet, favoriserait une rapide généralisation des innovations. Les populations se rendraient compte des gains réalisables pour eux-mêmes et pour la collectivité. La publicité faite aux innovations stimulerait la créativité.

Proposition 9 : Demander à l'ONU, à travers le PNUE, de définir des droits d'usage des ressources permettant à chaque citoyen du monde d'avoir un comportement durable

À la suite de différentes études, il est possible de définir un niveau d'accès durable aux ressources pour chaque habitant de la planète. Le PNUE pourrait être en charge de ce travail. Ainsi il définirait pour chaque habitant un niveau d'émissions de CO₂, de poissons consommables, de bois rares utilisables...

Un usage solidaire des ressources est également concevable. Dans le cas des espèces de poissons, ces dernières représentent parfois les ressources de protéines les plus accessibles pour des populations de pêcheurs ayant peu de revenus. Des citoyens du monde disposant de substituts plus accessibles renonceraient volontairement à ces ressources pour ne pas mettre en danger les espèces ou évincer l'accès à des populations aux revenus moins élevés. Cette évolution pourrait se produire par exemple pour le thon. De même, les populations ayant peu utilisé leurs ressources de charbon et ayant des revenus peu élevés pourraient utiliser prioritairement cette source d'énergie.

PROPOSITIONS DU GROUPE B

Les jeunes sont généralement exclus des lieux de concertation et de décision. Pourtant, les jeunes manifestent régulièrement leur volonté de prendre en main leur destinée. Cortèges de manifestants pour contester le projet de loi relative au CPE, mobilisation massive lors des élections présidentielles du printemps 2007 : autant d'indices qui illustrent la volonté des jeunes de participer à la vie de la cité. Reste que ces vellétés ne trouvent pas de prolongement au sein des espaces qui structurent la démocratie française. L'enjeu réside par conséquent dans la mise en œuvre de propositions qui favorisent la participation des jeunes à la vie démocratique.

Proposition 1 : Développer les organisations de jeunes en France

Les organisations de jeunes sont entendues comme des organisations syndicales, politiques ou associatives dirigées et animées par des jeunes³. Le développement de ces organisations passe par une valorisation de leurs spécificités et de leurs contributions à la formation de futurs cadres des corps intermédiaires.

Pour ce faire, il convient de travailler sur la reconnaissance spécifique des organisations de jeunes, à travers :

- L'attribution de fonds particuliers et de locaux où exercer leurs activités.
- Le soutien à la formation des jeunes cadres dans les partis politiques, syndicats et associations.
- La mise en place de mesures législatives ou réglementaires incitatives à l'engagement des jeunes.
- L'aide et l'accompagnement d'organisations locales de jeunes dans une structuration nationale. Nous soulignons par là le rôle essentiel des réseaux et des fédérations dans le soutien des initiatives locales et régionales.
- Le lien renforcé entre ces organisations et la vie associative dans son ensemble.
- L'effort de communication publique sur les associations existantes afin d'inciter les jeunes à s'y engager.
- L'association par les pouvoirs publics des jeunes au processus de décision concernant la jeunesse.

Proposition 2 : Renforcer la place des jeunes au sein du Conseil économique, social et environnemental de la République française et des CESR

³ La limite d'âge étant fixée à 30 ans.

- Les jeunes sont porteurs d'une culture nouvelle et de problèmes nouveaux qui apparaissent clairement lors des Assises nationales de la jeunesse.
- Une mesure « clé » est de permettre aux jeunes d'être réellement présents au sein des instances en mesure de préparer le monde de demain telles que le Parlement, le Conseil économique, social et environnemental de la République française, les CESR. Sans tomber dans le « groupe jeune » du Conseil économique, social et environnemental de la République française, cette volonté doit passer par une plus forte représentation des jeunes dans les groupes du Conseil économique, social et environnemental de la République française.
- Cela doit passer par :
- Une plus forte représentation des jeunes dans les délégations des organisations syndicales et associatives siégeant au sein du Conseil économique, social et environnemental de la République française et des CESR.
- La participation des organisations de jeunes dans les différents collèges qui composent le Conseil économique, social et environnemental de la République française et des CESR.
- Une place plus importante accordée au monde associatif dans le Conseil économique, social et environnemental de la République française et les CESR.

Proposition 3 : Instaurer un véritable statut de l'élu politique, syndical et associatif.

Les jeunes, comme d'autres catégories de la population, sont trop peu présents dans les instances démocratiques représentatives et au sein des instances dirigeantes des corps intermédiaires. Afin de permettre à un maximum de citoyens, quels que soient leurs conditions de revenus, d'accéder à des responsabilités, nous souhaitons examiner la possibilité d'instaurer un statut de l'élu politique, syndical et associatif. Cela constituerait un levier pour favoriser la prise de responsabilités des jeunes et dynamiser notre démocratie.

Ce statut devrait prendre en compte :

- Des conditions de rémunération pendant l'exercice du mandat (notamment pour les maires et adjoints des petites communes et des villes moyennes).
- L'instauration d'une période de « mise à disposition » pendant lequel l'élu est soumis à cotisations sociales afin d'avoir la possibilité d'ouvrir des droits (retraites, assurance-chômage...).
- Un retour facilité vers l'emploi : VAE, droit à la formation, couverture sociale/droits Assedic.

- Une limitation du cumul des mandats dans le temps et dans les fonctions exercées par exemple, pas plus de deux mandats consécutifs, un mandat unique pour les parlementaires, les présidents des conseils régionaux et les maires des grandes villes...

Ces recommandations, qui doivent prévaloir pour les élus de la République, doivent également amener les associations, les syndicats et les partis politiques à interroger leurs propres règles de gouvernance.

Proposition 4 : Harmoniser les différents dispositifs existants pour aboutir à un service civique universel

L'idée d'un service civique, volontaire ou obligatoire, a fait son chemin chez les responsables politiques ces dernières années. Les débats sur son contenu, ses formes comme sur ses finalités, soulèvent une vraie question politique sur le projet que se donne la société en instaurant ce service. Il ne peut pas être la solution à tous les maux de la jeunesse. Il doit être avant tout un outil d'émancipation et d'autonomie des individus en même temps qu'une chance pour la société.

En instaurant un service civique universel, la volonté est de proposer des cadres pour favoriser l'engagement de tous, tout en veillant à donner un sens civique à cette expérience. Ce service pourrait trouver toute sa cohérence en étant associé au service d'orientation et d'insertion comme un des outils d'émancipation des jeunes.

La méthode consisterait à **élaborer une loi cadre** qui définisse le sens d'un service civique universel, qui crée les cadres de sa mise en œuvre et qui harmonise les dispositifs déjà existants. Toutes les possibilités sur la forme que peut prendre ce service civique universel doivent être étudiées notamment en évaluant les expériences déjà existantes (volontariat par exemple). Ce service civique devra pouvoir valoriser des engagements que les jeunes vivent déjà (en les considérant comme une part du service par exemple). Les organisations de jeunes devront être associées au travail d'élaboration de cette loi cadre.

PROPOSITIONS DU GROUPE C

1. Compte tenu des abstentions trop massives lors des différentes élections,

- Nous proposons de :
 - rendre le vote obligatoire avec reconnaissance du vote blanc.
 - pouvoir recourir au referendum national d'initiative populaire.
 - rendre plus interactifs les cours d'éducation à la citoyenneté par l'intervention d'élus, de syndicalistes, d'associations....

2. La conciliation d'une vie étudiante et lycéenne est difficilement compatible avec l'exercice de responsabilités associatives ou syndicales.

- Nous proposons la création d'un statut pour les étudiants et les lycéens dans des instances exécutives associatives et syndicales au sein de l'Université et du lycée visant à aménager des ressources, des horaires et donnant droit à une valorisation pédagogique

3. Pour favoriser le renouvellement des générations en politique,

- Nous proposons la limitation des mandats nationaux dans leurs durées comme dans l'âge de ceux qui l'exercent.

L'avis est partagé sur le cumul des mandats nationaux et locaux. Pour certains, le mandat unique national permettrait de concourir à cet objectif.

4. Près de 80% du droit appliqué dans les États membres est d'origine européenne. 57 % des Français se sont abstenus de voter aux élections européennes du 13 juin 2004.

- Nous proposons de :
 - renforcer l'Éducation à l'Europe en faisant connaître les programmes européens dans le cadre de l'éducation civique.
 - créer des partis politiques conformément au droit communautaire avec présentation d'une liste unique à l'échelle européenne.
 - développer le droit social européen (entreprises, sécurité sociale...)

5. Pour pérenniser la prise en compte de la parole des jeunes au sein du Conseil économique, social et environnemental

- Nous proposons de créer une représentation « jeunes » au sein du troisième collège des Conseils économiques et sociaux régionaux.

ANNEXE N° 4 :
REACTIONS ET QUESTIONS ECRITES DU PUBLIC
DES 2^{èmes} ASSISES NATIONALES DE LA JEUNESSE
DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

AVERTISSEMENT :

- Toutes les questions et observations écrites, formulées au cours des 2^{èmes} Assises nationales de la jeunesse sont ici reproduites.
- L'ordonnancement de ces contributions a fait l'objet d'un regroupement par grands sujets abordés. Il relève de la seule responsabilité de l'éditeur de ces actes.
- Les questions et observations écrites sont restituées dans leur formulation originale, sous réserve de la lisibilité de l'écriture manuscrite de leurs auteurs.

« L'EMPLOI DES JEUNES »

- **Nordine Lazeregue**, rapporteur des 2^{èmes} ANJ du CES

Dans le groupe B, avait été soulevée l'idée de créer un indicateur public qui révélerait l'évolution du recrutement des jeunes issus de l'université et que les entreprises cotées feraient figurer dans leur bilan social.

Cette suggestion nous avait été proposée par Hervé SERIEYX qui était notre grand témoin.

- **Loïc Jaegert**, Conseil national de la jeunesse

Quels que soit le mode et le type de formation, il s'agit de mettre en place des grilles de savoirs et de connaissances à acquérir, ainsi qu'un descriptif de leur mise en pratique, de leur mise en situations, par le développement des compétences.

Il s'agit, au sein de tous les cursus, de développer la prise d'initiative et la recherche d'autonomie qui mènent finalement à la compétence.

Concrètement, il s'agit de développer des tuteurs référents par branche et secteur d'activités, de sensibiliser à l'entrepreneuriat, de simplifier les procédures administratives pour la création d'entreprise, de créer des fondations d'insertion, des pépinières, des plates-formes investisseurs-créateurs.

- **Un participant**

Vision particulièrement fautive de l'université dans les propositions.

- Quelle place pour la réorientation du travailleur dans ce système pro ?
- Comment garantir la dualité formation/recherche ?
- Quelle implication de l'entreprise dans cette vision de formation ?

- **Un participant**

Articulation entre le vertical et l'horizontal :

- 80 % des financements des missions locales viennent du terrain. Pourquoi vouloir tout piloter par le haut ?
- Pourquoi les expériences de terrain ne sont-elles pas connues et partagées ? Expérience des comités locaux d'aide aux projets en région Nord-Pas-de-Calais depuis 1982.

- **Un participant**

L'Association « Le café de l'avenir » organise des rencontres entre jeunes diplômés en recherche d'emploi et professionnels de l'entreprise :

- Quels moyens, quels dispositifs pour les diplômés et surdiplômés qui ont passé 5, 6, 7 ans à l'université et qui sont en constat d'échec ?
- Comment mettre fin à cet énorme gâchis ?

- **Un participant**

Il a été question d'un « service public de l'orientation ». Mais celui-ci existe déjà, comme on peut le voir dans les universités et les lycées, avec les CIO.

Le problème vient plutôt du financement de ce service public, dont le manque de fonds empêche la pleine utilisation par les jeunes. Dès lors, il convient de s'interroger quant au financement de ce service public de l'orientation, de sa nature comme de sa qualité. De même, dans les lycées, le nombre de conseillers-psychologues d'orientation ne cesse de baisser, comme le nombre de postes dans l'Éducation qui, depuis 7 ans maintenant, est en baisse constante. Du coup, il me semble que ces Assises nationales de la jeunesse doivent pointer la nécessité d'un réinvestissement massif de l'État dans les services de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de l'orientation.

- **Un participant**

- Y aurait-il un plafond maximum pour l'allocation remboursable proposée par un groupe préparatoire ?
- Cela serait-il une forme de substitution au prêt étudiant ?

- **Un participant**

Le recours à des formes d'emplois atypiques est-il une solution ? Qu'en est-il de la flexibilité ? Quelle forme de flexibilité est la plus adaptée ? Pourquoi ?

- **Un participant**

Vous voulez développer les stages pendant les études. Cependant, avec la gratification des stages, certains étudiants, sous la pression des entreprises, doivent couper leurs conventions (donc pas de gratification) et cela crée des inégalités entre les étudiants boursiers et les autres.

(Je précise que je suis étudiante en 1ère année d'éducateur spécialisé et que les stages sont obligatoires pour valider mon année).

- **Francis Lécuse**, CESR Nord-Pas-de-Calais

1) Maturité, pertinence, réalisme et utopie des propos tenus ce matin.

2) Dans un contexte de coupes sombres des moyens humains et économiques de l'État (RGPP) : Qui fait quoi ? Qui paye quoi ?

Les collectivités territoriales (Régions et Conseils généraux) n'ont pas encore pris en charge ce désengagement de l'État (école, santé, emploi, logement...).

Le risque : renforcer les inégalités.

- **Un participant**

Le chèque-formation inversement proportionnel à la formation initiale ne risque-t-il pas de minimiser l'importance de la formation initiale ?

Ce serait un grave danger puisque, sans nier l'utilité de la formation tout au long de la vie, toutes les études montrent les difficultés qu'ont celles et ceux qui ont commencé à travailler jeunes, à s'engager dans une formation complémentaire.

- **Jérôme Boesch**, ATD Quart Monde (Lille)

Pouvez-vous expliquer le chèque formation ? À qui s'adresse t-il ? Pourquoi un jeune déscolarisé doit-il attendre un an avant de pouvoir bénéficier d'un suivi par la mission locale ?

- **Un participant**

La proposition de permettre aux jeunes de définir leur orientation professionnelle au seul regard des débouchés ne paraît pas pertinente.

Laissons aux jeunes la capacité d'imaginer leur avenir sans la pression d'une intégration à tout prix.

Il est nécessaire de permettre un cadre sécurisé où les jeunes peuvent tester, imaginer et définir un projet professionnel : un cadre financier via une couverture, un cadre d'accompagnement pour des structures d'économie sociale et un cadre de réflexion collectif.

- **Benoît**, étudiant

Quels sont les outils pour reconnaître et valoriser les compétences des jeunes, et notamment ceux issus d'une formation universitaire ?

- **Un participant**

Dans les propos du groupe préparatoire A, on entend que les jeunes ne veulent pas qu'on décide à leur place, mais qu'ils aimeraient - et ça semble légitime - faire des choix, accéder à des responsabilités, dès le collège, dès le

lycée, développer des capacités d'initiative. Cela commence logiquement par choisir sa filière.

C'est pourquoi, comme il a très bien été souligné, éclairer des choix semble largement préférable à décider à la place des jeunes.

Dans ce contexte, la proposition de réguler l'entrée à l'université - qui plus est en fonction de débouchés fluctuants - ne semble-t-elle pas décalée ?

- **Gaël**, ATD Quart Monde (Lille)

Pourquoi réfléchir à ce projet ? À quoi servez-vous ?

- **Guillaume Culorier**, ATD Quart Monde (La Flèche)

Les responsabilités des jeunes en associations, collèges et lycées existent déjà et je ne vois pas comment on pourrait créer d'autres clubs associatifs et des responsables.

- **Un participant**

Si le jeune essaie d'aller seul à la mission locale mais qu'il n'arrive pas à y aller par lui-même, y aurait-il un moyen d'accompagnement du jeune ?

- **Géraldine Miralles**, Confédération Force ouvrière

L'amélioration de la protection sociale étudiante ? Cette piste n'a pas été évoquée il me semble : favoriser les conditions de vie pour améliorer les études (soins, pouvoir d'achat ;).

La sensibilisation à l'orientation dès le collège et au monde du travail. Qui ? Professionnels extérieurs ? Professeurs eux-mêmes ?

Agence ou Service public de l'orientation et de l'insertion :

- Définition des rôles par rapport aux autres structures ?
- Compétence et financement : régions ? départements ? communes ?

- **Question pour le groupe B**, à l'attention de Julie Coudry

Pouvez-vous préciser la notion de « couverture universelle d'émancipation de la jeunesse » ?

On a l'impression que cela s'apparente à une garantie pour tous les étudiants, sans condition (salaire pour les jeunes).

Dites-moi que ce n'est pas ça !

- **Un participant**

Vous désirez, entre autres, améliorer la relation entre étudiant en université et monde du travail (les entreprises). Le monde du travail se concentre-t-il uniquement sur les entreprises ?

Pouvons-nous donc sous-entendre qu'on tente d'amener les étudiants vers les entreprises ?

- **Dominique Auvigne et Nicolas Richard**, professeurs au lycée Jean Macé de Vitry-sur-Seine (94)

Oui, il faut des statistiques fiables sur les débouchés des filières (temps moyen d'embauche/1er salaire, etc.)

Oui, les lycées doivent obligatoirement tenir un album de suivi sur leurs élèves, sorte de carnet d'adresses !

Nous faisons ça avec nos petites mains, et nous attendons un soutien depuis 10 ans !

Soyons clairs, les filières STG et professionnelles sont aujourd'hui remplies par « défaut », avec les moins bons élèves.

- **Dominique Auvigne**, professeur de sciences économiques et sociales au lycée Jean Macé de Vitry-sur-Seine (94)

Il ressort des propos tenus au cours de cette matinée que le rôle des enseignants vis-à-vis de l'emploi a été complètement occulté.

Pourtant, nous « coachons » les élèves ou les étudiants. Comment intégrez-vous les enseignants dans votre réflexion ?

- **Sabine Mairesse**, salariée PBM et déléguée syndicale CFG-CGC

- Le Plan de cohésion sociale 2005 de Jean-Louis Borloo vise, notamment à travers les maisons de l'emploi, à fédérer les acteurs existants et faire converger les efforts nationaux au niveau local en matière d'emploi. En 2007, intégration des missions locales aux maisons de l'emploi.

- Ne serait-ce pas le moment que nos gouvernants donnent la crédibilité nécessaire aux maisons de l'emploi pour agir sur les missions qui leur sont théoriquement confiées. À savoir : établir un diagnostic du territoire, aider et favoriser l'emploi au niveau local, impulser la création et le développement de l'activité. Il semble que les maisons de l'emploi soient encore loin de remplir notamment le 3e axe, en particulier par un mauvais cadrage de l'échange, au niveau local, avec les entrepreneurs, les réseaux d'entrepreneurs et les créateurs d'entreprise potentiels.

- Ne réinventons pas une structure nouvelle alors qu'elle existe. Une spécificité « jeune » ne reflèterait-elle pas cette compartimentation de la société que nous souhaitons apparemment tant éviter ?

- **Odile Marchal, DG ANPE**

La problématique des étudiants a été largement évoquée pendant cette journée. Attention à ne pas transformer les Assises nationales de la jeunesse en « Assises nationale de la jeunesse étudiante ».

- Quid des jeunes sans emploi ?
- Quelle parole pour eux ? Ils ne sont pas représentés ! Les étudiants représentent 10 % à peine des jeunes inscrits à l'ANPE... et les autres ?

« **LE LOGEMENT DES JEUNES** »

• **Un participant**

Certains logements locatifs ont leur loyer qui s'adapte selon les saisons. Limiter ces hausses temporaires amènerait peut-être les propriétaires à louer plus volontairement en dehors des périodes à prix fous ?

Exemple : Pierre et Vacances pousse au départ ses locataires en augmentant leurs tarifs du simple au double, voire au triple !

• **Marie**, ATD Quart Monde et Les jeunes verts

La construction massive de cités universitaires n'est pas la solution. Il y a certes un fort besoin de logements, mais plusieurs alternatives peuvent et doivent être prises :

- d'abord un plafonnement du montant des cautions ;
- la lutte contre la discrimination de l'accès au logement, pour des questions ethniques aussi bien que sociales. Il est plus difficile d'accéder au logement lorsque l'on est pauvre que lorsque l'on est riche culturellement ou économiquement ;
- parce qu'il est possible de promouvoir d'autres modes d'habitation, notamment par l'application de la loi de réquisition. Mais également et surtout par l'habitat coopératif, qui permet de lier mixité générationnelle et sociale, notamment en liant étudiants et jeunes travailleurs, qui ne doivent pas être séparés. Pour la construction d'une société unie, le HQE n'est pas non plus la solution. Il est nécessaire de développer des logements neutres, sinon positifs, en consommation d'énergie.

• **Thien-Anh**, étudiante

Aujourd'hui, aucune aide au logement ne tient compte du niveau de vie et particulièrement du prix du loyer par ville/région.

En effet, pour une même surface, le prix d'un loyer en province et celui à Paris par exemple passe facilement du simple au double.

Repenser des aides en fonction de cette problématique permettrait de réduire plusieurs inégalités, notamment pour un étudiant qui aimerait faire ses études en région parisienne et qui serait contraint à les faire autre part par manque de moyen.

• **Un élève du Collège Marie Curie**

Ne pourrait-on pas créer une association, dans les résidences, par exemple, pour rassembler tous les bailleurs et pour qu'ils puissent discuter de leurs problèmes à l'intérieur même du système ?

- **Lucas JOURDAIN**, UNEF

Beaucoup de propositions ont été faites pour améliorer l'accès des jeunes au parc locatif privé. Cela est utile et nécessaire, mais ne doit pas remplacer l'engagement de l'État dans la construction et le financement d'aides aux locataires (cautionnement, APL...)

- **Un participant**

Valérie Péresse a annoncé que les casernes allaient être transformées en cités universitaires. Cela permettra d'augmenter le nombre de chambres.

- Qu'en pensez-vous ?
- Que pensez-vous du fait que les casernes soient éloignées des campus, alors même que Nicolas Sarkozy a attribué 15 milliards en plus pour le Plan Campus. Ce campus où devraient se trouver au même endroit : logements, magasins, sports, lieux universitaires... de la vie, quoi !

- **Un participant**

Dans le souci d'une approche et d'une implication dans la vie de la cité, que les jeunes intègrent les conseils de quartiers. Bon apprentissage citoyen du lien intergénérationnel et lieu d'expression incomparable sur l'évolution de la ville.

- **Allan** (Paris X)

Étant donné la situation des jeunes face au coût de l'immobilier et celle des anciens face à la solitude, peut-on imaginer une aide intergénérationnelle, apportant ainsi une réponse, et à la solitude, et aux problèmes de parc locatif.

- **Un participant**

À propos de logement étudiant au Mans : l'université et le Maine-Habitat ont un accord pour des logements à 20 minutes de l'université, pour 150 euros par mois. Ce sont des logements assez importants.

- **Un participant**

Avez-vous abordé la question de l'expulsion sans relogement ? Qui sépare des familles ? Certains bénéficiaires de minima sociaux n'ont pas accès aux HLM sous prétexte qu'ils n'ont pas assez de ressources ! Quelles solutions ?

- **Un participant**

Dans le cadre de la restructuration de l'armée française, on sait que, dans les prochaines années, de nombreuses casernes, dans des villes universitaires, vont se libérer :

- L'État peut-il permettre de transformer ces bâtiments en logement étudiant ?

- Peut-on centraliser les offres de logements étudiants et de logements jeunes entre particuliers sans frais d'agence au sein d'une antenne spécifique dans les facultés et les missions locales de jeunesse ?

- **Un participant**

Pourquoi penser que l'État peut répondre à la question du logement avec les contraintes liées notamment au déficit.

Je pense que les acteurs économiques doivent participer via un fonds de solidarité qui existe déjà : voir LMDE+BNP

- **Sylvie RUCHETON**, chargée de la vie quotidienne des apprentis à l'APCM

Les apprentis rencontrent un double problème de logement : en CFA/entreprise, ils n'ont aucune possibilité d'aide pour répondre à leurs problèmes !

Comment enclencher une réflexion et avec quels partenaires ?

- Lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine (94)

Comment peut-on transformer l'exclusion des jeunes en une intégration ?

- **Un participant**

Réduire/limiter les prix des locations : il faut que les tarifs de locations correspondent à la réalité, et non à la spéculation du marché.

- **Vanessa FAVARO**, membre d'un groupe préparatoire des 2^{èmes} ANJ du CES, La mutuelle des étudiants

Comme nous l'avons vu dans le premier débat, les jeunes ont besoin d'avoir accès à l'autonomie.

L'hébergement contre services, c'est une solution en trompe-l'œil qui nous permet de partir de chez nos parents pour mieux aller vivre chez une personne âgée. Non merci !

Construisons un maximum de logements pour les jeunes, gérés par des bailleurs publics.

- **Un participant**

Il existe une agence unique du logement pour les étudiants : le CROUS.

Dans la perspective de mettre en place une agence pour l'ensemble de la population, ne faudrait-il pas utiliser l'outil d'expertise et le service social aux étudiants qu'est le CROUS ?

Dans les propositions, il est question de généraliser le dispositif GRL en remplacement du Loca-Pass.

Ce nouveau dispositif, à dimension assurantielle, coûte au propriétaire et au locataire. Il n'y a, de plus, aucune assurance quant à la possibilité pour les étudiants résidant en chambres universitaires (CROUS) d'accéder à ce dispositif.

À l'inverse du processus proposé, ne serait-il pas plus utile et efficace d'élargir l'accès au Loca-Pass à tous les jeunes ?

- **Christine BACRO**, chargée de projet pour la Mission locale du Grand Amiénois

Avant la signature d'un bail, se pose parfois la question de l'hébergement d'urgence. Quelle solution pour améliorer les dispositifs existants ?

En zone rurale, il n'existe parfois aucun centre d'hébergement d'urgence.

LES JEUNES ET LE MONDE DE DEMAIN

- **Loïc JAEGERT**, Conseil national de la jeunesse

Afin d'encourager le renouvellement de la classe politique, il faut que les organisations politiques acceptent de s'interroger sur leurs propres règles de gouvernance.

Limiter le cumul des mandats permettra de renforcer le statut de l' élu durant son mandat, à travers : une revalorisation des rémunérations (dans la plus grande transparence), un droit de cotiser socialement, des facilités de retour à l'emploi.

- **Benoît CONLEY**, Confédération étudiante

Comment réellement intégrer les jeunes dans la prise de décision dans notre pays ?

- **Lucie BOUSSER**, présidente de l'Union nationale lycéenne

On constate aujourd'hui que les lycéens n'ont aucun statut, ni pour le lycéen de base, ni pour l' élu lycéen. En effet, nous avons des instances de démocratie lycéenne où les représentants lycéens ne bénéficient d'aucune aide et cette aide, dont nous avons besoin, passe par la mise en place d'un statut d' élu.

Le constat est actuellement pire, car il n'y a même pas de droit syndical pour les lycéens. Les lycéens ont besoin d'un statut incluant le droit syndical pour s'engager dans la société.

- **Un participant**

Je voudrais juste savoir pourquoi la jeunesse s'exile dans les pays anglo-saxons ?

- **Un participant**

Ne croyez-vous pas que, justement, ce pourrait être le rôle de certains sites, et davantage le rôle des médias, que d'informer, voire d'éduquer les jeunes sur les questions environnementales ?

- **Un participant**

Pourquoi les représentants des groupes préparatoires ne semblent pas représenter l'image de la France de demain ? Vous avez oublié cette France diversifiée. La société future.

- **Lucie BOUSSER**, présidente de l'Union nationale lycéenne

Au lieu de rendre le vote obligatoire, ne serait-il pas mieux de sensibiliser les jeunes à l'importance de leur participation ?

Cela permettrait d'avoir des gens qui savent pourquoi ils votent et non des moutons qui participent, sans aucune réflexion sur les conséquences de leur vote.

- **Florent COSIALLS**, Lycée Jean Macé à Vitry-sur-Seine (94)

Serait-il bon de permettre aux jeunes ayant fait le « service civique » d'obtenir des avantages :

- réduction sur le permis de conduire,
- facilité de logement,
- aide plus importante (transport, santé...).

Cela pourrait motiver au service civique.

- **Un participant**

Il existe des élections parmi les usagers des établissements de l'enseignement secondaire et supérieur. Pour que ces mandats puissent être effectivement exercés, il faut reconnaître un statut de représentativité aux organisations élues.

Aussi, faut-il systématiquement associer ces organisations à la définition des politiques locales et nationales et leur donner les moyens financiers, matériels et immatériels pour mener à bien leur travail.

- **Un participant**

Les jeunes et le monde de demain. Quelle est la place des jeunes dans le processus de mondialisation ?

- **Laetitia COMBE**, volontaire associative au Secours catholique à Angers

Je me fais une observation : participant aux Assises nationales de la jeunesse, j'observe que la moyenne d'âge des rapporteurs est plutôt élevée.

On a beaucoup parlé des jeunes sortis « sans diplôme ». Ayant été concernée par cette situation, je parle donc en connaissance de cause. Il faut parler du DAEU.

Je souhaiterais qu'il soit plus connu et que les années d'expériences professionnelles demandées par les facultés soient plus valorisées.

Sur le volontariat, où le situer ? Entre un « bénévole de luxe » ou un « salarié au rabais » ? Il est important de faire reconnaître ce statut.

Je vis cela comme une expérience humaine riche, une vraie valeur ajoutée.

Il pourrait être intéressant de proposer cette année dans le cursus entre le lycée et l'université ; après ou avant, pour permettre au jeune de mûrir un projet ou une réflexion.

Il faut mieux communiquer sur le volontariat au niveau des lycées, au moment des choix et orientations ; informer plus clairement sur les différentes formes de volontariat.

ANNEXE N° 5 :
INTERVENTIONS DES PORTE-PAROLE
DES 2^{èmes} ASSISES NATIONALES DE LA JEUNESSE
DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DANS LE CADRE DE LA JOURNEE MONDIALE
DU REFUS DE LA MISERE

17 octobre 2008
Parvis des Droits de l'Homme – Trocadéro - Paris

Introduction par François Perrot

Aujourd'hui, à quelques pas d'ici, nous étions plus de 800 jeunes réunis dans l'enceinte du Conseil économique, social et environnemental afin de prendre part aux 2^es Assises nationales de la Jeunesse. Ces Assises organisées par et pour des jeunes constituent un moment unique où la jeunesse se retrouve pour discuter de ses attentes, de ses difficultés, de son avenir et faire bouger les lignes.

Collégiens, lycéens, étudiants, jeunes professionnels, représentants d'associations, de syndicats lycéens, membres d'organismes d'aide aux plus démunis, salariés d'entreprises, ou jeunes élus, nous avons passé ensemble une journée à débattre de notre jeunesse, avec comme fil rouge la lutte contre l'exclusion.

Cette journée s'est faite avec le même désir qui anime la démarche qui est la vôtre, ici, ce soir, sur l'Esplanade du Trocadéro, celui de se rassembler pour refuser la misère. C'est pourquoi nous avons voulu, en nombre, venir vous rejoindre ce soir pour affirmer ensemble notre refus de la misère.

Nous faisons partie tous ici de ceux qui voient dans la misère une violation de la dignité humaine, une forme de négation de l'honneur de l'homme que nous souhaiterions un jour contempler dans un musée comme le symbole d'une société qui a progressé.

La misère n'épargne pas la jeunesse. Elle est vécue sous des formes variées qui marquent du sceau de l'exclusion de nombreux jeunes très tôt dans leur vie: c'est l'exclusion du système scolaire, l'incapacité à trouver un logement, l'exclusion du monde du travail, la fuite dans la drogue et l'alcool, la solitude et la désocialisation. Nous savons que la misère peut potentiellement tous nous toucher, sous des formes différentes, mais de façon tout aussi déterminante pour chacun de nous.

Nous avons tous, là où nous sommes, dans nos milieux respectifs, une certaine responsabilité. Cette responsabilité est celle de parler suffisamment fort et distinctement à la fois pour témoigner de notre solidarité envers ceux que la

pauvreté condamne au silence et pour faire entendre auprès de décideurs politiques notre refus de la situation actuelle.

Eveiller les consciences et faire émerger des propositions claires pour combattre l'exclusion, c'est ce que nous avons voulu faire aujourd'hui, dans l'enceinte du Conseil économique social et environnemental, ce lieu qui a permis à de nombreux combattants de l'exclusion sociale de tracer les voies d'une politique nationale au service des plus démunis. Nous pensons en particulier au Père Wrésinski, fondateur d'ATD-Quart Monde et initiateur de cette journée du refus de la misère, qui rédigea en 1987 un rapport sur la « Grande précarité économique et sociale », qui marqua les esprits et contribua à faire prendre conscience du non sens que de se penser comme une société avancée si la misère persiste. Nous pensons également au travail de Geneviève de Gaulle-Anthonioz au milieu des années 90 sur l'orientation des politiques publiques en faveur des plus pauvres, ainsi qu'aux nombreuses idées qui n'ont cessé de germer depuis, sous la présidence de Jacques Dermagne.

Les personnes qui m'entourent sur l'estrade et bien d'autres ici sur l'Esplanade ont participé au cours de ces derniers mois à la préparation de propositions concrètes que nous avons discutées aujourd'hui et adressées publiquement et fortement à nos décideurs politiques et notamment aux trois ministres qui sont venus participer aux Assises.

Je laisse maintenant la parole à trois autres participants, Nordine, Marko et Anthony, afin qu'ils partagent avec vous quelques unes des propositions réunies autour de 3 thèmes – l'emploi, le logement et l'avenir des jeunes.

Allocution de Nordine Lazeregue sur « L'emploi des jeunes »

La France a l'un des plus haut taux de chômage des jeunes de toutes l'Europe.

Comment changer cette situation qui ne doit plus durer ?

Voici quelques propositions concrètes et applicables immédiatement pour aider les jeunes à trouver un travail adapté à leurs aspirations.

Nous préconisant que les 18 /25 ans puissent percevoir une aide financière de la part de la société, pour pouvoir poursuivre leur formation et parvenir à une plus grande autonomie.

Il faut encourager les bonnes volontés !

Nous proposons aussi, que les entreprises soient d'avantage associées à la formation, avec plus d'échange entre ces derniers.

Et pour finir, une proposition importante, qui revendique un temps égale de formation pour chaque jeunes et utilisable tout au long de la vie.

Voilà avec quoi nous allons nous battre contre les nombreux obstacles existants qui aujourd'hui encore plus qu'hier, excluent les jeunes de l'emploi.

Allocution de Marko Vagic sur « Le logement des jeunes »

La crise du logement touche toutes les catégories de populations notamment les plus démunies. Face à ce défi, nous proposons 3 idées :

1 La création d'un service public national de l'habitat pour rendre effectif le droit au logement

Ceci afin de rendre les politiques publiques plus efficaces, avec un diagnostic régulier et transparent de la situation du logement et de son évolution.

2 La création d'une instance d'intermédiation entre bailleurs et locataires

Cette instance a pour objectif d'encourager les propriétaires à louer davantage, notamment à des jeunes tout en bénéficiant de garanties comme :

- la présélection des locataires ou colocataires,
- la conciliation en cas de litige,
- la surveillance de la qualité du logement :
- en participant à l'état des lieux d'entrée et de sortie,
- allégement fiscal par l'attribution de crédits de rénovation/aménagement, ainsi qu'une offre de conseil pour la réalisation des travaux.

Pour que cette instance constitue une réelle garantie, elle doit être cosignataire du bail.

3 La mise en place d'une garantie de caution

Cette disposition vient compléter les deux propositions précédentes. La caution est le passage obligé pour toute personne souhaitant accéder à un logement et en constitue le premier frein.

Nous proposons la promotion auprès du grand public (bailleurs, jeunes...) de tous les systèmes de cautionnement garantis par l'Etat.

Allocution d'Anthony Douet sur « Les jeunes et le monde de demain »

Si nous voulons une France plus solidaire, il faut que chaque entité soit représentée et écoutée. La jeunesse doit ainsi prendre toute sa place au sein de la société. Cet engagement garantira le développement d'une société ouverte, solidaire et équitable.

Nous proposons donc d'adopter une loi cadre sur l'engagement des jeunes en France et en Europe :

- en développant les organisations en lien avec la jeunesse ;
- en renforçant la place des jeunes au niveau des instances décisionnelles, notamment au Conseil Economique et Social ;
- en harmonisant les différents dispositifs existants pour aboutir à un Service Civique Universel qui sera un outil d'émancipation et d'autonomie des individus.

Nous avons choisi cette proposition phare qui porte sur l'engagement afin que chaque personne trouve sa place dans notre pays. Puisque souvent, lorsque l'on s'engage pour les autres, c'est que tout va bien pour soi. Egalement, on peut très bien se sentir mieux lors d'un moment difficile, en aidant autrui. L'engagement peut-être un cercle vertueux. Faire que chacun trouve sa place au cœur de la société, ne peut-être que bénéfique pour nous tous.

ANNEXE N° 6 :
BIOGRAPHIES DES 17 PORTE-PAROLE

Les 80 jeunes préparateurs désignés par le Conseil ont été répartis au sein de 3 groupes de travail. Chaque groupe était animé par un « témoin ». Anciens membres du Conseil, les Témoins, MM. Jean Bastide, Jean Miot et Hervé Serieyx avaient pour mission, sans influencer les débats, de permettre à chaque jeune de trouver pleinement sa place au sein du groupe et d'exprimer en toute liberté ses convictions, Ils étaient assistés de trois attachés du Conseil, Mme Céline Gomez et MM. Fabrice Bergeron et Didier Mariani.

Les préparateurs ont désigné, en leur sein, 17 porte-parole pour présenter leurs propositions lors des Assises du 17 octobre 2008.

1) Groupe A

• **Aurélié Collin**

Aurélié Collin est directrice générale du Centre de Formation des Professionnels de la Gastronomie (CEPROC) à Paris.

Désigné par le groupe de l'Artisanat du Conseil économique, social et environnemental, elle était rapporteur des 1ères Assises nationales de la jeunesse de septembre 2006.

• **François Dubrau**

François a grandi à Créteil puis a suivi des études d'économie et de gestion. Il travaille aujourd'hui sur la protection des consommateurs de produits financiers.

François a fait le choix de l'engagement suite au débat sur la Constitution européenne. Il est vice-président de l'association Actenses, dont l'objectif est de montrer que les jeunes ont du talent. Actenses élabore des préconisations de politique publique sur les thèmes qui touchent les jeunes (éducation, mais aussi emploi, protection sociale...) ainsi que des programmes de parrainage d'aide à l'orientation pour les lycéens. Ces programmes concernent 400 élèves.

Aux côtés des autres membres, François y développe ces différentes initiatives et co-anime un groupe de travail sur les modalités d'engagement des jeunes et leur place en politique. Il est l'un des principaux porte-parole de l'association.

Il a rejoint les Assises nationales de la jeunesse en 2007.

• **Frédéric Mazallon**

Frédéric Mazallon est originaire de Lyon et habite dans les Hauts-de-Seine à Colombes. Il a effectué des études en sciences politiques, droit et économie.

Il travaille aujourd'hui à la Direction production ingénierie d'EDF. Cette Entreprise, qui a participé aux premières Assises nationales de la jeunesse, l'a désigné pour cette seconde édition.

- **François Perrot**

François est originaire d'Agen où il a grandi avant d'entrer en école de commerce, à l'ESSEC, à Paris. Tout au long de sa scolarité, il s'est fortement engagé sur des sujets liés à l'éducation et notamment à l'enseignement du développement durable, en créant plusieurs associations portant sur la sensibilisation des étudiants et des managers d'entreprise à cet enjeu.

Il poursuit actuellement un doctorat en économie, à l'École Polytechnique, sur le thème de l'accès au logement pour les personnes pauvres, dans les pays émergents. Pour réaliser sa thèse, il collabore avec l'entreprise Lafarge dans le développement d'initiatives visant à faciliter l'accès à un logement décent pour des personnes à très faibles revenus, notamment à travers le microcrédit. Il passe ainsi une grande partie de son temps en Asie, principalement en Indonésie.

François a été désigné pour préparer les 2^{èmes} ANJ par le Président du CES national.

- **Marko Vagic**

Après sa formation d'architecte d'intérieur en 1997 à l'École Boulle, il s'installe en profession libérale, parallèlement à cela il poursuit ses études d'architecte DPLG qu'il obtient en 2002. En 2005, il crée l'Atelier UNZA Architecture. Marko a été désigné pour préparer les 2^{ème} ANJ par le Groupe des Professions Libérales du CES.

2) Groupe B

- **Julie Coudry**

Julie Coudry est aujourd'hui directrice générale de LA MANU qu'elle a fondée en mai 2008. Jusqu'en mai 2008, elle occupait la fonction de présidente de la Confédération étudiante dont elle est l'une des fondatrices en mars 2003. En 2006 elle est une des porte-parole du mouvement contre le CPE et la Confédération étudiante devient, la même année, une organisation nationale représentative, du jamais vu en 3 ans. Elle est l'artisan de l'inscription dans la loi LRU de l'insertion professionnelle comme la 3^{ème} mission de l'Université. Julie Coudry a depuis participé activement, en 2006 et en 2007, aux Assises de la jeunesse au Conseil économique, social et environnemental de la République.

- **Ronan Dubois**

Volontaire permanent du Mouvement ATD Quart Monde depuis 2003, lutte auprès des familles les plus pauvres et les plus exclues en dénonçant la misère comme violation des Droits de l'homme et agit pour que soient respectés les droits fondamentaux de chacun. Les pouvoirs publics doivent comprendre que pour détruire la misère, les plus pauvres doivent être au cœur de la réflexion. « Qui mieux qu'eux peuvent exprimer et comprendre ce qu'ils vivent... »

- **Éric Dohollou**

Ancien Secrétaire national du Conseil de la jeunesse, c'est à 19 ans que son engagement commence, après une élection au Conseil régional des Jeunes Poitou-Charentes.

Vendeur de profession dès l'âge de 16 ans, via des études de commerce par alternance - titulaire de trois diplômes dans ce domaine - il est aujourd'hui sur le projet d'ouvrir son propre commerce, au centre de sa ville de Saintes (Charente-Maritime).

Eric Dohollou est Président Fondateur de l'association Cœur d'Elu et également militant au sein d'un parti politique.

- **Isabelle Remars**

Avant même de terminer sa maîtrise d'Administration Economique et Sociale, Isabelle dirige une start-up (NTIC - 1996) absorbée par une filiale japonaise (en 1998), et dont elle devient le n°2 en France.

Proche du milieu associatif, elle décide dès 2000 de mettre à disposition ses compétences entrepreneuriales auprès des associations. Elle devient consultante puis crée « Kapella » en 2005 (activité hébergée par une coopérative d'activités et d'emplois). En 2008, elle intègre le Crédit Coopératif en tant que chargée de clientèle pour le secteur associatif.

Bénévole engagée depuis toujours, Isabelle est secrétaire de l'association LILAVIE qui édite un journal d'actualité pour les personnes en difficultés avec la lecture (www.lilavie.fr) et est également co-présidente de l'association ECHOTRI, chantier d'insertion (Le Mans - 72), qui collecte et trie les papiers de bureau (recyclage/développement durable).

Isabelle a été désignée pour préparer les premières et deuxièmes Assises nationales de la jeunesse par le groupe de la coopération du CES.

- **Alice Lapray**

Cursus en droit, Master 2 droit communautaire européen, à Montpellier. Aujourd'hui fonctionnaire à la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

En parallèle de ce cursus, membre du conseil d'administration d'ECUME, ensemble choral universitaire de Montpellier, chorale interuniversitaire, depuis 2002.

En qualité de représentante d'ECUME, membre du conseil d'administration d'ANIMAFAC, réseau d'associations étudiantes, depuis 2004. Désormais vice-présidente d'Animafac, depuis juin 2007.

Désignée par le groupe des associations du CES de la République pour les Assises de la jeunesse.

- **Grégory Huchon**

Depuis l'âge de 14 ans, Grégory milite au sein du MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne). Après des responsabilités au sein de la section départementale du Morbihan de 1997 à 2000, au sein de la section régionale de Bretagne de 2001 à 2004, il est élu secrétaire général du MRJC de septembre 2004 à septembre 2007. Durant cette dernière période, il occupe également la vice-présidence jeunesse du CNAJEP (Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire).

Diplômé d'une école d'aménagement et de développement territorial, Grégory est aujourd'hui salarié dans le secteur de l'économie sociale en Bretagne. Il participe pour la deuxième année consécutive aux travaux préparatoires des Assises nationales de la jeunesse.

- **Nordine Lazeregue**

Ancien animateur de quartier populaire, Nordine est originaire du bassin minier à la frontière allemande et a fait des études scientifiques et économiques. Il s'est engagé sur plusieurs fronts :

Dans un premier temps, il fut vice président du conseil de vie de son lycée tout en étant président d'une association locale. Puis, il intégrera le Conseil National de la Jeunesse, dont il deviendra le président d'une commission forte en débat, celle de la cohésion sociale.

Aujourd'hui, il travaille pour l'industrie pharmaceutique sur Paris et a préparé ces 2^{èmes} Assises nationales de la jeunesse suite à sa désignation par le président du CES de la République, Jacques Dermagne.

3) **Groupe C**

- **Cécile Nicolas**

À la suite d'études en communication, Cécile a passé une formation en esthétique par le biais de l'apprentissage et de l'alternance. Après quelques années d'expériences professionnelles, son ancien CFA la recrute pour enseigner son corps de métier et transmettre son savoir-faire, et cela durant quatre années.

Ensuite, elle part pour une année au Canada afin de participer à l'ouverture d'une « Master Franchise » comme Responsable esthétique & formatrice de la marque.

De retour en France, elle intègre un CFA de la ville de Paris et développe la section esthétique du préapprentissage au BP. Responsable de cette section et développeur de l'apprentissage, elle y enseigne, recrute et place les jeunes au sein des entreprises.

Cécile Nicolas a été désignée pour préparer les 2^{èmes} Assises de la jeunesse, groupe C du CES.

- **Olivier Esteban**

À l'issue de son doctorat en informatique, Olivier intègre la Société Airbus France où il participe au développement des simulateurs de cockpit de la famille Airbus A330/A340. Il rejoint ensuite le Bureau d'études en tant que concepteur système dans le domaine des Commandes de Vol. Aujourd'hui Olivier est managé à la ligne d'assemblage finale des Airbus A330/A340.

Dès son arrivée dans la société Airbus, Olivier a œuvré dans le partenariat social au sein de la CFTC. Il est présent sur les sites de production du géant de l'aéronautique où il représente la CFTC. Parallèlement à ce rôle opérationnel, il siège au Comité d'Entreprise Airbus Toulouse, au Comité Central d'Entreprise Airbus France mais aussi au Comité Européen Airbus. Il est actuellement Vice-président de la CFTC Airbus.

Olivier a été désigné pour préparer les 2^{èmes} Assises nationales de la jeunesse par le Groupe de la CFTC du CES.

- **Julie Urbach**

Julie est diplômée d'une licence en information - communication à l'université de Paris 3 où elle a également été élue au Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU).

Avec la conviction que les choses peuvent aller mieux demain, elle fait très tôt le choix de s'engager au sein de la Confédération Etudiante, jeune syndicat étudiant qui bouscule les ordres établis dans le milieu universitaire. D'abord militante puis responsable dans son université, elle a ensuite été secrétaire nationale pendant 2 ans.

Cette année, elle a intégré la rédaction du site nonfiction.fr, le quotidien des livres et des idées, et prépare les concours d'entrée aux écoles de journalisme.

Julie participe cette année à la préparation des 2^{èmes} Assises nationales de la jeunesse du CES.

- **Anthony Douet**

Il étudie actuellement en Master 2^{ème} année de géographie, mention « Espaces et sociétés », spécialité « diagnostic socio-spatial, enjeux environnementaux et prospective territoriale » à l'Université de Poitiers. Il est aussi titulaire d'une maîtrise d'Histoire, diplômé du Centre d'Etudes Supérieures en Civilisation Médiévale.

Il s'engage dès sa majorité au sein du Conseil Départemental de la Jeunesse de la Charente où il représente la jeunesse socialiste de son département. En 2005, il devient coordinateur du C.D.J. et titulaire au Conseil National de la Jeunesse. De nouveau titulaire au CNJ après le renouvellement de juin 2006, il devient Secrétaire National chargé de la coordination du Conseil, en relation avec le cabinet du ministre, en décembre 2006. Réélu Secrétaire National en juin 2007, il représente le CNJ aux réunions préparatoires des 2^{èmes} Assises de la jeunesse du CES.

Nommé rapporteur du Groupe C par le Président Jacques Dermagne, il a l'honneur de présenter le rapport du groupe C. En compagnie de deux autres jeunes issus des 2^{èmes} Assises de la jeunesse, il va défendre avec conviction une proposition-phare pour lutter contre la misère sur le parvis du Trocadéro.

- **Pierre-Marie Giard**

À l'issue de sa formation de juriste spécialisé en droit européen, Pierre-Marie devient assistant parlementaire puis chargé de mission « veille politique » dans un cabinet de relations publiques.

Il milite au sein de l'association Les Jeunes Européens-France (<http://www.jeunes-europeens.org>), association loi 1901 qui rassemble les jeunes désireux d'agir en faveur de la construction européenne, dont il est, depuis 2006, secrétaire général national.

Pierre-Marie a été désigné pour préparer les 2^{èmes} Assises nationales de la jeunesse par le président du Conseil économique, social et environnemental de la République.

